Région Centre

Le Président

BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget 2012 que je propose avec la majorité est porteur d'une ambition confirmée pour la Région Centre dans le droit fil des engagements pris devant les habitants. Confrontée à **la diminution des moyens de l'Etat** qui met en péril l'autonomie fiscale, la Région mobilise l'ensemble de ses ressources et de ses capacités pour relever le défi de la crise économique et sociale et préparer l'avenir.

Nous avons construit le budget 2012 dans des conditions plus difficiles que jamais. **L'Etat reporte en effet sur les collectivités le déficit qu'il a creusé dans son propre budget** par des mesures fiscales injustes et improductives. Les dotations de l'Etat aux collectivités sont en baisse, les transferts de charges non compensés sont chaque année plus lourds et la réforme fiscale, en supprimant toute autonomie, étrangle notre Région et menace **les politiques d'avenir** que nous voulons porter.

Les dotations de l'Etat sont en effet annoncées en baisse, tandis qu'hors décision régionale, nos dépenses augmentent du fait du surcoût de l'énergie, de la charge du TER, des charges non compensées et de l'augmentation des taux d'intérêts.

Alors que **la crise frappe encore plus durement nos concitoyens** les plus fragiles (jeunes, salariés précaires, familles….) nous avons décidé de maintenir l'effort de solidarité. Alors que la crise économique fragilise bon nombre d'entreprises artisanales, de PME, d'agriculteurs, d'associations, de coopératives de production, nous avons choisi de confirmer notre soutien afin que toutes les possibilités de développement porteuses d'emplois puissent être consolidées.

Nous portons notre niveau d'investissements pour l'avenir à un niveau proche des 300 M€ pour la formation, les lycées, l'université, la recherche, l'innovation, les transports, l'accès aux soins, le soutien aux autres collectivités. Ces investissements apportent quotidiennement aux habitants de notre région des services essentiels. Dans le même temps, l'Etat **fait peser son désengagement sur les régions**, notamment en demandant aux régions de financier les lignes à grande vitesse.

Le budget 2012 que je vous propose donne la priorité à la **poursuite de la mise en œuvre des mesures d'avenir** pour le développement régional conjuguant progrès social, croissance économique durable et préservation des grands équilibre environnementaux. Les mesures engagées pour soutenir **l'activité et l'innovation** tant économique que sociale et environnementale sont au cœur du budget 2012.

Nos politiques de **formation et d'accompagnement**, du CFA au lycée et à l'université, ainsi que nos mesures pour **l'intégration et l'accès à l'emploi** vont être confortées. **Nos interventions très importantes en faveur des jeunes sont maintenues** avec notamment la gratuité des livres, l'ordinateur pour les étudiants en second cycle, l'aide aux mutuelles étudiantes, le tarif à 50 % pour les étudiants sur les TER, la gratuité des formations sanitaires et sociales.

Parmi ces mesures essentielles l'aide destinée aux salariés concernés par **les abonnements domicile-travail** prendra effet au 1er janvier 2012. Les politiques novatrices initiées pour l'accès ou le retour à l'emploi pour la qualification et la sécurité professionnelle **(CREQ, PCP, visas, parrains vers l'emploi)** seront consolidées.

Notre Région entend conforter son rôle de chef de file en matière d**'éducation** et de **formation**, mais aussi de soutien à un développement durable de l'**économie**, à celui de l'**innovation** et de la **recherche,** et de **l'emploi,** qui sont **les priorités de notre action**. L'importance de la Région pour construire l'avenir des territoires est décisive. A cet égard, les échéances politiques de 2012 peuvent permettre de remettre en cause l'affaiblissement de la décentralisation que nous subissons aujourd'hui et ouvrir sur notre action publique décentralisée efficace et soutenue.

En refusant aux régions toute autonomie fiscale, en les privant de toute ressource dynamique, en accroissant les charges transférées sans compensation, l'Etat ne leur laisse en effet pour seule marge que la TIPP Grenelle, bien insuffisante pour couvrir le coût considérable des infrastructures ferroviaires que l'Etat ne finance plus.

Pour faire face à l'augmentation imposée des charges (chauffage des lycées, augmentation des taux d'emprunt….) la Région est contrainte de fixer le prix des cartes grises au niveau moyen des Régions. Même si le produit qui en sera tiré restera limité en raison de la baisse du marché automobile et de la réduction moyenne du nombre de chevaux fiscaux des moteurs, cette évolution est indispensable pour faire face aux changements qui pèsent sur la région.

La Région veut maintenir en 2012 son effort d'investissement, elle veut tout autant maîtriser encore plus son endettement. Grâce à une étroite maîtrise des dépenses de fonctionnement et une baisse de l'emprunt qui sera réalisé en 2012 par rapport aux années précédentes. Notre région affiche ainsi une gestion financière exemplaire qui lui permettra de financer les mesures nécessaires à la préparation de l'avenir. Les difficultés générées par un endettement déraisonnable de l'Etat montrent combien le choix de maîtriser l'emprunt que nous mettons en œuvre est pleinement justifié.

Nous voulons à travers les engagements de la Région relever le défi de la récession économique et sociale qui menace notre pays. **L'effort en faveur de l'innovation économique, sociale et environnementale**, le développement d**e l'économie « verte »**, des **investissements dans les lycées**, notamment pour les **économies d'énergie**, les moyens déployés pour **soutenir l'activité et l'emploi** et l'engagement dans les **politiques territoriales sont** des éléments constitutifs essentiels de nos politiques régionales pour 2012 soumises à votre approbation.

1. LA REGION SOUTIENT FORTEMENT LA FORMATION ET L'INNOVATION POUR DEVELOPPER L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES :

La majorité régionale conforte ses choix politiques et budgétaires autour des **3 axes forts de son action pour :**

- Une région innovante, pourvoyeuse d'emplois durables ;
- Une écorégion pour tous ;
- Une région solidaire des générations et des territoires.

Dans un contexte d'aggravation du chômage, avec **8,7% de demandeurs d'emploi à fin septembre 2011**, même si ce taux de chômage reste inférieur au taux national, la mobilisation pour l'accès à la formation pour tous, ainsi que l'encouragement à l'innovation, notamment dans les PME, restent des objectifs majeurs.

A. Une région innovante, pourvoyeuse d'emplois durables par la formation tout au long de la vie, la qualification et le soutien à l'innovation :

La Région entend prioriser la formation qui mobilise, du lycée à l'enseignement supérieur et la recherche, **plus de la moitié des ressources régionales**.

- Le Contrat de Plan Régional des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2014 a été adopté en juin 2011. Un certain nombre d'actions découlent de ce contrat structurant mieux encore l'appareil de formation initial régional et améliorant la qualité d'une offre adaptée aux besoins des actifs.

- Par ailleurs, 2012 verra la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Moyens, signé avec l'Etat, pour l'apprentissage pour les années 2011-2015.

Pour **accompagner les jeunes**, pour lesquels le passage à la vie professionnelle est de plus en plus difficile, la Région poursuivra ses efforts en termes d'orientation, d'accompagnement et de formation, cœur de ses missions, mais aussi, dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport. Alors que l'Etat annonce l'accélération des suppressions de postes, le budget régional conforme les moyens à d'éducation et à la formation tant en investissement qu'en fonctionnement. Des dispositif nouveaux de formation seront développés et financés par la réduction de moyens financiers concernant des actions jugées moins pertinentes dans le contexte économique et social actuel.

✓ Les Lycées et centres de formations des apprentis

L'engagement de la Région auprès des lycées ne faiblit pas, au travers notamment de **l'amélioration des conditions d'accueil, de l'attractivité de la restauration scolaire** (label Self O Centre, développement du bio) ou de la mise en œuvre en 2012 de nouvelles orientations de **la politique de prévention santé** des lycéens et apprentis.

L'égal accès à l'éducation, avec la **gratuité totale des manuels scolaires**, la suite de **l'expérimentation des manuels numériques** pour 10 lycées, l'aide **au premier équipement professionnel**, l'aide à la restauration scolaire pour les familles en difficulté est une priorité pour que les jeunes, toujours plus nombreux à vivre durement les efforts de la crise sociale, ne soient pas écartés de la formation initiale.

En matière d'accompagnement éducatif, la Région consolidera sa démarche **« Assure ta rentrée »** et généralise **« Assure ton année »** afin de lutter contre le décrochage scolaire et de permettre un suivi des jeunes tout au long de l'année, en liaison avec les partenaires institutionnels et professionnels. Elle participe au dispositif **« Assure ton avenir »**, dispositif mis en place par l'Etat.

L'aideaux devoirs en ligne, étendue à de nouveaux lycées est renforcée. **Les actions éducatives** visant à valoriser les talents individuels des élèves seront favorisées, en privilégiant les initiatives et la participation des lycéens et en introduisant une catégorie supplémentaire au dispositif « lycéens citoyens » : l'Agenda 21.

C'est par des économies financières liées aux économies d'énergie générées par les travaux d'isolation et de gestion de l'énergie sur les lycées que la Région parvient à confirmer son soutien à l'égalité des chances et aux politiques éducatives.

✓ Les formations sanitaires et sociales

En matière de formations sanitaires et sociales, nos efforts porteront sur **l'augmentation du nombre et du niveau de qualification** des professionnels, la mise en œuvre d'une **offre de formation au plus près des besoins** et la poursuite de la **modernisation des 26 instituts et écoles** de formation sanitaire et sociale de la

région. L'accès ç la formation par l'apprentissage est engagé. Dans ce secteur le nombre et la qualité des personnes formées sont déterminants pour relever concrètement le défi de l'accès aux soins partout sur le territoire régional.

✓ **L'Enseignement supérieur**

Les différentes mesures emblématiques que sont **Ordicentre,** les aides à la **mobilité internationale,** l'aide à la **complémentaire santé,** la mesure **TER Bac +** apparaissent pleinement justifiées alors que les jeunes sont parmi les principales victimes de la crise sociale qui précarise leur avenir.

La région Centre amplifiera enfin son engagement en faveur du **Pôle Régional d'Enseignement Supérieur Centre Val de Loire Universités** qui rassemble nos deux universités et les écoles de la région. Dans un monde de l'enseignement supérieur en pleine mutation, face aux enjeux économiques, le PRES permet de renforcer et de développer à la fois nos capacités de formations et de recherche en région, accroissant la visibilité internationale et la cohérence de l'enseignement supérieur sur notre territoire. Cette vision stratégique débouchera sur la définition d'un **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur**, de nature à consolider son positionnement national et international. La Région participera à l'élaboration de ce schéma.

Dans le cadre de sa **politique en faveur du renforcement de la présence médicale**, la Région prendra en charge les travaux d'extension de la **faculté de médecine de Tours** qui commenceront en 2012. Des **aides financières** seront de nouveau octroyées **aux étudiants** inscrits en deuxième année de cycle des études médicales **(DCEM 2)** qui réalisent des stages pratiques de médecine générale dans les zones médicalement défavorisées, afin de promouvoir l'installation future de médecins généralistes sur tout le territoire régional ainsi que dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).

✓ **Parcours d'Europe**

Concernant l'Europe, l'accent sera mis en 2012 sur la mobilité européenne des jeunes à travers la mise en place du « Parcours d'Europe ». Il s'agira de rendre accessibles au plus grand nombre les ressources développées par les porteurs de projet de mobilité à travers les jumelages, Trans' Europe Centre, Mobicentre, Euro Métiers Centre, Leonardo. Il s'agit de donner à ces expériences de mobilité européenne une visibilité et un impact accrus dans la perspective de leur insertion professionnelle. Les moyens financiers mobilisés dans différentes interventions trouvent avec Parcours d'Europe, plus de force et d'efficacité.

✓ **En matière de qualification, la Région va conforter en 2012 ses dispositifs pour l'accès ou le retour à l'emploi.**

En 2011, la progression du nombre de demandeurs d'emploi a de nouveau été importante, dans un contexte marqué par la crise et l'absence d'une politique économique adaptée et volontariste au plan national. Face à cette situation, la Région poursuivra en 2012 sa **mobilisation en faveur des publics les plus fragilisés**, notamment les jeunes et les adultes demandeurs d'emploi.

- Le dispositif « **10 000 parrains pour l'emploi** » offrira un accompagnement aux jeunes pour accéder à un premier emploi. Adossé à la solidarité intergénérationnelle, il confie aux ainés une responsabilité renouvelée pour l'insertion professionnelle des plus jeunes.

- Le « **Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification** » concerne les jeunes sans qualification et les plus éloignés de l'emploi. Il fédère de nombreux acteurs dans leur accompagnement, la construction de projets professionnels, de formation et de suivi vers et dans l'emploi.

- Le **Visa « Compétences jeunes Centre »** vise l'acquisition des compétences nécessaires pour construire un projet d'emploi. Le nombre de ses bénéficiaires s'est accru en 2011. Cette mesure qui s'adressait aux jeunes post bac a été étendue à tous les jeunes quelque soit le niveau.

- Enfin, pour éviter les ruptures dans les parcours de formation et sécuriser au maximum les parcours professionnels, le « **Contrat de Continuité Professionnelle** » adopté en avril 2011 apporte des solutions aux salariés fragilisés les restructurations. Plusieurs conventions ont d'ores et déjà été signées dans ce sens avec les organismes de formation.

En contenant les crédits dédiés à des dispositifs de formation moins adaptés à la situation des jeunes demandeurs d'emploi la Région parvient, à budget constant, à lancer et amplifier ces dispositifs nouveaux d'intervention dans la formation.

✓ **Le soutien à l'activité par l'innovation économique, sociale et environnementale**

La Région renforcera ainsi en 2012 le soutien à la création et à l'innovation notamment dans les PME, mais aussi le développement des entreprises (formation, recherche, innovation, export). La structuration des filières, sous forme **d'actions collectives, de clusters ou de pôles de compétitivité** est un enjeu important pour le développement d'entreprises dans les domaines innovants de l'énergie, de la mobilité, du bien-être, de la pharmacie…

L'accent sera mis sur la **durabilité des emplois**, le développement d'une **économie verte**, le **développement local**, ainsi que la recherche de **l'excellence et l'innovation**, garants des emplois de demain.

La part consacrée à la recherche dans le budget régional, malgré une situation budgétaire tendue, est confirmée et les appels à projets sont diversifiés afin de soutenir en région la recherche dans ses différentes dimensions. Les **contrats d'appui aux projets** seront poursuivis. Le « **Diagnostic Innovation Croissance** », introduit en 2011 est un réel succès, sa diffusion dans tous les territoires de la Région reposera sur l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologies (ARITT).

L'agriculture verra la poursuite des CAP Filières et le développement du programme « Manger sain, manger proche » pour favoriser la consommation des produits locaux dans la restauration, notamment scolaire, et diffuser l'information, un public plus large.

Les initiatives en faveur des **économies d'énergie**, et **des énergies renouvelables** seront confortées et les **initiatives locales** dans les domaines de l'environnement, de la culture, de l'économie sociale et solidaire encouragés.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, qui jour un rôle particulièrement important en termes d'emploi et de services en période de crise, le dispositif **Cap'Asso** est confirmé en particulier. Ce dispositif, porteur de 2 000 emplois est un formidable levier pour le développement de l'action associative tant dans les domaines de la culture, du sport, du social que de l'économie.

B. <u>Une écorégion pour tous, la Région Centre est en marche vers un nouveau modèle de développement.</u>

Nous faisons des enjeux environnementaux les leviers essentiels d'une nouvelle étape du développement économique et social. Nous accompagnons les habitants et les collectivités qui investissent dans une démarche de développement durable. Il s'agit d'adapter nos pratiques quotidiennes et nos modes de consommation, de transport, de chauffage et de production aux enjeux **du réchauffement climatique** et de la

raréfaction des ressources fossiles. Nous voulons également devenir **la première région à biodiversité positive.**

✓ **Notre Agenda 21 se voit conforté et renforcé par le Plan énergie-climat**

Le **Plan énergie-climat** est un axe fort du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Il vise à diminuer la production de GES de 40% d'ici 2020, en agissant sur les différents secteurs émetteurs (bâtiment, agriculture, industrie, transport) et en développant la production d'énergie renouvelable.

L'année 2012 sera la première année d'application de ce plan. Nous amplifierons les efforts de soutien à **l'isolation des bâtiments, à la construction et à la rénovation de bâtiments à très faible consommation d'énergie**, en utilisant des matériaux à faible bilan carbone.

Tout en élaborant des cadres d'intervention ambitieux, la Région agira directement sur son propre patrimoine, en améliorant considérablement **l'efficacité énergétique des lycées** (18 M€ en 2012 dans les 18 lycées concernés par le CPE), d'autre part au moyen d'opérations menées en direct par la Région, qui, pour un volume annuel de 15 M€, portent tant sur l'amélioration de l'isolation des bâtiments que sur les équipements thermiques

Ces mesures d'avenir, complètent le déploiement du **Pôle d'Efficacité Energétique**, qui propose des outils concrets comme le prêt **Isolaris**, désormais complété par une **aide au diagnostic énergétique**.

Nous soutiendrons les initiatives de sensibilisation et la réalisation de **plans énergie-climat des collectivités territoriales** et des actions d'animation dans le secteur du transport et des secteurs économiques émetteurs. De plus, **nous amplifierons notre soutien aux énergies renouvelables** en finançant plus fortement la géothermie, le solaire thermique et la méthanisation.

✓ **Le transport ferroviaire, un modèle pour les déplacements doux**

La Région Centre agit en permanence pour le développement du transport ferroviaire pour répondre aux besoins de déplacement des habitants, aménager durablement le territoire régional, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet et réduire la consommation des énergies fossiles.

Autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, et alors que la seule ressource perçue pour intervenir sur les infrastructures ferroviaires réside dans une part très modeste de la TIPP perçue par la Région, l'investissement pour le rail est en augmentation. De plus, en 2012 la Région augmentera de manière significative la capacité de la desserte Chartres-Paris pour améliorer les conditions de transport des Euréliens.

Nous poursuivrons notre programme d'investissements dans la modernisation des infrastructures ferroviaires dans le cadre du Contrat de projets Etat/Région 2007-2013. Les travaux pour la réouverture au trafic de voyageurs entre Chartres et Voves, qui permettront de relier dans un premier temps Chartres à Tours, vont entrer dans une nouvelle phase de développement en 2012.

La Région mettra en œuvre dès le 1er janvier 2012 **l'aide au déplacement pour les trajets domicile-Travail**. Cette mesure concernera tous les habitants de la Région qui empruntent le train pour aller sur leur le lieu de travail, dès lors qu'ils souscrivent un abonnement mensuel. Sur la base d'un trajet TER en seconde classe, le coût sera limité à 75 euros, l'aide financière de la Région sera à la même hauteur lorsque les usagers circuleront en TER ou en TGV.

✓ **Une Stratégie régionale pour la biodiversité**

Face à l'érosion de la biodiversité, la Région a décidé de mettre au point une stratégie régionale, afin de devenir **la première région à biodiversité positive**. En cohérence avec le SRADDT, il s'agit d'intégrer l'objectif de préserver la biodiversité au sein de l'ensemble de nos politiques. Il convient de mobiliser pour cela l'ensemble des acteurs régionaux concernés par le développement économique, scientifique et technique.

Plus particulièrement, en 2012, la Région renforcera son appui aux dispositifs d'éducation à l'environnement et aux actions de recherche et d'innovation permettant une meilleure connaissance de la biodiversité régionale et favorisant sa prise en compte.

C. La solidarité entre les générations et les territoires : un besoin vital en période de crise

La politique menée par la Région a pour objectif majeur de **promouvoir la solidarité entre les générations et les territoires**. La Région Centre s'efforce de répondre aux problématiques posées par le vieillissement de la population, la disparition ou la fragilisation des services publics, la difficulté d'accès au logement, à la santé et à Internet dans des conditions satisfaisantes pour l'activité et pour le bien être des habitants.

Elle fera ainsi une priorité de l'inscription de ses politiques en faveur du logement, de la santé et du Très Haut Débit au sein de ses contractualisations avec les territoires.

- Les maisons de santé pluridisciplinaires

Après l'adoption de sa stratégie régionale de santé, la Région poursuit son effort en faveur de l'accès aux soins pour tous sur tout le territoire. **30 Maisons de santé** ont été engagées et soutenues depuis le début de cette mesure. L'année 2012 sera l'occasion pour la Région Centre en partenariat avec l'Etat et l'ARS de soutenir une dizaine de MSP. L'objectif est d'arriver à 50 Maisons de Santé Pluridisciplinaires engagées en 2013.

- Un programme régional de logement social

Une politique régionale volontariste de réponse aux attentes de la population en termes de qualité de logements sera initiée en 2012. A travers cette nouvelle politique, l'exécutif régional souhaite plus particulièrement agir pour **aider à la diminution de la facture énergétique des locataires**, particulièrement dans le parc locatif social.

- L'accès au Très Haut Débit :

2012 sera marquée par l'accélération du **déploiement de la fibre optique sur les territoires**. Troisième critère pour l'implantation des entreprises, cette technologie permet de répondre aux enjeux des nouveaux usages du numérique. La volonté du Conseil Régional est de s'inscrire dans **un partenariat durable** avec les collectivités territoriales et l'Etat afin de permettre un véritable aménagement numérique du territoire cohérent et efficace, dans le respect des objectifs ambitieux définis par le SRADDT.

✓ **Les contrats territoriaux**

2012 verra plus de la moitié des Pays et des Agglomérations de la région Centre engagés dans un **Contrat Territorial de 3ème génération**. Ainsi sera poursuivi l'effort de la collectivité pour un aménagement durable, solidaire et concerté du territoire. Globalement, le rythme de réalisation des investissements se ralentit en raison des difficultés financières que connaissent les collectivités locales. Des projets sont étalés sur une période plus longue avec un resserrement des crédits nécessaires en 2012.

Cela se traduira notamment par la prédominance des crédits consacrés au maintien et au renforcement des services à la population. Ces projets concernent l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens (**garde d'enfants, maison de santé pluridisciplinaire, maison de service, maintien à domicile de personnes âgées, EHPAD…)**. La réduction annoncée des interventions de l'Etat sur nos territoires (espaces ruraux comme quartiers d'habitat social) crée des inquiétudes et des attentes fortes que la région ne peut prendre en charge dans le contexte actuel.

D'autre part, à travers la 3ème génération de Contrats Territoriaux, nous nous sommes fixés pour objectifs la réduction de la consommation énergétique des collectivités infrarégionales (« plan isolation » des bâtiments publics) et la préservation de la biodiversité.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, la Région Centre s'est engagée, aux côtés de l'ANRU et cet effort sera poursuivi pour l'année à venir dans le cadre d'une intervention globale de 100 millions d'euros.

✓ **La politique des territoires ruraux**

Le soutien aux initiatives locales contribuera, en favorisant les circuits courts agricoles, les nouveaux métiers artisanaux, le développement touristique et culturel local, les services de proximité et les démarches d'insertion, à faire émerger des projets porteurs de développement durable, d'emploi et de lien social, autour des valeurs de mise en réseau, de transversalité, d'innovation et d'expérimentation en lien avec les enjeux spécifiques du territoire.

En 2012, le dispositif **ID en Campagne** sera étendu sur l'ensemble des territoires concernés, soit 22 pays. Il se concrétisera par le lancement de 2 nouveaux appels à initiatives. Parallèlement, dans le cadre du **Réseau Rural Régional (RRR)**, 3 initiatives retenues un appel à projet seront menées entre septembre 2011 à décembre 2012. Deux d'entre elles seront consacrées à la biodiversité, une à la gestion du foncier agricole.

✓ **Le tourisme**

2012 verra la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle **Stratégie Régionale de Tourisme Durable** 2011-2015 élaborée en partenariat avec les acteurs privés et publics pour accompagner et soutenir le **développement touristique et ses retombées économiques** en affirmant le positionnement « Nature et culture » et en visant à l'excellence pour le Val de Loire. Il s'agit de soutenir la montée en puissance des autres destinations régionales à travers le patrimoine culturel, le tourisme de nature, les itinérances douces et l'art de vivre et de devenir la 1ère région française de tourisme à vélo.

✓ **La culture et le sport**

- **En 2012, les Projets Artistiques et Culturels de Territoires seront mis en place**. Ce nouveau dispositif vise à poursuivre l'irrigation et **l'aménagement culturel du territoire régional**, notamment sur les territoires ruraux, prenant en compte la spécificité des territoires et favorisant la solidarité entre les acteurs. Ils permettront d'élargir les espaces pour la culture (entreprise, lieux de patrimoine…), de conquérir de nouveaux publics (notamment empêchés) ; de mieux diffuser les compagnies et ensembles portés par la Région ; de renforcer la présence des artistes sur les territoires. Ils visent à impliquer davantage les citoyens dans la vie culturelle locale et à développer l'échelon intercommunal. C'est en orientant les financements dédiés préalablement aux contrats de saisons culturelles et par une forme synergie avec le festival Excentrique que les moyens financiers nécessaires à ces PACT seront trouvés. En matière d'investissement la réorientation du projet de la CIMAC engendrera une économie financière dans ce secteur.

- Le Réseau de l'économie créative

L'année 2012 sera consacrée à la réalisation d'une étude-action pour la création d'un réseau de l'économie créative en région Centre. A la frontière du champ entre l'économie et la culture, les industries créatives sont aujourd'hui considérées comme **un des moteurs du développement et de l'attractivité des territoires.**

Ces activités créatives concernent plusieurs secteurs d'activité économique : les «industries culturelles» (productions cinématographiques et audiovisuelles, musique, éditeurs de livres et de presse, imprimerie, multimédia, artisanat d'art), des secteurs connexes qui fondent leurs productions sur les références culturelles (architecture, design, mode, publicité) et les activités de création de logiciels et d'applications internet.

Elles représentent 11 000 emplois, ce qui la place en 11ème position nationale, première région du Grand Bassin Parisien, hors Ile de France. La Région Centre entend structurer et développer un « réseau de l'économie créative » afin de favoriser la mise en relation de tous les créatifs, de nourrir les synergies, les idées nouvelles et faciliter ainsi l'émergence de projets concrets créateurs de richesses et d'emplois. A plus long terme, on pourrait voir émerger, sur un ou plusieurs secteurs plus précis, des clusters thématiques.

- La pratique sportive

La Région a construit sa politique sportive avec les dimensions éducative et sociale du sport. Elle amplifiera en 2012 son soutien aux jeunes athlètes, notamment par l'intermédiaire des Pôles Espoirs, et aux clubs de haut niveau, et consolidera les collaborations qu'elle a nouées avec les acteurs du mouvement sportif.

Parallèlement, elle poursuivra sa politique en matière d'infrastructures, qui vise à faciliter l'accès de chacun à la pratique sportive. Globalement le budget nécessaire à l'accompagnement des investissements sera contraint pour faire face aux réalités budgétaires très contraintes.

2. LA REGION MAINTIENT UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ELEVE ET UNE GESTION SAINE MALGRE LES CONSEQUENCES DE LA CRISE FINANCIERE ET LA DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

En 2012, le budget primitif s'établira à 1,002 milliard d'euros dont 296 M€ pour l'investissement régional auquel il faut rajouter les travaux prévus dans les lycées au titre du contrat de performance énergétique (environ 18 M€ en 2012).

A travers ce budget, la Région Centre maintient, dans une tempête économique et financière sans précédent au niveau mondial, son effort d'investissement tout en maîtrisant son endettement. De plus, elle poursuit un processus vertueux en réduisant de 4,2% les dépenses consacrées aux moyens de fonctionnement.

A. La Région construit un budget tourné vers l'avenir, grâce à un effort d'investissement renouvelé et à un endettement faible et sans risque

Depuis 2005, la Région Centre s'est dotée d'objectifs de bonne gestion financière :

- un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) autour de 30% ;
- une épargne nette supérieure à 150 M€, permettant d'autofinancer plus de la moitié des investissements régionaux;
- une capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) inférieure à 3 ans.

Ces choix de bonne gestion, qui écartent le recours « facile » à l'emprunt, apparaissent comme particulièrement fondés au regard de la dette abyssale de l'Etat, notamment dans cette période difficile. Le budget régional se traduit également, en 2012, par un niveau d'investissement toujours conséquent notamment pour les politiques suivantes : les lycées (80 M€), l'aide apportée aux collectivités du territoire régional (68 M€), les transports (49 M€), l'économie, la recherche et l'innovation (41,5 M€).

Par ailleurs, la Région Centre a toujours mis en œuvre une stratégie de **gestion de dette prudente et équilibrée**. L'endettement régional est raisonnable et maîtrisé**, mais subira progressivement les impacts de la crise financière et bancaire.** Aujourd'hui, la Région, comme l'ensemble des collectivités, se retrouve face à un double effet de renchérissement du coût de sa dette nouvelle, du fait de la hausse des taux d'intérêts et des marges bancaires. Dans ce contexte incertain et de raréfaction du crédit, la priorité de la Région est double : **poursuivre l'effort de sécurisation de l'encours existant et s'assurer de l'accès à la ressource.**

La gestion active de son encours lui permet ainsi de disposer d'un taux moyen performant (2,73 %). Elle a par ailleurs sécurisé une partie de l'encours existant sur des taux fixes (répartition actuelle de l'encours : 67 % taux fixes, 33 % variables).

Enfin, alors que l'effort d'investissement est accru, le recours à l'emprunt reste limité malgré le contexte actuel de perte d'autonomie fiscale. En effet, depuis 2005, le taux de couverture des dépenses d'investissement par l'emprunt reste stable, autour de 27%.

B. L'Etat a gelé les ressources fiscales de la Région et les dotations qu'il lui verse

Initialement, les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales devaient au mieux être stabilisés en valeur. Un gel des dotations était prévu pour toute la période 2011-2013. Mais la récente dégradation de la situation économique et la possible dégradation de la notation triple A française ont remis en question ce gel : ainsi, l'évolution des dotations de l'Etat versées aux collectivités locales s'oriente vers une baisse dans le cadre du nouveau plan de rigueur.

Cette baisse des dotations induira une perte de 19 M€ en 2012 par rapport aux règles d'indexation encore en vigueur en 2007.

A ces pertes de recettes liées aux dotations s'ajoutent **les pertes sur recettes liées à la réforme des ressources fiscales**. Ainsi les pertes sur les ressources de substitution de la taxe professionnelle et des taxes foncières **sont estimées à 25,4 M€ en 2012 par rapport au système antérieur à la réforme fiscale et à la mise en place du ticket modérateur (2007).**

Alors que chaque année, le produit de la fiscalité directe, avec les rôles supplémentaires, augmentait de 10 M€ en moyenne, le nouveau panier de ressources ne devrait évoluer, dans le meilleur des cas, que de 2 M€ par an environ et ce seulement à partir de 2013. Ces ressources seront plus fluctuantes et dépendantes de la conjoncture économique. A cette atonie des nouvelles ressources, s'ajoute une perspective à la baisse des recettes traditionnelles que constituent la TIPP et les cartes grises, tant du fait de la volatilité du prix des carburants que des politiques environnementales incitatives.

Dans ce contexte de tension sur les recettes, tant sur les dotations que sur les nouvelles recettes fiscales**, le tarif de la taxe sur les cartes grises sera porté à 41 € en 2012**. Cette augmentation correspond à un ajustement sur la moyenne des régions de 2011. **L'activation du dernier levier fiscal restant à la disposition de la Région est pourtant insuffisante face aux pertes de recettes fiscales et des dotations**, puisqu'il ne rapportera que 16 M€ de recettes en plus, à condition que le marché automobile se maintienne. Il permettra néanmoins de compenser une partie du manque

à gagner sur ces deux postes de recettes.

C. La charge nette de l'acte II de la décentralisation pèse de plus en plus lourdement sur le budget de la Région

Le tableau ci-après retrace, pour l'année 2012, le coût net pour la Région Centre des compétences transférées à titre obligatoire, celui-ci s'élevant à près de 30 M€.

Coût net des compétences transférées à la Région dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation

en €	dépenses BP 2012 *	Estimation droit à compensation 2012 *	Charge nette 2012 pour la Région
Inventaire général du patrimoine culturel	240 000	212 943	27 057
Organisation du réseau des centres d'informations sur la VAE	225 000	350 052	- 125 052
Gestion des TOS et emplois supports des compétences transférées	80 756 631	61 520 610	19 236 021
Formations sanitaires et sociales	40 429 100	31 238 791	9 190 309
Investissement dans les écoles et les instituts sanitaires et sociaux	1 378 133	-	1 378 133
Forfait d'externat	3 450 000	3 239 847	210 153
TOTAL	**126 478 864**	**89 927 796**	**29 916 621**

** hors AFPA*

En plus des transferts de compétences mal compensés, de réformes fiscales inappropriées et de la baisse des dotations, l'Etat se repose de plus en plus sur les collectivités pour financer des équipements nationaux, en sus des Contrats de Projets Etat - Région.

François BONNEAU

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
16 DEC. 2011
S.G.A.R.

N° 3188

BUDGET 2012

SOMMAIRE

I- Présentation générale

A - **La répartition globale des dépenses…… 2**
B - **La répartition globale des recettes …… 3**
C - **La répartition des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) par politique…… 4**
D - **Les principaux indicateurs de gestion…… 4**

II- Présentation du budget primitif par politique

A - **Interventions régionales**

Formations Professionnelles 8

Apprentissage 14

Enseignement - Lycées 21

Formations sanitaires et sociales 31

Enseignement supérieur 36

Recherche, Technologie et Innovation 41

Culture 46

Sports 57

Territoires solidaires 63

Technologies d'Information et de Communication 76

Environnement 80

Transports et déplacements 87

Tourisme 97

Economie - Innovation 102

Europe et Coopération décentralisée 113

B - **Moyens généraux**

Moyens généraux de l'administration..... 118

Communication 123

Moyens généraux financiers..... 124

Gestion des ressources humaines 135

III –Décisions budgétaires 2012

A - **Le vote par fonction**

L'approbation de la balance au chapitre en CP et en AP/AE..... 140

Les AP et AE par fonction et par politique régionale..... 141

B - **Le vote de l'Architecture par Politique Régionale..... 148**

C - **Les dispositions fiscales**

Fiscalité directe..... 149

Rappel des exonérations fiscales en vigueur..... 149

Fiscalité indirecte..... 149

D - **La gestion de la dette et de la trésorerie..... 150**

E - **Les dispositions diverses**

Barème de la Région pour le financement de l'apprentissage en 2012..... 151

Coûts standard de formations sanitaires et sociales..... 152

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement..... 153

Autorisations..... 153

Remises gracieuses..... 153

Modification des dates limites d'affectation pour les AP et AE..... 153

PRESENTATION GENERALE

A - La répartition globale des dépenses

Le budget 2012 s'équilibre au global à 1,227 Md€ (dont crédits de réaménagement de la dette pour 200 M€ en dépenses comme en recettes).

En considérant celui-ci hors gestion déléguée des fonds européens et crédits de réaménagement de la dette, les grandes masses s'élèvent à 1,002 Md € dont :

- En investissement : 296 M€ d'investissement régional et 43,8 M€ de remboursement en capital de la dette. Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 16,6 M€.
- En fonctionnement : 641 M€ de crédits régionaux et 20,8 M€ de frais financiers. Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 8,49 M€.

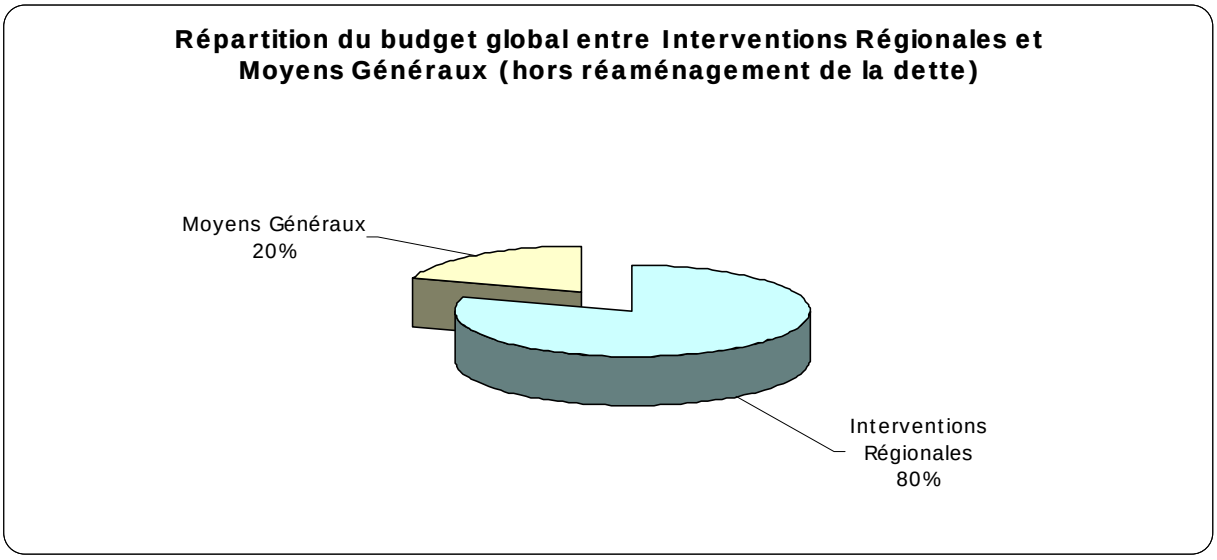

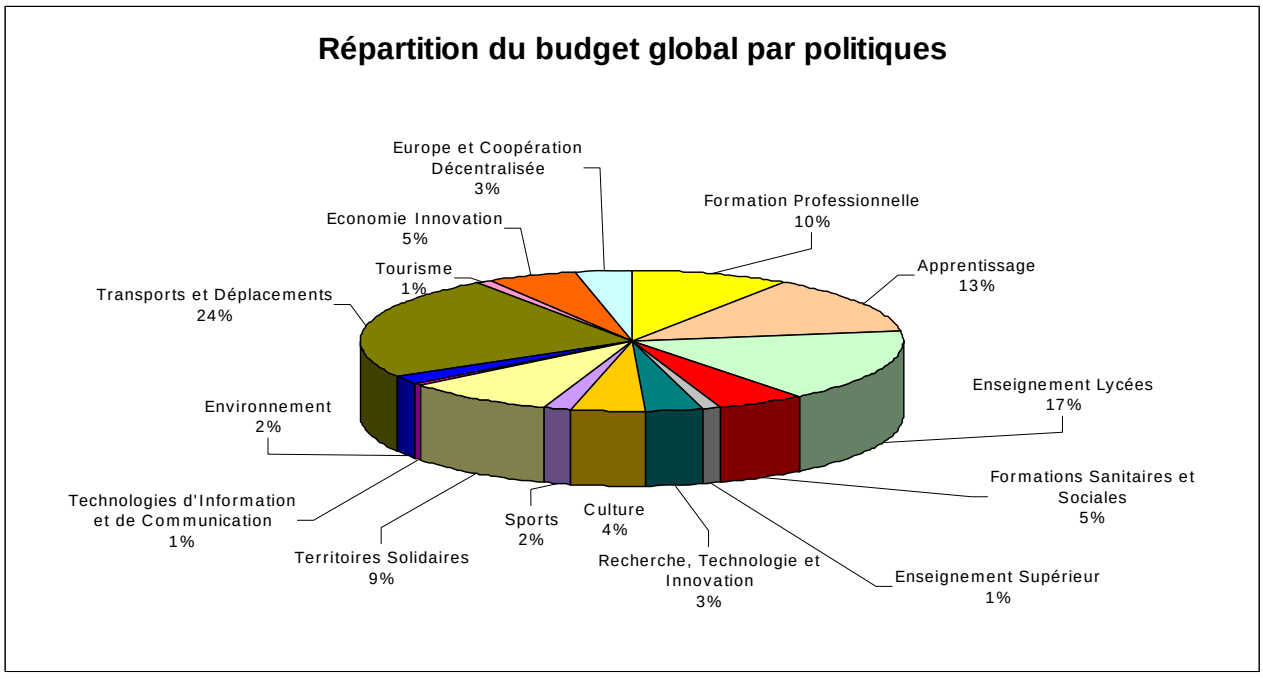

B - La répartition globale des recettes

Les recettes se répartissent en plusieurs catégories :

En €	BP 2012
Dotations et compensations de l'Etat	571 958 368
Produits de la fiscalité directe et indirecte	327 149 432
Emprunt	74 000 000
Autres recettes (hors Fonds Européens)	29 648 100
Fonds Européens	25 090 000
Total Recettes (hors réaménagement de dette 200 M€)	**1 027 845 900**

La perte de levier fiscal des régions est confirmée : depuis la réforme de la taxe professionnelle, il n'existe plus de **réelle « fiscalité directe »**, la région n'ayant pas de pouvoir de vote de taux ni de fixation de l'assiette de la CVAE et des IFER, lesquels représentent 15,6 % des recettes régionales (les recettes perçues au titre de la fiscalité directe antérieurement à la réforme (soit Taxe Professionnelle, Taxes Foncières) représentaient environ 20 % des recettes régionales). La fiscalité indirecte représente 16,2 % des recettes totales (cartes grises, TIPP modulation et majoration Grenelle et taxe d'apprentissage), la Région ne conservant son pouvoir de modulation des tarifs que sur les deux premières ressources.

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, et notamment dans le débat d'orientations budgétaires, il faut noter que :

- les dotations et compensations de l'Etat (y compris la part compensation de la TIPP) représentent plus de la moitié des ressources régionales soit 55 % intégrant la nouvelle dotation générale de neutralisation créée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - et DCRTP - Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).

- la fiscalité régionale (directe et indirecte) ne représente plus que 31,8 % de l'ensemble des ressources régionales.

- l'autonomie fiscale est réduite à 14,40% (8,62% avec le seul produit des cartes grises)

- l'emprunt régional pour 2012 est fixé à 74 M€ (83 M€ au BP 2011)

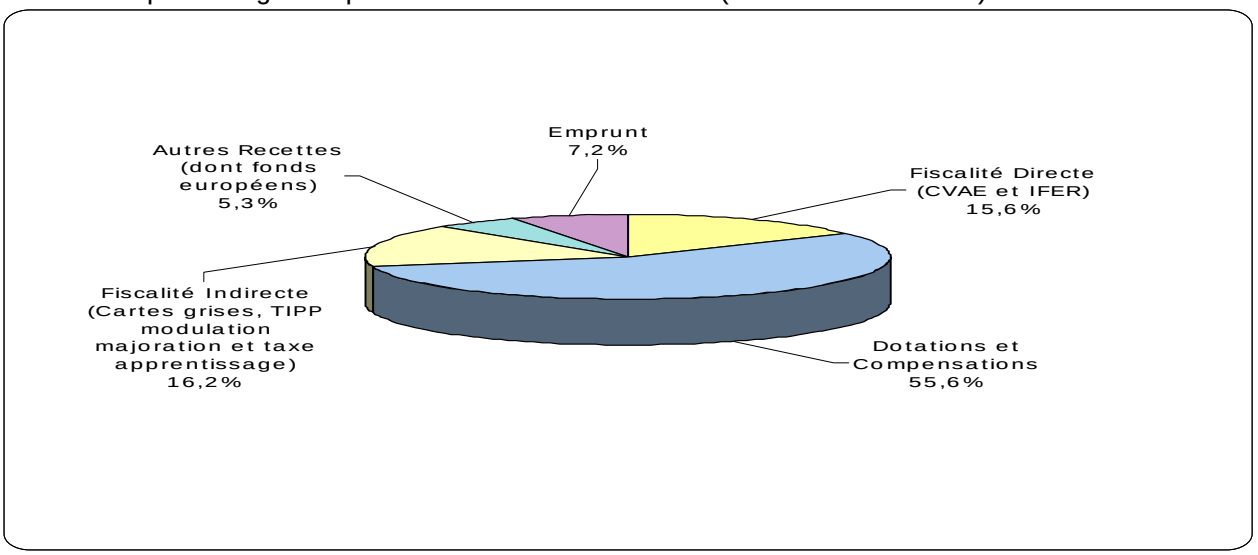

A noter que la part de l'emprunt dans l'ensemble des ressources ne représente que 7,2 % (8,1 % au BP 2011, 9 % au BP 2010).

C – La répartition des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par politique

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2012 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2012 s'élève à 249 073 820 € (297 711 095 € au BP 2011)
Le montant total des AE ouvertes en 2012 s'élève à 40 072 000 € (37 547 402 € au BP 2011)

D – Les principaux indicateurs de gestion

Le financement du budget 2012 de la Région est assuré :

- en maintenant les taux de modulation et de de la TIPP conformément aux délibérations d'octobre 2011.

- En réévaluant le tarif des cartes grises au niveau de la moyenne des régions soit 41 € par cheval fiscal et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Taux 2011	Taux 2012
Taxe sur les cartes grises	33,09 €/CV	41 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 74 M€.

Conformément aux objectifs de bonne gestion financière retenus par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 2,73 ans et reste inférieure à la durée plafond de 3 ans que s'est fixée la Région (2,57 ans au BP 2011) ;

- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 24 % (24,4 % au BP 2011). Il traduit le poids croissant des charges de fonctionnement successivement transférées aux régions et non compensées intégralement par l'Etat ;

- l'épargne nette atteint 167,647 M€ et permet de financer plus de la moitié des investissements (168,535 M€ au BP 2011), conformément à l'objectif.

Parallèlement, la principale source de financement du budget régional, les dotations de l'Etat, est en baisse (-0,07 % par rapport au BP 2011).

Tous ces facteurs déforment la structure budgétaire des régions et la rapproche de celle des départements.

	Budget Primitif 2010	Budget Primitif 2011	Budget Primitif 2012
Recettes de fonctionnement	832 982 374	867 270 000	881 936 300
- Dépenses de fonctionnement	627 817 835	635 535 000	649 655 700
= Epargne de gestion	**205 164 539**	**231 735 000**	**232 280 600**
- Intérêts de la dette	18 100 000	19 900 000	20 828 000
= Epargne brute	**187 064 539**	**211 835 000**	**211 452 600**
- Remboursement de la dette en capital	41 300 000	43 300 000	43 805 000
= Epargne disponible	**145 764 539**	**168 535 000**	**167 647 600**
+ Dépenses d'investissement	307 560 700	325 936 900	313 557 200
- Recettes d'investissement	73 296 161	74 401 900	71 909 600
= Besoin de financement en investissement	234 264 539	251 535 000	241 647 600
Emprunt	**88 500 000**	**83 000 000**	**74 000 000**

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2011 DEPENSES	BP 2012 DEPENSES	BP 2011 RECETTES	BP 2012 RECETTES	BP 2012 AP et AE
	821 966 400	**822 988 800**	**79 661 800**	**81 163 100**	**286 395 820**
Total Investissement	322 635 700	310 780 600	32 616 200	34 230 500	247 323 820
Total Fonctionnement	499 330 700	512 208 200	47 045 600	46 932 600	39 072 000
FORMATION PROFESSIONNELLE	**78 731 000**	**78 729 000**	**1 090 000**	**1 000 000**	**80 000**
Investissement	100 000	90 000	0	0	80 000
Fonctionnement	78 631 000	78 639 000	1 090 000	1 000 000	0
APPRENTISSAGE	**107 841 000**	**108 563 500**	**23 546 000**	**23 275 000**	**4 570 000**
Investissement	10 000 000	9 653 500	0	0	4 570 000
Fonctionnement	97 841 000	98 910 000	23 546 000	23 275 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	**137 033 900**	**137 228 000**	**8 278 000**	**9 047 500**	**80 000 000**
Investissement	80 000 000	80 000 000	0	500 000	80 000 000
Fonctionnement	57 033 900	57 228 000	8 278 000	8 547 500	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	**40 866 000**	**43 290 100**	**0**	**0**	**11 500 000**
Investissement	1 834 000	2 361 000	0	0	2 050 000
Fonctionnement	39 032 000	40 929 100	0	500 000	9 450 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	**10 756 500**	**10 136 000**	**0**	**0**	**2 750 000**
Investissement	7 790 000	7 176 000	0	0	2 450 000
Fonctionnement	2 966 500	2 960 000	0	0	300 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	**27 133 200**	**27 165 600**	**0**	**40 000**	**21 260 000**
Investissement	18 473 000	18 505 100	0	40 000	15 525 000
Fonctionnement	8 660 200	8 660 500	0	0	5 735 000
CULTURE	**34 079 000**	**36 841 500**	**4 098 900**	**3 752 000**	**5 723 500**
Investissement	10 051 400	12 567 900	4 098 900	3 733 800	5 723 500
Fonctionnement	24 027 600	24 273 600	0	18 200	0
SPORTS	**16 749 500**	**13 006 800**	**1 100 000**	**4 010 000**	**2 700 000**
Investissement	13 344 100	9 601 400	1 100 000	4 010 000	2 700 000
Fonctionnement	3 405 400	3 405 400	0	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	**79 743 100**	**73 278 000**	**0**	**0**	**103 514 000**
Investissement	74 168 400	67 803 300	0	0	92 914 000
Fonctionnement	5 574 700	5 474 700	0	0	10 600 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	**4 937 000**	**5 235 500**	**0**	**0**	**0**
Investissement	1 285 000	1 291 500	0	0	0
Fonctionnement	3 652 000	3 944 000	0	0	0
ENVIRONNEMENT	**15 222 800**	**15 248 000**	**0**	**0**	**6 627 320**
Investissement	6 930 000	6 955 200	0	0	6 447 320
Fonctionnement	8 292 800	8 292 800	0	0	180 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	**183 605 100**	**193 388 100**	**1 428 000**	**1 850 000**	**2 094 000**
Investissement	49 412 500	49 037 700	1 273 000	1 273 000	1 684 000
Fonctionnement	134 192 600	144 350 400	155 000	577 000	410 000
TOURISME	**10 428 100**	**10 140 000**	**0**	**0**	**11 350 000**
Investissement	6 295 100	6 042 000	0	0	11 210 000
Fonctionnement	4 133 000	4 098 000	0	0	140 000
ECONOMIE INNOVATION	**44 599 200**	**43 542 700**	**7 360 900**	**8 082 100**	**34 227 000**
Investissement	23 895 200	22 839 000	7 344 300	8 073 700	21 970 000
Fonctionnement	20 704 000	20 703 700	16 600	8 400	12 257 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	**30 241 000**	**27 196 000**	**32 760 000**	**29 606 500**	**0**
Investissement	19 057 000	16 857 000	18 800 000	16 600 000	0
Investissement hors gestion déléguée des fonds européens	*257 000*	*257 000*	*0*	*0*	
Fonctionnement	11 184 000	10 339 000	13 960 000	13 006 500	0
Fonctionnement hors gestion déléguée des fonds européens	*1 784 000*	*1 849 000*	*4 560 000*	*4 516 500*	

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2011 DEPENSES	BP 2012 DEPENSES	BP 2011 RECETTES	BP 2012 RECETTES	BP 2012 AP et AE
	402 705 500	**404 857 100**	**1 145 010 100**	**1 146 682 800**	**2 750 000**
Total Investissement	246 601 200	246 581 600	324 785 700	311 679 100	1 750 000
Total Fonctionnement	156 104 300	158 275 500	820 224 400	835 003 700	1 000 000
COMMUNICATION	**4 800 000**	**4 800 000**	**0**	**0**	**0**
Investissement	0		0	0	0
Fonctionnement	4 800 000	4 800 000	0	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	**17 251 400**	**16 530 700**	**60 000**	**76 000**	**750 000**
Investissement	3 006 200	2 746 600	0	0	750 000
Fonctionnement	14 245 200	13 784 100	60 000	76 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	**267 190 700**	**268 363 000**	**1 141 418 100**	**1 143 182 800**	**2 000 000**
Investissement	243 595 000	243 835 000	324 785 700	311 679 100	1 000 000
Fonctionnement	23 595 700	24 528 000	816 632 400	831 503 700	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	**113 463 400**	**115 163 400**	**3 532 000**	**3 424 000**	**0**
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	113 463 400	115 163 400	3 532 000	3 424 000	0

TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS	1 224 671 900	1 227 845 900	1 224 671 900	1 227 845 900	289 145 820
Investissement	**569 236 900**	**557 362 200**	**357 401 900**	**345 909 600**	**249 073 820**
Fonctionnement	**655 435 000**	**670 483 700**	**867 270 000**	**881 936 300**	**40 072 000**

TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE	996 471 900	1 002 755 900	996 471 900	1 002 755 900
Investissement	**350 436 900**	**340 762 200**	**138 601 900**	**129 309 600**
Fonctionnement	**646 035 000**	**661 993 700**	**857 870 000**	**873 446 300**

PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF

PAR POLITIQUE

A – Interventions régionales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES ORIENTATIONS 2012

La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels sont fondamentales. La formation doit devenir un réflexe pour le plus grand nombre et tous doivent avoir les moyens de se former tout au long de la vie.

Le 23 juin 2011, le Conseil Régional a adopté son **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** (SRADDT), qui propose une vision prospective à l'horizon de 10 à 20 ans de notre territoire. Le 5 juillet 2011, le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles** (CPRDFP) a été signé entre l'Etat (Préfet de Région et Autorité académique) et la Région (Président du Conseil Régional)

Afin d'apporter des réponses à la crise qui persiste et a fait progresser le pourcentage des demandeurs d'emploi et notamment des jeunes, la Région met en place des actions spécifiques et renforce son **programme régional de formation**. Ses axes politiques ont été réaffirmés dans le CPRDFP 2011-2014 et ont guidé la construction du budget 2012.

Les mesures d'avenir initiées en début de mandature vont se poursuivre, notamment le **Contrat Régional Emploi Qualification** (CREQ) pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, le **Pacte de Continuité Professionnelle** (PCP) pour la sécurisation des parcours professionnels des salariés, ou encore le **Visa Compétence Jeunes**, ouvert à tous ceux qui en éprouveraient le besoin dans le cadre de leur parcours, quel que soit leur niveau de qualification.

Par ailleurs le programme régional de formation et les savoirs de base sont reconduits suite à l'appel à projets .

Les efforts de la Région se poursuivront par le biais du **soutien aux structures** (missions locales, PAIO , Ecole de la 2ème chance), qui a démontré son caractère essentiel dans l'acte d'accompagnement de nos publics jeunes et/ou adultes.

Enfin, la Région souhaite promouvoir, avec les organismes, l'**innovation** au sein de la formation. Cette démarche, déjà entamée, devra se poursuivre et fera l'objet de l'ouverture d'un fonds spécifique. Elle consistera principalement dans l'expérimentation de la « modularisation » et dans la Formation Ouverte à Distance dans le cadre des visas « savoirs de base ».

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	80 000	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	100 000,00	90 000,00	-	-
	Fonctionnement	78 631 000,00	78 639 000,00	1 090 000,00	1 000 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Savoirs de base

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
SAVOIRS DE BASE	Fonctionnement	8 203 000,00	7 741 000,00	-	-

Poursuivre l'effort pour une meilleure maîtrise des savoirs de base reste prioritaire :

- le « Visa trois en un » est renforcé au bénéfice des citoyens en grande difficulté.

- le « Visa compétence jeune », construit dès 2009 sur le mode expérimental, est totalement individualisé ; il constitue un élément structurant pour le jeune en recherche d'emploi en lui permettant d'acquérir et/ou renforcer ses compétences et connaissances pour mieux aborder le marché du travail et l'aider à construire un projet d'emploi adapté à ses acquis, ses compétences et ses choix.

Par ailleurs, l'équipe de professionnalisation des organismes de formation missionnée par la Région expérimente les visas en FOAD. Depuis juillet 2011, 5 domaines de formation sont investis (trois en un, langues vivantes, compétences jeunes, bureautique et internet) et plusieurs séquences pédagogiques sont déjà en ligne. Un accompagnement renforcé est en place pour armer les formateurs et les amener à créer des ressources numériques dans une dynamique qui va au-delà des savoirs de base car ces acteurs sont pour la plupart engagés dans des dispositifs de formation qualifiantes et/ou certifiantes.

De ce fait, la structuration d'une offre de formation en FOAD dans le champ des savoirs de base est en cours : plus de 2500 visas *(soit plus de 180 000 heures de formation)*

dans les domaines de la communication écrite et orale, les mathématiques, les langues vivantes et les compétences jeunes sont programmés au titre de la commande 2012.

Ces formations « Visas en FOAD » visent à lever les freins pour l'accès à la formation et favoriser le captage des publics les plus éloignés de la formation.

Programme : Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI	Investissement	0,00	-	-	-
	Fonctionnement	59 221 000,00	60 026 000,00	950 000,00	1 000 000,00

En 2011, des évolutions importantes ont été apportées à l'appel à projet « Programme Régional de Formation » : une enveloppe globale « Parcours vers la qualification et l'emploi » a remplacé l'ancienne structuration « insertion, qualification et AFPA ». En 2012, il s'agit de la reconduction des marchés 2011; un nouvel appel d'offres sera passé en juin 2012 pour les années suivantes.

Le Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification (CREQ), mesure d'avenir et nouveau dispositif proposé à titre expérimental aux jeunes sans qualification et les plus en difficulté, a été mis en place en 2011. Ce dispositif consiste à offrir un service intégré de formation, d'accompagnement pédagogique, de suivi jusqu'à l'emploi et dans l'emploi, et de fourniture de prestations associées si nécessaire (hébergement, restauration, etc.) Il se poursuivra en 2012 pour les 420 jeunes qui aborderont alors, dans leur grande majorité, la formation qualifiante après la phase « insertion » réalisée en 2011.

Une nouvelle cohorte sera proposée sur les deux territoires qui sont, à mi octobre 2011, en avance sur les réalisations de parcours de jeunes à savoir les groupements du Loiret et d'Indre et Loire (soit 160 parcours supplémentaires)

En plus de la prise en charge des coûts pédagogiques, il est nécessaire de rappeler que la Région consacre plus de 15 M€ à la rémunération et à la protection sociale des stagiaires, demandeurs d'emploi en formation, soit environ 8 000 personnes en 2010.

Programme : Actions d'accueil, information, orientation

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
ACTIONS D'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	Fonctionnement	7 307 000,00	6 722 000,00	140 000,00	-

Ce programme comprend :

- la poursuite du financement des structures d'accueil et d'orientation et notamment les Missions locales qui accueillent les jeunes sans emploi et qui constituent de ce fait un prescripteur fondamental des actions de formation de la Région;

- plusieurs mesures d'accompagnement vers l'emploi notamment l'aide au permis de conduire ;

- la mesure d'avenir « 10 000 parrains et marraines vers l'emploi » qui débutera véritablement en 2012. Ce nouveau dispositif dont le cadre d'intervention a été adopté à la session plénière du 20 octobre 2011, a pour objectif de renforcer et d'élargir les actions de parrainage visant à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes en les faisant accompagner par des bénévoles ayant la confiance des employeurs.

- la poursuite de l'accompagnement à la démarche de validation des acquis de l'expérience en matière d'information, d'appui à la construction des dossiers et à la préparation des jurys, autant d'étapes complexes pour beaucoup de personnes qui s'engagent dans cette démarche.

- le financement à parité avec l'Etat du GIP Alfa Centre dans le cadre du CPER.

Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FONDS REGIONAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION	Fonctionnement	3 900 000,00	3 800 000,00	-	-

La mesure d'avenir « Pacte de Continuité Professionnelle » dont le cadre d'intervention a été voté par les élus en avril 2011, verra s'amplifier sa mise en œuvre avec de nombreux partenaires : OPCA interprofessionnels, OPCA du bâtiment, du travail temporaire, du secteur sanitaire et social, de l'insertion par l'activité économique, du spectacle vivant, etc. afin de venir en appui aux salariés fragilisés par la crise et/ou les restructurations sectorielles: ce contrat contribuera à apporter la **juste formation au bon moment.**

Cette mesure viendra par exemple accompagner un certain nombre de personnes licenciées dans le cadre d'un plan social et signataires d'une convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du nouveau contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et pourra prendre la forme de soutiens aux formations collectives ou individuelles pour s'adapter au mieux à la demande du territoire.

Programme : Equipement des centres d'AIOA

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0179	31/12/2012	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	**80 000,00**	40 000,00	40 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION ET D'AIOA	Investissement	100 000,00	90 000,00	-	-

Le budget octroyé permet de répondre à des demandes ponctuelles du réseau des missions locales (matériel informatique, mobilier de bureau, etc.) qui permettent d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

Programme : Amélioration de la qualité de la formation et fonds d'innovation

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION ET FONDS D'INNOVATION	Fonctionnement	-	350 000,00	-	-

Depuis 2008, la Région accompagne les organismes de formation dans la **modularisation de leur offre** (découpage en compétences) et l'individualisation des parcours de formation. L'expérimentation lancée initialement dans le domaine du BTP, sur le département du Loiret puis étendue aux autres départements en lien avec le Pôle régional d'efficacité énergétique, a progressé encore : en 2010/2011, l'accompagnement des équipes pédagogiques dans la modernisation de leur offre de formation et l'individualisation des parcours s'est étendu à tous les domaines de formation, en articulation avec les différentes politiques régionales (énergies renouvelables, éco-construction, plan santé environnement, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, introduction des principes du développement durable dans les pratiques de formation, etc.). L'accompagnement va se poursuivre en 2012/2014.

De plus, et dans le cadre du CPRDF signé en juin 2011, la Région mettra en place un **fonds d'innovation pédagogique**, afin d'aider l'appareil de formation à se structurer en améliorant la qualité de l'offre pour la rendre plus adaptée aux besoins des actifs.

APPRENTISSAGE

LES ORIENTATIONS 2012

Avec 20 000 apprentis dont plus de la moitié préparant des formations de niveau bac ou relevant du supérieur, l'apprentissage occupe une place très importante au sein du dispositif régional de formation professionnelle des jeunes.

En 2012, le fonctionnement de l'apprentissage s'inscrira dans un cadre complètement renouvelé avec l'adoption au cours de l'année 2011 des textes majeurs qui structureront le développement de cette voie de formation au cours des prochaines années : le Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011 – 2014, le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) Apprentissage 2011 – 2015 et le renouvellement des conventions des Centres de Formation d'Apprentis pour la période 2011 – 2016.

L'intervention de la Région place l'apprenti au cœur des priorités. Sa mise en œuvre s'organisera autour de trois grandes thématiques :

- L'égalité des chances dans l'accès à la formation.
- La réussite du parcours de formation : l'accès à la qualification et à la vie citoyenne.
- L'intégration au sein de l'entreprise.

Dans un contexte économique et financier défavorable et face à des initiatives pour le moins inopportunes adoptées par l'Etat dans le cadre de la loi dite « CHERPION » (apprentissage à 14 ans, apprentis sans contrat, suppression du contrôle des contrats par l'Etat, ouverture de l'apprentissage aux entreprises de travail temporaire, etc.), la Région poursuivra ses efforts en faveur du développement de l'apprentissage. L'action de la Région visera prioritairement un développement qualitatif du dispositif de formation dans une logique de complémentarité et de synergie sur les territoires avec les autres dispositifs de formation professionnelle.

Globalement, le développement de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage portera sur l'ensemble des niveaux de formation, du niveau V (CAP) au niveau I (Master et ingénieur). En effet, si l'élévation du niveau de qualification constitue un objectif important du CPRDF, proposer une offre de formation de qualité en direction des publics les plus fragiles constitue également une priorité. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée à l'évolution de l'offre de formation de niveau IV et infra.

La sécurisation et la réussite des parcours de formation et le développement de l'apprentissage au sein des employeurs publics, constitueront également des axes prioritaires d'intervention pour la Région au cours de l'année 2012.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	4 570 000	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL APPRENTISSAGE		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
APPRENTISSAGE	Investissement	10 000 000,00	9 653 500,00	-	-
	Fonctionnement	97 841 000,00	98 910 000,00	23 546 000,00	23 275 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement réhabilitation, équipement

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1559	31/12/2012	CMCI 18 - RENOVATION CUISINES PEDAGOGIQUES	**550 000,00**	275 000,00	275 000,00
AP	2012	1560	31/12/2012	BATIR CENTRE (AFOR 45) - RESIDENCE DES METIERS	**720 000,00**	360 000,00	360 000,00
AP	2012	1561	31/12/2012	CMA 41 - GROS ENTRETIEN CFA	**1 300 000,00**	325 000,00	325 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	7 911 000,00	7 653 500,00	-	-

Trois projets nouveaux sont prévus en 2012 :

- la rénovation des cuisines pédagogiques du CFA interprofessionnel de Bourges. Cet établissement qui accueille chaque année près de 850 apprentis, prépare une centaine de jeunes au métier de cuisinier. Les travaux projetés permettront d'agrandir et de mettre aux normes la cuisine pédagogique.

- La résidence des métiers gérée par le CFA du BTP d'Orléans accueille chaque soir plus de 200 apprentis (soit un total de près de 700 jeunes sur l'année compte tenu de l'alternance) inscrits dans les 5 CFA partenaires de la résidence (BTP d'Orléans, Agglo d'Orléans, pharmacie d'officine, AFTEC et Chambre de Métiers et

de l'Artisanat du Loiret). Les travaux envisagés permettront d'améliorer le confort des apprentis avec la généralisation de chambres à deux lits et la modernisation des sanitaires.

- Les locaux du CFA de la Chambre de Métiers de Loir et Cher ont été pour la plupart construits au début des années 80. Ils nécessitent des travaux d'entretien portant notamment sur le changement des canalisations et la distribution électrique.

Deux grands projets impacteront également l'année 2012 :

- La livraison des bâtiments dans lesquels sera implantée l'école d'ingénieurs par apprentissage de la CCI de l'Indre dans le cadre d'un partenariat avec l'école d'ingénieurs de HEI Lille. Cette opération mobilisera 2,275 M€ de crédits de paiement en 2012.

- La poursuite des travaux de restructuration du CFA interprofessionnel d'Indre et Loire (Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire). Cette opération d'un montant total de 24 M€ TTC a été lancée en 2009. Elle fait l'objet d'un financement par la Région de 22,9 M€. Cette restructuration du CFA permettra aux 1 600 apprentis accueillis chaque année de bénéficier d'un outil de formation adapté et performant. 4,108 M€ de crédits de paiement sont prévus en 2012 pour cette opération.

Programme : Financement des Centres de Formation d'Apprentis

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0180	31/12/2012	PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	**2 000 000,00**	1 500 000,00	500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FINANCEMENT DES CFA	Investissement	2 089 000,00	2 000 000,00	-	-
	Fonctionnement	57 981 000,00	62 200 000,00	20 484 000,00	20 485 000,00

Investissement :

Le plan d'équipement 2012 portera prioritairement sur la mise à niveau des équipements professionnels afin de suivre l'évolution des technologies et des référentiels de formation et, en lien avec le déploiement de l'Espaces Numériques de Travail dans les CFA, sur l'équipement des établissements en matériels informatiques et multimédias (ordinateurs, tableaux blancs interactifs, vidéo projecteurs, etc.).

Fonctionnement :

Avec une participation moyenne de 55% pouvant atteindre 65% pour le secteur de l'artisanat et 85% pour l'agriculture, la Région est le principal financeur des CFA.

Malgré une revalorisation régulière de son intervention, la Région doit faire face depuis plusieurs années, à une dégradation croissante de la situation financière des CFA. En 2011, ce sont ainsi 1,5 millions d'€ de crédits supplémentaires que la Région a du mobiliser pour permettre aux CFA d'équilibrer leurs budgets.

La cause des difficultés financières des CFA est bien connue. Les difficultés résultent des dysfonctionnements constatés dans la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage entre les établissements bénéficiaires.

Malgré les multiples interpellations des Régions et de nombreux acteurs de l'apprentissage, la loi dite « CHERPION » du 28 juillet 2011 « pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels », n'apporte aucune réponse aux problèmes constatés dans le fonctionnement de la taxe d'apprentissage.

La gravité de la situation a conduit l'Association des Régions de France (ARF) à demander à ce que la gestion de la taxe d'apprentissage soit confiée aux Régions, afin d'apporter transparence et équité à cette recette publique.

Dans l'attente d'une réforme devenue indispensable et inévitable, la Région portera une attention toute particulière à la situation financière de chaque établissement. Ce suivi se traduira notamment par la systématisation du dialogue de gestion Région – CFA tel que prévu dans les nouvelles conventions quinquennales conclues avec les gestionnaires des centres.

Il est proposé de revaloriser le barème de financement de 1,5% afin d'accompagner l'évolution des dépenses dans les CFA et contribuer ainsi à sécuriser l'emploi du personnel.

Programme : Egalité des chances

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
EGALITE DES CHANCES	Fonctionnement	4 310 000,00	4 360 000,00	2 112 000,00	1 840 000,00

L'apprentissage s'inscrit pleinement dans l'ambition de « Région apprenante » affichée dans le CPRDFP. La réussite des parcours de formation des jeunes constitue la priorité régionale en matière de formation professionnelle des jeunes. Dans ce cadre, la Région développe de nombreux programmes visant à accompagner les jeunes en difficulté : modularisation et individualisation des parcours, suivi des apprentis en entreprise, accès aux savoirs de base, lutte contre les abandons en cours de formation, développement de l'utilisation des TIC, plan régional de formation des formateurs de CFA.

Ces chantiers soutenus par l'Europe donnent des résultats probants avec de bons taux de réussite à l'examen (plus de 75% de réussite pour les plus bas niveaux de qualification) et un recul progressif des abandons en cours de formation (10,5% pour les jeunes formés sur la période 2007 – 2009).

L'action d'animation de la Région débouche également sur la création d'un véritable réseau d'établissements avec à la clé des partages d'expériences et de pratiques pédagogiques.

L'année 2012 verra plus particulièrement le déploiement des Espaces Numériques de Travail (ENT) au sein des CFA. Par ailleurs, en complément des actions à caractère pédagogique, la Région soutiendra également les initiatives culturelles ou citoyennes proposées par les CFA.

Programme : Aides aux employeurs d'apprentis

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	34 400 000,00	31 000 000,00	-	-

Le dispositif des aides aux employeurs d'apprentis constitue un levier important pour soutenir le développement de l'apprentissage tant au plan quantitatif que qualitatif.

Le dispositif refondu en 2010, s'organise autour d'une prime annuelle de base de 1 000 € par apprenti à laquelle peut s'ajouter diverses majorations en fonction du profil de l'apprenti et de l'entreprise. Le nouveau dispositif a notamment introduit le principe du versement des primes aux employeurs publics accueillant des apprentis dans des formations du secteur sanitaire et social.

L'ouverture progressive des aides aux employeurs publics concrétise la volonté de la Région de développer l'accueil d'apprentis dans ce secteur qui présente un potentiel important pour la préparation de nombreux métiers (finances, ressources humaines, droit, entretien des bâtiments, restauration de collectivité, petite enfance, travail social, etc.) à tous les niveaux de qualification. L'intérêt de cette démarche partagé par toutes les Régions, n'a malheureusement trouvé aucun écho du côté du gouvernement ; la loi Cherpion n'intégrant aucune disposition pour le secteur public, malgré les propositions (financement des coûts de formation, salaire des apprentis, etc.) contenues dans le rapport remis en 2009 par Monsieur HENART au Premier Ministre.

En 2012, ce sont 12 000 entreprises implantées sur le territoire régional qui bénéficieront des aides régionales.

Programme : Mobilité des apprentis

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 150 000,00	1 200 000,00	950 000,00	950 000,00

La politique de mobilité européenne de la Région s'organise autour de deux grands dispositifs :

- ✓ **Euro Métiers Centre** et ses déclinaisons (Euro Métiers Centre « premiers parcours » « bac + » et « jeunes diplômés ») pour les actions de mobilité individuelle à finalité professionnelle,

- ✓ **Trans' Europe Centre** pour les mobilités de groupes de courtes durées à finalités culturelles, citoyennes et de découverte professionnelle,

La Région propose ainsi un panel particulièrement étoffé et adapté de dispositifs permettant à tous les publics de bénéficier d'une mobilité :

- Mobilité courte (7 jours) de découverte culturelle et citoyenne des pays européens avec le Tran's Europe Centre ouvert aux apprentis préparant des formations de niveaux CAP et Bac.

- Mobilité courte (2 à 3 semaines) à finalité professionnelle dans des entreprises européennes avec les dispositifs Euro Métiers Centre « premiers parcours » et Euro Métiers Centre « Bac + ».

- Mobilité Longue (6 mois) à finalité professionnelle dans des entreprises européennes à finalité professionnelle pour les apprentis ayant achevé leur formation avec le dispositif Euro Métiers Centre « jeunes diplômés ».

L'impact des dispositifs de mobilité auprès des jeunes et des équipes pédagogiques est très important (motivation, confiance en sois, nouvelles pratiques pédagogiques, etc.) et irrigue très largement au-delà des jeunes directement concernés. C'est pourquoi de plus en plus de CFA intègrent progressivement la dimension européenne dans les parcours de formation des apprentis.

En 2012 les différents dispositifs devraient permettre à 800 apprentis de bénéficier d'une action de mobilité.

Programme : Fonds d'innovation

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FONDS D'INNOVATION	Fonctionnement	-	150 000,00	-	-

La création du Fonds d'innovation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011 – 2014.

En créant ce nouvel instrument, la Région vise à encourager l'innovation pédagogique liée à l'alternance, à l'individualisation des parcours, à l'utilisation des TIC, à la FOAD, en particulier en direction des publics en difficultés.

Par cet objectif, elle marque son soutien aux démarches favorisant la mutualisation de l'ingénierie et des outils sur un territoire et pour développer des réponses formation sur des territoires actuellement mal desservis.

ENSEIGNEMENT - LYCEES

LES ORIENTATIONS 2012

Malgré la poursuite du désengagement de l'Etat du système éducatif, la Région Centre continue de mobiliser des moyens importants afin de contribuer à la réussite des lycéens de la Région et d'améliorer leurs conditions de vie pendant leur scolarité.
Dans un budget contraint, la Région assume les conséquences de la réforme des filières générales et technologiques, imposée par l'Etat, sans concertation préalable sur les moyens en ressources et équipements pédagogiques à mettre en œuvre.

Placer les lycéens au cœur du projet éducatif régional

La Région Centre continuera en 2012 de s'engager pour :

- une plus grande **qualité de vie** dans les lycées : constructions, restructurations, importants travaux pour une meilleure efficacité énergétique, équipements professionnels, informatique ;
- l'amélioration de la **restauration scolaire** avec le label Self'OCentre, le développement du bio dans les repas, le maintien de l'aide aux familles ;
- une égalité des chances confortée, notamment au travers de l'accompagnement éducatif.

L'engagement régional se matérialise également par la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique de **prévention santé** des lycéens, la valorisation des actions éducatives, culturelles, sportives dans les lycées, et l'ouverture sur l'extérieur, dans le cadre du dialogue de gestion avec les lycées.

Défendre un égal accès à l'éducation

La Région poursuit son effort financier pour que les **manuels scolaires** ne soient pas à la charge des familles. Entrer dans une section professionnelle peut nécessiter l'achat d'équipements spécifiques, la Région y participe en remettant aux familles une lettre-chèque.

La réussite et l'épanouissement passent aussi par la construction et la mise en œuvre de projets éducatifs, dans les établissements scolaires, par leurs acteurs : la Région apporte là aussi sa contribution, tout comme elle soutient les échanges et séjours des classes en Europe avec le dispositif **Trans'Europe Centre**.

L'accompagnement des équipes dans la mise en place de projets citoyens intervient dans le cadre du dispositif **Lycéens Citoyens**, enrichi en 2012 d'un volet Agenda 21 permettant aux établissements de monter des actions notamment autour de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie.

En Région Centre, chaque année, 3000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification. L'objectif est de réduire ce nombre de 50 % en 5 ans et d'offrir une nouvelle chance vers une qualification à ceux qui ont décroché. La Région consolide sa démarche « **Assure ta rentrée** » et généralise « **Assure ton année** » afin de lutter contre le décrochage scolaire et de permettre un suivi des jeunes tout au long de l'année, en liaison avec les partenaires institutionnels et professionnels. Elle a élaboré conjointement avec l'Etat le dispositif « **Assure ton avenir** ».

La politique d'information et d'orientation évolue au fil des années, en concertation avec nos partenaires, vers une plus grande uniformité de prestations et de lisibilité. En 2012, les « **Forums de l'orientation** » seront, pour la plupart, ouverts aux collégiens, aux lycéens et à leurs parents.

Améliorer toujours les infrastructures et l'accueil

La politique d'investissement pour les lycées se poursuit et mettra l'accent sur plusieurs axes :

A) **L'efficacité énergétique** : démarche indispensable au regard des consommations en énergie et de leurs coûts. Mieux isoler, mieux réguler, participer à l'éducation à l'éco-responsabilité et l'éco-citoyenneté est un devoir envers la planète et envers l'utilisation des contributions financières des citoyens. La Région y est fortement engagée ;

B) **La restauration :** manger sain, équilibré, découvrir des saveurs, le plaisir de se nourrir dans un cadre agréable... sont autant de missions dans lesquelles la Région continue à travailler, avec pour objectifs 20% d'aliments biologiques et de proximité, ainsi que la réduction des déchets ;

C) Le confort de vie dans les **internats** : un établissement scolaire est un lieu de vie, les internats y participent et permettent à certains jeunes de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. La Région s'est inscrite dans la démarche d'Internat d'excellence ;

D) **L'accessibilité** des établissements dont elle a la charge est certes une contrainte règlementaire mais c'est aussi une obligation morale pour la collectivité. Dans un contexte budgétaire très contraint, la Région s'attache à prioriser ce type de travaux dans plusieurs lycées, afin de répondre le plus vite possible à ce besoin légitime d'accueil de tous les publics.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT LYCEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	78 300 000	1 700 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
ENSEIGNEMENT LYCEES	Investissement	80 000 000,00	80 000 000,00	-	500 000,00
	Fonctionnement	57 033 900,00	57 228 000,00	8 278 000,00	8 547 500,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2008	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	**500 000,00**	10 000,00	20 000,00
AP	2012	0014	31/12/2012	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	**23 810 000,00**	476 200,00	952 400,00
AP	2011	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	**1 200 000,00**	180 000,00	216 000,00
AP	2012	1214	31/12/2012	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	**10 355 000,00**	310 650,00	1 553 250,00
AP	2012	0013	31/12/2012	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	**4 500 000,00**	585 000,00	1 125 000,00
AP	2012	1216	31/12/2012	ACCESSIBILITE	**5 250 000,00**	105 000,00	210 000,00
AP	2012	1955	31/12/2012	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	**15 000 000,00**	300 000,00	600 000,00
AP	2012	0007	31/12/2012	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATIONS DE BIENS	**13 385 000,00**	5 220 150,00	5 487 850,00
AP	2012	0933	31/12/2012	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	**1 000 000,00**	300 000,00	370 000,00
AP	2012	0012	31/12/2012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	**5 000 000,00**	2 300 000,00	1 950 000,00

Un volume d'investissement global de 80 M€ est prévu en 2012, représentant un effort identique à celui de l'année 2011. Sur ces 80 M€, 15 M€ sont spécifiquement dédiés aux démarches environnementales.

CONSTRUCTIONS, REHABILITATIONS ET RESTRUCTURATIONS

1- Extensions/restructurations (0,500 M€ en abondement et 23,810 M€ en opérations nouvelles)

L'opération de construction d'une salle polyvalente, d'installation de la section « cycles » dans les ateliers et de construction d'un logement de fonction au lycée Vauvert de Bourges fera l'objet d'un abondement de 0,500 M€.

Pour 2012, parmi les opérations nouvelles, les plus significatives on peut citer :

- La restructuration de l'externat et de la vie scolaire du lycée Jean Guehenno à St Amand Montrond (5 M€) ;
- La restructuration de l'internat de la cité scolaire Chaptal Vinci de Amboise (5,56 M€) ;
- La reconstruction des laboratoires scientifiques du lycée Balzac de Tours (2,8 M€).

2- Grosses Réparations Gros Entretien (1,200 M€ en abondement et 10,355 M€ en opérations nouvelles 2012)

L'opération de construction d'un bâtiment pour la vie scolaire du lycée Jean Zay d'Orléans fera l'objet d'un abondement de 1,2 M€.

Parmi les opérations nouvelles, on peut citer :

- La rénovation des plateaux d'internats du lycée Albert Bayet de Tours (1,2 M€) ;
- La rénovation des plateaux d'internat du lycée Choiseul de Tours (2,2 M€) ;
- La poursuite de la rénovation des logements de fonction ainsi que la rénovation de l'administration du lycée Blaise Pascal de Châteauroux (1,495 M€) ;
- La réorganisation des ateliers du lycée d'Alembert de Issoudun (1,1 M€) ;
- La rénovation du plateau sportif ainsi que la reprise des étanchéités du lycée horticole de Blois (1,45 M€) ;
- La restructuration de l'entrée du lycée Paul Gauguin d'Orléans La Source (0,400 €).

ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE

1- Entretien, maintenance et cadre de vie (4,500 M€ en opérations nouvelles)

La Région maintient son effort d'entretien du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie. Ces crédits d'investissement servent à conduire de multiples petits chantiers qui sont identifiés tout au long de l'année en concertation avec les lycées. Il peut s'agir tant de travaux de mise en sécurité ou de mise en conformité, que de travaux d'embellissement.
On peut ici rappeler que la Région est propriétaire de 1 800 000 m² en surface hors œuvre nette.

2- Accessibilité (5,250 M€ en opérations nouvelles)

L'ouverture d'opérations de mise en accessibilité sur la base des diagnostics réalisés conformément à la loi de février 2005 est prévu pour les lycées Fulbert, Péguy, Vaillant, Giraudoux, Claudel, Durzy et Monnet.

3- Efficacité énergétique (15 M€ en opérations nouvelles)

Parmi les opérations nouvelles, on peut citer :

- La réfection des terrasses du lycée Choiseul de Tours (0,55 M€) ;
- La réfection des menuiseries extérieures et des terrasses du lycée Beauregard de Château Renault (0,77 M€) ;
- La réfection des terrasses du lycée Val de Cher à St Aignan (1,2 M€) ;
- La rénovation de la chaufferie du lycée Jean Zay d'Orléans (0,400 M€) ;
- L'amélioration de la performance thermique des programmes de restructuration en cours aux lycées Dessaignes, Branly et Tabarly (7,5 M€).

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATIONS DE BIENS MEUBLES (13,385 M€ en opérations nouvelles)

Les principaux investissements porteront sur :

- Le renouvellement des équipements fonctionnels, pédagogiques, professionnels et scientifiques ainsi qu'informatiques,
- Les matériels de cuisine et d'internat ainsi que Self'O Centre,
- Les rénovations de filières
- Les câblages ainsi que les éléments actifs pour réseaux câblés
- Les équipements suite à restructurations immobilières

ETUDES PREALABLES ET FONCIER (1 M€)

Ces dépenses servent tant à l'entretien du parc de bâtiments démontables indispensable pour conduire certaines opérations en site occupé ou pour offrir des solutions rapides à des besoins de surface, qu'à la conduite d'études de programmation ou de diagnostics techniques.

AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE POUR LES ETABLISSEMENTS SOUS CONTRAT (5 M€)

Les opérations concernées sont les suivantes:

- Aide à l'investissement pour les sections d'enseignement général (loi Falloux) (1 M€) ;
- Aide à l'investissement pour le renouvellement informatique (loi Astier) (0,450 M€) ;
- 2ème tranche pour le transfert du lycée Ste Marguerite de Tours (1,5 M€) ;
- 1ère tranche de l'extension et du réaménagement de la MFR de Gien (0,795 M€) ;
- 1ère tranche de restructuration du lycée Ste Marie Ste Dominique de Bourges (0,840 M€) ;
- Restructuration du lycée agricole Gabriel Bridet à Anet (0,415 M€).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	80 000 000,00	80 000 000,00	-	500 000,00
	Fonctionnement	5 535 501,00	5 831 000,00	20 000,00	370 000,00

Recettes d'investissement :

Dans le cadre du dispositif Internats d'Excellence proposé par l'Etat, la Région en accord avec le Rectorat a proposé que le dossier de restructuration de l'internat du lycée Maréchal Leclerc soit présenté à l'ANRU, ainsi que celui de la rénovation du plateau sportif et de la création d'une salle de musculation au lycée Genevoix. D'autres opérations portant sur des internats seraient éligibles à ce dispositif : au total, 7 projets sont aujourd'hui identifiés sur le territoire.
En 2012, une recette de 0,500 M€ sera perçue à ce titre

Dépenses de fonctionnement

- 2,579 M€ pour le Contrat de Performance Energétique pour 18 sites de lycées
- 1,850 M€ seront consacrés aux petits travaux d'entretien, réparations, cadre de vie des lycées publics,
- 0,160 M€ serviront à la réparation et location de bâtiments démontables,
- 0,180 M€ serviront à la réparation de biens mobiliers.

Recette de fonctionnement :

Une recette de **0,020 M€** est attendue du Conseil Général du Cher pour le remboursement des coûts des matières d'œuvre nécessaires à la réalisation par l'EMOP de chantiers dans les collèges, conformément à la convention passée entre la Région Centre et le Conseil Général du Cher.

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Fonctionnement	44 653 099,00	44 635 000,00	8 080 000,00	8 084 500,00

Dotations et subventions de fonctionnement des lycées publics (33,501 M€)

Ces dotations comprennent la dotation générale de fonctionnement aux EPLE à laquelle s'ajoutent une dotation pour petits travaux du propriétaire, une dotation pour remboursements des frais de location et de transport vers les lieux de pratiques de l'EPS, et une dotation pour remboursements de différents frais de transport d'élèves et de charges particulières.
Dans le cadre d'un budget contraint, la réflexion sur le calcul de la dotation de fonctionnement 2012 a été conduite avec l'objectif d'inciter les établissements à réaliser des économies d'énergie La part viabilisation a ainsi été modulée en fonction de la dépense d'un lycée comparée à la moyenne des dépenses des lycées.

Dotations et subventions de fonctionnement des lycées privés (9,663 M€)

Les dotations versées aux établissements privés sous contrat d'association avec l'Education Nationale correspondent aux forfaits d'externat part matériel, part personnel et au calcul de la parité EPS.

Une recette de **0,080 M€** est attendue des lycées privés sous contrat pour le remboursement des dépenses liées aux "baux locatifs privés".

Prestations de services divers (1,161 M€)

Ces prestations concernent essentiellement le marché d'assurance du patrimoine régional (0,840 M€), le marché passé avec l'APAJH pour la restauration scolaire du lycée Maurice Genevoix d'Ingré ainsi que la participation de la Région au colloque de l'association française des lycées d'hôtellerie et de tourisme (AFLYHT)

Venez au lycée (0,050 M€)

Cette mesure nouvelle que la Région déclinera à partir de 2012, consiste à inviter les établissements à s'ouvrir au public pour valoriser leur travail mais aussi à faciliter l'accès des tiers ayant exprimé un besoin en matière de locaux.

Frais d'hébergement et de restauration (0,260 M€)

Pour aider les élèves à déjeuner et/ou dîner au restaurant scolaire sur la deuxième partie de l'année scolaire 2011/2012 (de janvier à juin 2012), il est proposé de reconduire pour la troisième année scolaire de cette mesure d'aide aux familles fragilisées par la crise.

Recette :

Une recette de **8 M€** est attendue des lycées publics au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement. Ce reversement est effectué sur la base d'un taux de 21% des recettes perçues par les établissements.

Programme : Mobilité des lycéens

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
MOBILITE DES LYCEENS	Fonctionnement	2 358 000,00	2 350 000,00	93 000,00	93 000,00

Le programme de Mobilité des lycéens, pour un montant global de **2,350 M€,** comprend le dispositif Trans Europe Centre qui fonctionne depuis avril 2011 sur la base de deux appels à projets par an, le dispositif Actions Internationales et le dispositif Léonardo.
En 2012, ce sont environ 6 000 lycéens qui partiront grâce à ces trois dispositifs.

Une recette de **0,093 M€** est attendue au titre de la mobilité européenne pour le dispositif Léonardo.

Programme : Egalité des chances

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
EGALITE DES CHANCES	Fonctionnement	3 330 000,00	3 425 000,00	-	-

Accompagnement éducatif (0,425 M€)

Cette opération inclut le dispositif Lycéens Citoyens qui propose depuis juillet 2011 un appel à projets annuel répondant à 4 thématiques :

- agenda 21 de lycée appuyé par un accompagnement méthodologique sur 2 ans
- environnement (biodiversité, énergie renouvelables, gestion des déchets…),
- savoir faire et métiers (promotion de la culture scientifique et technologique, ouverture sur les métiers…),
- citoyenneté culturelle (promotion des droits humains, lutte contre les discriminations et pour l'égalité hommes/femmes, solidarité…).

En sus de ce dispositif, la Région finance ou co-finance des actions pour l'action éducative des lycéens (Radio lycées, Telemaque, Jeunes auteurs pour l'Europe, rallye Maths…).

Politique d'intégration (0,130 M€)

Cette opération comprend l'aide aux devoirs ainsi que le soutien à la Mission Générale d'Insertion pour l'action Français Langue Etrangère.

Aide régionale au 1er équipement (0,445 M€)

Cette aide est destinée aux familles d'élèves entrant en première année d'enseignement professionnel ; il s'agit d'attribuer une aide à l'achat du premier équipement. Environ 6400 familles sont ainsi aidées chaque année.

Manuels scolaires transmissibles (1,900 M€)

Cette opération permet d'allouer des subventions aux lycées publics et privés de la région pour l'achat des collections de manuels utiles aux 3 années d'enseignement allant de la seconde à la terminale. Il s'agira en 2012 de pourvoir à l'achat des manuels de terminales dans le cadre de l'application de la réforme du lycée général et technologique.

Manuels scolaires non transmissibles (0,525 M€)

Cette opération est destinée au financement de manuels non transmissibles (des consommables) pour les sections d'enseignement professionnel. En sus, cette opération permet de financer l'expérimentation des manuels scolaires numériques que la Région reconduit en 2011/2012.

Programme : Information et orientation

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
INFORMATION ET ORIENTATION	Fonctionnement	657 300,00	487 000,00	85 000,00	-

Publications et partenariats (0,118 M€)

Cette opération permet de passer des accords de partenariat avec des structures telles que l'ONISEP, le CRDP ou le CRIPTARC dans l'objectif de l'information des élèves et des familles pour l'orientation scolaire.

Soutien aux forums, salons et manifestations d'orientation (0,369 M€)

Cette opération permet à la Région d'agir en financeur des 10 salons et forums organisés chaque année sur le territoire en faveur de l'information des élèves et des familles sur les formations et les métiers. Ces salons et forums s'adressent aux collégiens et aux lycéens.

Programme : Prévention santé dans les lycées

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES	Fonctionnement	500 000,00	500 000,00	-	-

Prévention santé dans les lycées

Cette opération vise au développement d'actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé auprès des lycéens. Comme suite à la délibération de septembre 2011, les actions se structurent autour :

- D'un appel à projets « Bien dans ton corps Bien dans ta tête » dédié à la PPS (Politique Prévention Santé) auprès des établissements de formation ;
- De l'accompagnement méthodologique des porteurs de projets avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ;
- De la mobilisation de jeunes pour être relais auprès de leurs pairs ;
- Du dispositif d'aide à domicile pour des jeunes éloignés de leur établissement pour raison de santé avec le service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) ;
- De l'organisation de journées thématiques en partenariat avec le CRDP ou d'autres structures comme l'Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie et Addictologie (ANITEA) ;
- De l'extension du réseau d'espaces « écoute ».

Cette mesure bénéficiera d'un crédit de **0,500 M€** en 2012.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

LES ORIENTATIONS 2012

L'allongement de la durée de la vie engendre de nouveaux besoins dans la population et de nouveaux enjeux pour les pouvoirs publics : formation de personnels soignants, qualification des professionnels déjà en fonction, amélioration des infrastructures, développement des services à la personne, etc. La problématique de la désertification médicale constitue par ailleurs un enjeu majeur.

La Région Centre a choisi de porter une **politique d'ensemble** en matière de formations sanitaires et sociales, inspirée par deux idées forces, la solidarité et la création d'emplois, et articulée autour d'une triple exigence :

- valoriser les métiers ;
- augmenter le nombre et le niveau de qualification des professionnels ;
- améliorer la qualité de vie des habitants.

Cette volonté se justifie d'autant plus que les secteurs sanitaire, social et des aides à la personne constituent le premier pourvoyeur d'emplois en région Centre.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'implication de l'Etat diminue largement alors même que la demande sociale est de plus en plus forte. L'adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) en 2007 est une réponse à ce désengagement et marque, surtout, la volonté régionale de proposer une offre de formations de qualité qui associe l'ensemble des acteurs du secteur. Le schéma constitue l'un des composantes du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011 – 2014 et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Le **schéma régional des formations sanitaires et sociales 2008/2013** constitue une réponse opérationnelle aux besoins de professionnels qualifiés dans les territoires de la région en s'appuyant sur 4 grands principes :

- La territorialisation de l'offre de formation au plus près des besoins ;
- La sécurisation des parcours professionnels de tous les actifs (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi) ;
- La modernisation des 26 instituts et écoles de formation sanitaire et sociale de la région ;
- La diversification des voies d'accès à la qualification via l'apprentissage.

L'année 2012 sera marquée par un **investissement encore renforcé en faveur de la territorialisation de l'offre de formation**, avec notamment l'ouverture de nouvelles formations de niveau V dans les territoires (aide soignant, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale). Dans cette dynamique, la Région négociera auprès de l'Etat l'augmentation du quota des masseurs kinésithérapeutes et l'ouverture de la formation d'ergothérapeute (30 à 40 places par an).

Dans le cadre des **Pactes de Continuité Professionnelle**, la Région contractera avec les employeurs, des accords cadres permettant de poursuivre la professionnalisation des intervenants à domicile, déjà très active en région Centre avec 1 500 places de stage ouvertes chaque année. Elle soutiendra et accompagnera les employeurs et les établissements de formation dans la création du CFA des métiers du social et du médico-social. Elle engagera également un nouveau plan prévisionnel d'investissement (PPI) au bénéfice des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale alors que ce poste, pourtant essentiel, ne fait l'objet d'aucun transfert de recette de la part de l'Etat.

Par ailleurs, dans la continuité du plan des métiers au service des personnes âgées et handicapées duquel l'Etat s'est désengagé, la Région poursuivra seule ou aux côtés des employeurs des **actions de formation** permettant, d'une part, d'augmenter le nombre de personnes formées dans les territoires (extension des formations d'aide soignant à l'attention des personnes en parcours de Validation des Acquis d'Expérience avec l'objectif de diplômer 150 aides soignants supplémentaires en 2012), d'insérer des personnes en contrat aidé dans les métiers de l'aide aux personnes (avec l'objectif d'intégrer 150 personnes en 2012), de poursuivre les efforts pour qualifier les cadres et directeurs d'établissement (50 parcours initiés depuis 2009).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 050 000	
Autorisations d'engagement	9 450 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	Investissement	1 834 000,00	2 361 000,00	-	-
	Fonctionnement	39 032 000,00	40 929 100,00	-	500 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE	Fonctionnement	30 211 000,00	32 108 100,00	-	500 000,00

En application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région a la responsabilité du financement des 26 écoles et instituts de formations du sanitaire rattachées à 16 organismes gestionnaires (15 centres hospitaliers et la Croix Rouge Française) et des 3 établissements relevant du secteur social et médico-social.

L'intervention financière de la Région permet la prise en charge de la formation de près de 7 000 apprenants.

2012 sera la 1ère année de mise en œuvre des nouvelles modalités de financement des écoles et instituts de formations adoptées par la Région en 2011. Ce nouveau cadre d'intervention basé sur les effectifs conventionnés et des coûts standards de formation, permet d'inscrire les écoles et instituts dans un cadre budgétaire stable déterminé par la Région.

Les 32,108 M€ de crédits prévus en 2012 pour les écoles permettront d'assurer la prise en charge des frais de formation et de stage des apprenants.

Il est proposé de revaloriser de 1,5% les coûts standards de formation, afin d'accompagner l'évolution des budgets des écoles et instituts et en particulier l'évolution de la masse salariale et les frais de stage des apprenants.

Programme : Construction – Aménagement - Réhabilitation - Equipement

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1313	31/12/2012	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2012	**300 000,00**	225 000,00	75 000,00
AP	2012	1314	31/12/2017	PPI ENTRETIEN SANITAIRE ET SOCIAL	**1 750 000,00**	57 867,00	238 801,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	1 834 000,00	2 361 000,00	-	-

La mise en place d'un Plan Prévisionnel d'Investissement au profit des écoles et instituts témoigne de l'importance qu'attache la Région à la formation dans le secteur sanitaire et social. En effet, les textes ne font pas obligation aux Régions d'intervenir en matière d'investissement et l'Etat n'a pris aucune mesure financière en vue d'accompagner les initiatives des Régions.

L'année 2012 devrait plus particulièrement être marquée par :

- le programme régional de câblage des établissements qui devrait mobiliser 1,19 M€,

- le lancement des travaux de construction des nouveaux locaux de formation pour l'Institut Régional de Formations Sanitaires et Sociales (IRFSS) de la Croix Rouge à Tours. Cette opération, d'un montant prévisionnel de 9,5 millions d'€, est financée à hauteur de 4,5 millions d'€ par la Région. En 2012, ce sont 700 000 € de crédits de paiement qui seront consacrés à cette opération.

Le budget dédié aux investissements permettra également la prise en charge d'opérations de gros entretien immobilier et l'amélioration des équipements des écoles.

Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	2012	2013
AE	2012	3008	31/12/2013	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2012-2013	**6 700 000,00**	3 200 000,00	2 800 000,00
AE	2012	3009	31/12/2013	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2012-2013	**2 750 000,00**	1 675 000,00	1 075 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	8 821 000,00	8 821 000,00	-	-

La Région a en charge la gestion et le versement de bourses d'études soumises à condition de ressources, pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales dans les écoles et instituts.

Le dispositif mis en place par la Région permet d'accompagner efficacement les apprenants dans leur parcours de formation en leur apportant une aide financière adaptée à leur situation. Chaque année, le nombre de bénéficiaires de la bourse régionale d'études représente environ 35 % de l'effectif total des étudiants en formation, soit 2 400 étudiants.

Afin d'offrir un service bien adapté aux besoins des étudiants, le versement des bourses, traditionnellement trimestriel, voire semestriel dans l'Enseignement supérieur, est mensuel dans le secteur sanitaire et social.

Depuis 2006, un sixième échelon de bourses d'un montant de 6 600 € net annuel a été créé pour favoriser et développer l'accès aux formations et aux métiers sanitaires et sociaux. Cet échelon bénéficie en moyenne à 800 étudiants par an, soit 34 % des attributaires de la bourse d'études.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES ORIENTATIONS 2012

L'éducation et notamment l'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants : la qualification et l'innovation, la présence sur notre territoire de personnes en capacité d'accompagner l'innovation, de techniciens, de cadres, de chercheurs, d'entrepreneurs…

Le développement d'une offre d'enseignement supérieur attractive constitue aujourd'hui un marqueur fort de la vitalité d'un territoire. Point essentiel de la politique globale en matière de formation, elle influence fortement le dynamisme de l'économie. Deux raisons qui, ajoutées au contexte national et international, ont conduit la Région Centre à réaffirmer fortement son implication dans ce domaine.

La Région s'engage pour améliorer la vie étudiante

La Région maintient sa volonté de permettre un accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication par la mise en oeuvre de sa mesure phare Ordicentre, qui a permis à près de 24 000 étudiants de disposer d'un ordinateur portable;

Parallèlement, la mobilité des jeunes (lycéens, apprentis et étudiants) est au cœur du projet régional, le programme Mobi-Centre bénéficiera en 2012 à plus de 2000 jeunes qui effectueront un séjour pédagogique ou un stage en Europe et dans le Monde.

Enfin, les problématiques de santé figurant parmi les préoccupations majeures de nos concitoyens, la Région a décidé de poursuivre le dispositif de financement de la couverture sociale complémentaire des étudiants en élargissant les critères afin de permettre à plus d'étudiants d'en bénéficier. Cette mesure est encore plus essentielle aujourd'hui avec l'augmentation de la taxe dite « mutuelle » par le gouvernement qui va entrainer une difficulté croissante dans l'accès à une couverture maladie et donc dans le recours aux soins.

La Région s'implique pour renforcer la qualité des infrastructures

Plus de 4 millions € seront consacrés en 2012 à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur, dont ces opérations particulièrement emblématiques :

- La reconstruction de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans, qui permettra à ce dernier d'être en conformité avec la double exigence de sécurité et de respect des critères du développement durable ;
- L'agrandissement de la faculté de médecine de Tours, qui prend tout son sens dans un contexte de pénurie de personnel médical sur le territoire régional ;

- La réhabilitation du site Dupanloup à Orléans, qui permettra à l'université d'Orléans de disposer d'infrastructures en centre ville adaptées à l'organisation d'événements contribuant à son rayonnement et à son attractivité.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 450 000	
Autorisations d'engagement	300 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES	
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		**BP 2011**	**BP 2012**
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	7 790 000,00	7 176 000,00
	Fonctionnement	2 966 500,00	2 960 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	**BP 2012**
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIP	Investissement	4 550 000,00	4 794 000,00
	Fonctionnement	100 000,00	70 000,00

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement et de recherche en région Centre. La majorité des opérations s'inscrivent dans le contrat de projet Etat Région et font l'objet de financements des collectivités locales, fortement impliquées dans le développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Elles concernent la modernisation et le redéploiement des sites universitaires, la construction et la réhabilitation des laboratoires.

Environ 5 M€ seront consacrés en 2012 à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur, dont 3 opérations particulièrement emblématiques :
- la reconstruction de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans, qui permettra à ce dernier d'être en conformité avec la double exigence de sécurité et de respect des critères du développement durable ;
- l'agrandissement de la faculté de médecine de Tours, qui prend tout son sens dans un contexte de pénurie de personnel médical sur le territoire régional ;
- la réhabilitation du site Dupanloup à Orléans, qui permettra à l'université d'Orléans de disposer d'infrastructures en centre ville adaptées à l'organisation d'événements contribuant à son rayonnement et à son attractivité, et à l'accueil du Studium.

Programme : Mobilité internationale des étudiants

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	BP 2012
MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS	Fonctionnement	2 100 000,00	2 300 000,00

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent dans le cadre de leur cursus suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. L'ouverture internationale croissante des établissements d'enseignement supérieur impose une augmentation des crédits de paiement en 2012.

La mesure MOBI-CENTRE est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre. Chaque bénéficiaire peut répartir son crédit temps selon ses besoins tout au long de son cursus, aussi bien pour les stages que pour les formations.

L'AFE (Aide à la Formation en Europe) est destinée aux étudiants originaires de la région mais inscrits, sous certaines conditions, dans un établissement supérieur d'une autre région.

Environ 2000 étudiants bénéficient chaque année de ces mesures.

Programme : TIC et enseignement supérieur

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0460	31/12/2012	UNIVERSITE NUMERIQUE	**250 000,00**	125 000,00	125 000,00
AE	2012	0475	31/12/2012	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	**300 000,00**	100 000,00	120 000,00
AP	2012	1475	31/12/2012	FOURNITURES D'ORDINATEURS PORTABLES	**2 200 000,00**	2 000 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	BP 2012
TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	3 240 000,00	2 382 000,00
	Fonctionnement	466 500,00	360 000,00

Ce programme a pour objectif de développer les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Il est composé de plusieurs opérations, dont principalement :

- ORDI-CENTRE qui permet à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la région d'accéder à un ordinateur, portable pour les étudiants inscrits en master ou assimilés (environ 4000 ordinateurs portables distribués) ou

fixe pour tous les étudiants (1500 ordinateurs installés dans des salles en libre-service),

- UNRC (Université Numérique en Région Centre) qui permet de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives.

Programme : Accès à une couverture santé complémentaire

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	BP 2012
ACCES A UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	Fonctionnement	300 000,00	230 000,00

La mesure d'aide à l'accès à une couverture santé complémentaire a été créée dans le cadre des mesures exceptionnelles d'aide aux jeunes. Elle permet un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier.

Le dispositif consiste désormais en une contractualisation avec des mutuelles volontaires (et en particulier avec les deux mutuelles étudiantes), qui en assurent la gestion, ce qui permet d'assurer une plus large information et d'éviter que les étudiants avancent les 100 € remboursés par la Région.

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

LES ORIENTATIONS 2012

La recherche et l'innovation sont des enjeux majeurs du devenir de notre région. Dans cette période particulière où la crise vient fragiliser nos économies, nos entreprises, nos territoires, la question cruciale qui se pose à notre région, à ses acteurs, est celle d'avoir des chercheurs et des laboratoires qui se développent et des entreprises qui réussissent, qui soient porteuses d'avenir.

La Région a fait de l'innovation une priorité du développement de notre territoire. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de moyens financiers importants. La part consacrée à la recherche dans le budget régional a connu une augmentation sans précédent ces dernières années. L'objectif de la politique régionale est de stimuler fortement les retombées économiques, sociales et environnementales de la recherche.

Des outils performants au service de la recherche et de l'innovation

La région poursuivra son soutien à la fois à la **recherche d'initiative académique** centrée sur les priorités des établissements de recherche et de leurs laboratoires, et à la **recherche d'intérêt régional** en lien avec les enjeux socio économiques et environnementaux de notre territoire.

Ces appels à projets ont permis de faire émerger des projets particulièrement innovants, et voient leurs crédits abondés de manière importante en 2012 (8 millions €).

Le financement des **bourses doctorales**, qui constitue une priorité pour l'avenir des laboratoires, verra à nouveau son enveloppe augmenter en 2012, permettant d'accroître le nombre de bourses.

La Région favorisera également le **développement de relations interrégionales**.

La Région portera une attention particulière au renforcement de ses points forts en matière de recherche et favorisera un meilleur transfert des connaissances vers le tissu économique et social régional.

Par ailleurs, la Région ciblera certains financements en direction de grandes plateformes qui devront lui donner une visibilité nationale et/ou internationale dans le domaine de l'énergie.

Le PRES Centre Val de Loire Universités

La région Centre poursuit son soutien au développement du PRES Centre Val-de-Loire Université. Centre Val-de-Loire Université va renforcer notre enseignement supérieur au service de l'avenir de notre région et de ses habitants. Le développement de l'enseignement supérieur participe de l'effort global consenti par la Région pour élever le niveau de qualification de ses habitants, ce dernier constituant assurément l'un des meilleurs facteurs de dynamisme pour le développement socio-économique régional à long terme.

Favoriser une démarche de réseaux

La Région maintiendra son soutien aux pôles de compétitivité et amplifiera via l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) les relations entre les entreprises et les laboratoires de recherche pour mieux accompagner leurs démarches d'innovation.

En travaillant à l'émergence des technologies de demain, la recherche crée les conditions d'une croissance durable, tant au plan environnemental qu'économique et social. En région Centre, l'innovation se veut avant tout au service de l'humain, en améliorant la qualité de vie des habitants et surtout en faisant de l'augmentation de leur niveau de qualification l'une des clés du développement de notre territoire.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	15 525 000	
Autorisations d'engagement	5 735 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	Investissement	18 473 000,00	18 505 100,00	0,00	40 000,00
	Fonctionnement	8 660 200,00	8 660 500,00	0,00	0,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0422	31/12/2012	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETITIVITE	**750 000,00**	200 000,00	200 000,00
AP	2012	0850	31/12/2012	APPELS A PROJETS 2012	**12 100 000,00**	6 050 000,00	2 200 000,00
AP	2012	0897	31/12/2012	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	**1 875 000,00**	475 000,00	800 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	6 908 620,00	5 193 350,00	-	-
	Fonctionnement	1 847 000,00	1 755 000,00	-	-

Ce programme est structuré autour des axes suivants:

- l'appui aux projets de Recherche et Développement des entreprises,
- le soutien aux projets de transfert de technologie : en cohérence avec le SRDES (Schéma Régional de Développement Economique et Social), la priorité d'action est orientée vers les PME/PMI régionales, avec pour objectif de faire bénéficier le plus grand nombre des possibilités de développement offertes par les démarches d'innovation,
- le soutien aux pôles de compétitivité et de développement : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche, dans différents cadres d'intervention (pôles de compétitivité, CPER 2007-2013, conventions Région/ Départements, etc.).

En 2012, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), Cosmetic Valley, Elastopôle, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux).

En 2012, il s'agira de porter un effort particulier sur la mise en œuvre opérationnelle du fonds d'amorçage dont la vocation est de renforcer les fonds propres des jeunes entreprises innovantes régionales dans leurs premières phases de développement.

Programme : Développement de la recherche en région

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AE	2012	0472	31/12/2012	BOURSES DOCTORALES	**4 335 000,00**	693 600,00	1 343 850,00
AE	2012	1850	31/12/2012	APPELS A PROJETS 2012	**1 400 000,00**	240 000,00	80 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	7 731 535,00	8 700 650,00	-	-
	Fonctionnement	6 003 200,00	5 965 500,00	-	-

Le soutien apporté par la Région au développement de la recherche se décline en :

- un soutien à la Recherche d'intérêt Régional, pour des projets centrés sur des thématiques sociétales et économiques, et articulés avec les différentes politiques Régionales. Il s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt Régional,

- un soutien à la Recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. Il implique différents dispositifs, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, avec notamment la poursuite des opérations du CPER, ainsi que le lancement d'appels à projets concernant des projets d'initiative académique, mais aussi l'acquisition d'équipements, le recrutement de chercheurs post-doctorants, l'accueil de nouvelles équipes au sein des établissements. Ces appels à projets sont lancés par l'intermédiaire du PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Centre Val-de-Loire Université.

Le financement des bourses doctorales, qui constitue une priorité pour l'avenir des laboratoires, verra à nouveau son enveloppe augmenter en 2012, permettant d'accroître le nombre de bourses.

Par ailleurs les crédits de la ligne « appels à projets de recherche » pourront également être utilisés pour soutenir les domaines de la recherche les plus visibles et les plus attractifs en région Centre, en particulier ceux qui auront émergé des dispositifs d'Investissement d'Avenir de l'Etat.

Programme : PRES

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PRES	Fonctionnement	650 000,00	750 000,00	-	-

La Région accompagne les universités d'Orléans et Tours, les écoles d'ingénieurs et de commerce, les centres hospitaliers et leurs partenaires au sein du PRES « Centre Val-de-Loire Université ». Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions au sein du PRES et avec ses partenaires :

- cellule mutualisée de valorisation de la recherche,
- fonds de maturation de projets innovants,
- entreprenariat,
- observatoire de l'enseignement supérieur,
- actions pour assurer la convergence et la mutualisation entre établissements dans le domaine des TIC,
- communication pour rendre les établissements d'enseignement supérieur plus attractifs,
- soutien aux programmes d'actions pour l'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau.

Programme : PEE énergies nouvelles et matériaux pour l'énergie

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1422	31/12/2012	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	**800 000,00**	125 000,00	375 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PEE ENERGIES NOUVELLES ET MATERIAUX POUR L'ENERGIE	Investissement	3 806 345,00	4 611 100,00	-	-
	Fonctionnement	160 000,00	190 000,00	-	-

Ce programme regroupe des programmes de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en région Centre.

L'année 2012 verra un nouvel effort de la Région pour renforcer les grandes plateformes présentes sur son territoire, en associant formation, recherche et développement économique dans le domaine de l'énergie et des matériaux pour l'énergie (géothermie, bâtiment intelligent, piles à combustibles, micro-électronique).

CULTURE

LES ORIENTATIONS 2012

Pour la Région Centre, le développement culturel n'est pas seulement une source puissante d'épanouissement personnel et de créativité : elle est également un enjeu primordial d'aménagement du territoire et un élément moteur de développement économique et social. C'est la raison pour laquelle, dans un contexte d'appauvrissement des collectivités territoriales dû à une limitation des ressources voulue par l'Etat, le choix a été fait de consolider l'intervention régionale dans ce domaine. La Région Centre reste donc très identifiée comme une collectivité à l'engagement culturel fort.

Le soutien à la création sera à nouveau au cœur de la politique culturelle régionale. Qu'il s'agisse des aides dispensées grâce à la procédure des comités techniques ou des grands projets portés par des structures régionales (l'opéra *Red Waters* par exemple), l'effort en faveur de la création sera maintenu en 2012. Par ailleurs, au sein du Domaine de Chaumont-sur-Loire, des espaces seront ouverts au printemps afin d'accueillir de nouveaux jardins.

La Région Centre, soucieuse de poursuivre le combat de la démocratisation culturelle, s'attachera à **rendre toujours plus accessibles** les œuvres et biens culturels au plus grand nombre (et notamment aux jeunes grâce au chéquier CLARC ou au dispositif *Aux Arts Lycéens et apprentis !*). L'ouverture du FRAC de deuxième génération permettra d'améliorer et de développer l'accueil des publics et d'intensifier la diffusion hors les murs.

Dans le même esprit, une nouvelle collection initiée par l'Inventaire du patrimoine culturel favorisera l'appropriation par le jeune public du patrimoine de proximité. Enfin, après les lancements réussis de la chaine « Mémoire » et de l'Electrophone, soutenus par la Région Centre, la mise en place d'une plateforme numérique favorisera l'accès le plus large de tous à l'ensemble du patrimoine culturel régional. Il s'agit là d'un projet numérique qui entend tenir compte de la profonde mutation des pratiques culturelles des habitants de notre région. De la même manière, une réflexion sera portée sur les dispositifs de soutien au cinéma et à l'audiovisuel afin de mieux intégrer ces changements.

Dans le même esprit de garantir un accès de tous aux arts et à la culture, l'année 2012 verra la mise en place des premiers PACT (**Projets artistiques et culturels de territoires**). Il s'agira d'accompagner des projets ambitieux dans des zones rurales et semi-urbaines, qui prendront en compte le territoire et ses habitants et s'appuieront autant sur des pratiques amateurs que sur des spécificités territoriales existantes. Ces PACT, qui pourront profiter de l'expertise de *Culture o Centre - Ateliers de pratiques artistiques*, intègreront de nouvelles formes artistiques, s'attacheront à faire participer les habitants et à conquérir de nouveaux publics (notamment les salariés des entreprises). Enfin, ils chercheront à rendre plus cohérentes les interventions culturelles régionales sur un même territoire.

Consciente des enjeux économiques de la culture (et notamment de l'importance de l'économie créative), la Région Centre maintiendra ses efforts en faveur du **renforcement des filières professionnelles** (il s'agit des dispositifs de soutien à l'économie du livre ou de l'aide à la numérisation des salles de cinéma). Enfin, convaincue de l'importance de la place des artistes dans la société, notre collectivité continuera d'accompagner les professionnels par le biais, par exemple, des conventionnements des compagnies ou de la professionnalisation des jeunes.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 742 060	-18 560
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL CULTURE		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
CULTURE	Investissement	10 051 400,00	12 567 900,00	4 098 900,00	3 733 800,00
	Fonctionnement	24 027 600,00	24 273 600,00	-	18 200,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien à la création

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1899	31/12/2012	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	**1 620 000,00**	1 134 000,00	324 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
SOUTIEN A LA CREATION	Investissement	1 620 000,00	1 620 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 055 000,00	1 055 000,00	-	-

La politique régionale de soutien à la création sera poursuivie en 2012, avec notamment les aides aux projets financés selon la procédure des comités techniques, ainsi que le dispositif de soutien à de grands projets de production portés par les structures de production et de diffusion régionales.

A ce titre, et grâce au soutien de la Région, peut être produit le projet « Red Waters », premier opéra du duo Lady & Bird, porté par la scène de musiques actuelles d'Orléans, l'Astrolabe, et par le Centre dramatique national d'Orléans et coproduit avec l'Opéra de Rouen et le festival Automne en Normandie. Ce conte de fées gothique, écrit avec la collaboration du poète islandais Sjón, est mis en scène par Arthur Nauzyciel est présenté en région au Grand Théâtre de Tours et au Théâtre d'Orléans.

Programme : Développement du domaine de Chaumont

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme crées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1123	31/12/2014	FRECC (FONDS REG ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE CHAUMONT)	**108 560,00**	36 000,00	36 000,00
AP	2012	3108	31/12/2012	CHAUMONT INVESTISSEMENT	**50 000,00**	37 500,00	12 500,00
AP	2012	3111	31/12/2016	CHAUMONT MAINTENANCE ENTRETIEN	**600 000,00**	100 000,00	150 000,00
AP	2008	1123		FRECC (FONDS REG ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE CHAUMONT)	**-18 560,00**	-	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	Investissement	2 722 608,00	3 663 785,00	2 000 000,00	2 830 400,00
	Fonctionnement	1 868 750,00	2 016 670,00	-	-

L'année 2012 verra la réalisation d'une première campagne importante de travaux (création de nouveaux jardins et d'une passerelle entre le Festival et les Prés du Goualoup, restructuration des dépendances du Domaine, restauration des façades…) et le début d'une deuxième campagne également conséquente (restauration du parc, muséographie,…). Ces éléments expliquent l'accroissement en 2012 des crédits de paiement qui seront consacrés au projet de développement du Domaine de Chaumont-sur-Loire.

La deuxième commande artistique passée par la Région, conformément au Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, et confiée, pour la période 2011-2013 à Sarkis, plasticien de renommée mondiale, est présentée pour la deuxième année consécutive au public, enrichie en 2012 de nouvelles œuvres.

Enfin, la subvention annuelle de fonctionnement à l'établissement public, exploitant le Domaine de Chaumont-sur-Loire, tient compte des charges salariales nouvelles supportées par l'EPCC, du fait du recrutement d'agents en remplacement des agents transférés par l'Etat à la Région et qui ont quitté le Domaine en 2010. En complément d'une augmentation du tarif plein pour l'entrée du Festival, cette subvention est réajustée pour faire face aux besoins accrus d'entretien et de surveillance liés à l'ouverture de nouveaux jardins dès avril 2012.

Les recettes attendues au titre du programme Chaumont développement au cours de l'année 2012 s'élèveront à 2 830 400 € provenant de l'Etat au titre du Contrat de projets Etat-Région et de la convention de transfert, de l'Union Européenne au titre du FEDER et de partenaires privés (Fondation du patrimoine, Crédit agricole).

Programme : Cité des Musiques Anciennes et de la Création

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CITE DES MUSIQUES ANCIENNES ET DE LA CREATION	Investissement	334 760,00	-	-	-
	Fonctionnement	361 720,00	80 000,00	-	-

Partenaire aux côtés de l'Etat et de la Région pour la mise en œuvre de la CIMAC, la Ville de Tours a annoncé en octobre 2011 qu'elle n'était plus en mesure de s'engager financièrement sur ce projet et ce avant 2015. La Ville a par ailleurs indiqué qu'elle souhaitait soutenir un projet différent de celui qui a été défini par l'action commune de l'ensemble des partenaires depuis 2005. La Région qui assumait la maîtrise d'ouvrage de la CIMAC, était dès lors dans l'obligation de mettre fin à ce projet dans sa forme actuelle.

La Région doit cependant accompagner l'association de préfiguration de la CIMAC, et notamment son personnel, dans le cadre de la cessation l'activité qui est programmée au cours du premier semestre 2012.

Elle a souhaité toutefois maintenir le projet de partenariat culturel mené dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre la Région Centre et le Land de Saxe-Anhalt, en Allemagne, qui vise à associer, pour l'organisation d'un concours de composition, la Fondation pour les arts (Kunststiftung), le Festival Impuls et le Festival Händel de Halle pour la Saxe-Anhalt, et le Centre culturel de rencontre de Noirlac pour la région Centre.

Programme : Mise en valeur du patrimoine

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0293	31/12/2012	FRRAB	**20 000,00**	2 000,00	11 000,00
AP	2012	0793	31/12/2014	FONDATION DU PATRIMOINE	**120 000,00**	40 000,00	40 000,00
AP	2012	0880	31/12/2012	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	**80 000,00**	16 800,00	32 000,00
AP	2012	1305	31/12/2012	FRAM et FRAR	**130 000,00**	117 000,00	13 000,00
AP	2012	1888	31/12/2014	FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	**997 500,00**	332 500,00	332 500,00
AP	2012	2899	31/12/2012	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	**200 000,00**	-	200 000,00
AP	2012	2900	31/12/2012	CINEMOBILE : ACQUISITION	**960 000,00**	-	672 000,00
AP	2012	3004	31/12/2012	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	**10 000,00**	10 000,00	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	Investissement	1 994 397,00	3 335 855,00	-	-
	Fonctionnement	865 000,00	865 000,00	-	-

Dans le cadre de sa compétence légale d'inventaire général du patrimoine culturel, mise en œuvre au travers de 14 opérations, la Région achèvera en 2012 les études des aménagements portuaires de la Loire, de l'hôpital d'Orléans et de la statuaire publique. Tout en poursuivant les publications dans les collections *Parcours et Images du Patrimoine*, elle initiera de plus à l'automne 2012 la création d'une collection destinée à favoriser l'appropriation par le jeune public du patrimoine de proximité.

Au titre du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, la Région poursuivra en 2012 son soutien au financement de la restauration d'édifices patrimoniaux, notamment la cathédrale de Chartres, l'abbatiale de la Trinité à Vendôme et la collégiale de Candes Saint-Martin dans l'Indre-et-Loire, de l'aménagement du centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac dans le Cher, des musées Girodet à Montargis et Argentomagus à Saint-Marcel et au financement d'opérations archéologiques sur les sites d'Argentomagus et du Grand-Pressigny.

Il convient enfin de relever que sera développée, à partir de 2012, la mise en place d'une plateforme numérique culturelle régionale, destinée à favoriser le plus large accès de tous à l'ensemble du patrimoine culturel régional. Ce projet sera porté par l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Programme : Moyens généraux des agences culturelles

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1446	31/12/2012	CENTRE IMAGE	**60 000,00**	42 000,00	18 000,00
AP	2012	1447	31/12/2012	CULTURE O CENTRE	**150 000,00**	50 000,00	50 000,00
AP	2012	1448	31/12/2012	LIVRE AU CENTRE	**30 000,00**	21 000,00	9 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES	Investissement	72 000,00	131 000,00	-	-
	Fonctionnement	3 087 000,00	3 157 000,00	-	-

L'année 2012 est marquée par la fusion des agences Centre Images et Livre au Centre, effective au 1er janvier. L'ampleur des enjeux technologiques et économiques auxquels est confrontée l'économie culturelle régionale et la nécessité d'adapter les instruments de l'action publique régionale à ces évolutions ont conduit la Région et l'Etat à procéder au regroupement de ces deux établissements publics. La nouvelle Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique se voit accorder en 2012 l'ensemble des moyens qui avaient été attribués par la Région en 2011 à Centre Images et à Livre au Centre.

Dans le secteur du livre et de la lecture, les nouveaux dispositifs mis en place en 2011 pour le soutien à la librairie indépendante, à l'édition et à l'émergence de projets collectifs ont été financés de façon exceptionnelle sur les fonds propres de l'agence Livre au Centre en 2011. Ils font donc l'objet en 2012 d'un financement de la Région de 70 000 €, qui explique l'accroissement des crédits de paiement consacrés à ce programme.

Programme : Diffusion cinématographique audiovisuelle et éducation à l'image

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Fonctionnement	920 000,00	1 185 000,00	-	-

L'effort de la Région dans ce domaine, qui comprend notamment le financement des Cinémobiles, dispositif itinérant de diffusion cinématographique en milieu rural exploité par l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, ainsi que les dispositifs mis en œuvre par cette agence régionale pour sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique, sera reconduit en 2012.

L'augmentation des crédits de paiement pour ce programme correspond au financement des télévisions locales de la région à hauteur de 265 000 €, dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens 2011-2013, qui avaientt fait l'objet d'un abondement de crédits lors de l'adoption de la décision modificative n°1 pour 2011.

Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1124	31/12/2012	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	**50 000,00**	15 000,00	35 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	50 000,00	50 000,00	-	-
	Fonctionnement	6 190 730,00	6 276 430,00	-	-

Les crédits de ce programme prennent notamment en compte la nécessité d'ajuster les subventions de fonctionnement de certaines structures (comme les Bains Douches dans le Cher) à l'extension de leurs installations et le fait que L'atelier à spectacles de Vernouillet est devenue scène conventionnée en 2011, bénéficiant désormais d'un financement dans le cadre de ce programme.

Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DERAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Fonctionnement	1 603 400,00	1 429 000,00	-	-

L'année 2012 sera marquée par la poursuite de la coopération amorcée en 2011 avec les régions limitrophes (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin) ainsi que la Bretagne, en vue de soutenir conjointement certaines opérations et favoriser la diffusion interrégionale des compagnies de ces régions, et par le soutien à l'opération *Premières lignes* porté par la scène conventionnée de Dreux agglomération « L'Atelier à spectacles » qui lance chaque année un appel à projets national pour toutes compagnies et artistes professionnels ayant un spectacle en création dans les domaines des arts de la scène (danse, théâtre, chanson, cirque…).

Programme : Développement territorial de la Culture

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0006	31/12/2012	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	**90 000,00**	45 000,00	45 000,00
AP	2012	0315	31/12/2012	ITINERANCE REGIONALE	**60 000,00**	45 000,00	15 000,00
AP	2012	1306	31/12/2013	FONDS REGIONAL DE SOUTIEN A LA NUMERISATION DES SALLES	**150 000,00**	-	75 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	2 002 561,00	2 117 700,00	-	-
	Fonctionnement	4 659 535,00	4 870 550,00	-	-

La Région poursuivra la mise en œuvre de ses conventions avec les Départements, et en prenant en compte les mesures nouvelles ou ajustements inclus dans leurs avenants, notamment l'augmentation du financement régional des contrats culturels de territoire mis en œuvre par le Département du Cher.

La politique régionale de soutien à l'équipement des salles de cinéma est recentrée sur le financement de la numérisation des salles, amorcé en 2011 et qui sera poursuivi en 2012.

L'année 2012 verra la mise en place du nouveau dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T Région Centre »). Nouvelle étape de l'aménagement culturel de notre territoire, les P.A.C.T. tiennent compte des changements des pratiques artistiques des Français. Dans la droite ligne des saisons culturelles, ils ont pour objectif d'aider à la structuration des politiques culturelles des territoires notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération.

Programme : Diffusion culturelle en faveur des jeunes

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES	Fonctionnement	1 264 200,00	1 264 200,00	-	-

La Région poursuivra en 2012 l'exploitation du chéquier CLARC destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels par les lycéens et apprentis. Plus de 55 000 lycéens et apprentis ont commandé leur chéquier l'année passée, plus 400 partenaires sont affiliés au dispositif et la totalité des établissements scolaires concernés adhèrent à cette action. Les objectifs principaux retenus pour 2012 porteront sur l'attractivité et l'animation de l'offre culturelle des partenaires afin d'optimiser l'utilisation de CLARC, tout en maintenant une maîtrise budgétaire du dispositif.

Programme : FRAC

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0717	31/12/2012	FRAC ACQUISITION D'OEUVRES	**140 000,00**	98 000,00	42 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FRAC	Investissement	1 139 074,00	1 544 000,00	2 098 900,00	903 400,00
	Fonctionnement	884 000,00	884 000,00	-	18 200,00

L'année 2012 sera marquée par la livraison du nouveau site des subsistances militaires qui accueillera le Fonds régional d'Art contemporain. Ce chantier a permis de restructurer autour du signal architectural des Turbulences de Jakob et Mac Farlane ces anciens bâtiments situés en plein centre d'Orléans ; il prendra fin en avril prochain, l'inauguration du FRAC étant programmée en octobre 2012.

Dans ces conditions, le budget pour 2012 comprend, d'une part, l'inscription de crédits de paiement relatifs aux travaux, à l'équipement et à l'aménagement du nouveau site du FRAC et, d'autre part, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement et à sa programmation.

La programmation 2012 prévoit des expositions sur le site actuel de la Tour Neuve jusqu'en mai 2012, une exposition hors les murs dans des sites patrimoniaux durant l'été, et, sur le nouveau site, à partir d'octobre, l'exposition d'ouverture autour de la collection permanente.

En recettes, la Région percevra, en 2012, au titre de la réalisation de toutes ces opérations 903 000 € provenant notamment de l'Etat au titre du Contrat de projets et de l'Union Européenne pour le FEDER.

Programme : Enseignement professionnel initial et professionnalisation

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ETPROFESSIONNALISATION	Fonctionnement	433 400,00	431 840,00	-	-

Les actions de ce programme, en phase avec les priorités de la Région en matière de professionnalisation, sont reconduites. Elles concernent notamment le financement d'une cellule d'insertion professionnelle de jeunes comédiens, dans le cadre du « Jeune Théâtre en Région Centre » créé par le Centre dramatique régional de Tours.

Programme : Développement des pratiques amateurs

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0386	31/12/2012	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	**116 000,00**	50 000,00	66 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	Investissement	116 000,00	105 560,00	-	-
	Fonctionnement	834 865,00	758 910,00	-	-

La Région poursuivra la mise en œuvre du dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis » et son soutien à l'ensemble des structures qui œuvrent au développement des pratiques artistiques amateurs et à l'éducation artistique. Le dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis » a été réformé en juin 2011 afin d'une part de privilégier les établissements scolaires qui n'ont jamais pris part à cette action, avec pour priorité les établissements d'enseignement professionnel, et d'autre part de développer des partenariats dans les champs de disciplines artistiques et culturelles les moins investis aujourd'hui (patrimoine, danse …).

SPORTS

LES ORIENTATIONS 2012

La Région souhaite contribuer au développement de la pratique par le plus grand nombre et à l'épanouissement de la jeunesse. Dans une société ou l'individualisme prends une place de plus en plus importante, la pratique du sport permet de créer du lien social et est vecteur de valeurs positives universelles : tolérance, solidarité, respect, altruisme, dépassement de soi.

Renforcer les actions de concertation

Cette volonté s'exprime en direction de l'ensemble des acteurs concernés, au sein notamment de la Conférence Régionale du Sport, pour construire une offre sportive de qualité. La Région entend continuer à développer ses actions sur tout le territoire, en coordination avec le mouvement sportif, et leur donner un sens au regard de nos valeurs et de nos engagements.

La pratique d'un sport, telle que nous la concevons, doit permettre l'accès à tous les publics, de la pratique dominicale à la celle de haut niveau afin que chacun puisse s'y épanouir pleinement.

Une politique sportive ambitieuse

Cette dernière constitue le marqueur du partenariat privilégié avec l'ensemble du mouvement sportif de la région. Conformément à cette philosophie, le niveau d'intervention régional, sera poursuivi en 2011 dans le cadre des axes majeurs de sa politique sportive :

- aides aux manifestations sportives et à l'équipement des clubs ;
- soutien au sport de haut niveau et aux clubs « élite » ;
- suivi professionnel des athlètes et développement du réseau médico-sportif.

Nous poursuivrons également les conventionnements pluriannuels avec les ligues et comités régionaux sportifs afin de soutenir la structuration des pratiques sportives fédérales.

Avec Cap'Asso Centre par exemple, nous entendons consolider les projets des associations sportives du territoire régional. Les clubs et ligues sportives accompagnés par 100 000, continuent avec ce dispositif de disposer d'un outil qui prend en compte leurs efforts accentués en temps de crise dans un secteur toujours plus exigeant.

Les Pôles Espoir en région Centre bénéficient par ailleurs du soutien de la Région, leur permettant d'optimiser le suivi sportif et scolaire de leurs jeunes athlètes.

Enfin, le suivi professionnel des athlètes de haut niveau permet de les accompagner dans leurs projets de reconversion.

Une volonté de poursuivre nos efforts en matière d'équipements sportifs

Le niveau de financement d'installations sportives homologables pour des compétitions de niveau régional, national ou international est maintenu permettant un meilleur maillage en équipements sportifs, utiles au développement des pratiques sur l'ensemble du territoire régional en lien avec la direction de l'aménagement du territoire.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 700 000	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL SPORTS ET JEUNESSE		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
SPORTS ET JEUNESSE	Investissement	13 344 100,00	9 601 400,00	1 100 000,00	4 010 000,00
	Fonctionnement	3 405 400,00	3 405 400,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0487	31/12/2012	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	**100 000,00**	100 000,00	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES	Investissement	-	100 000,00		
	Fonctionnement	1 538 000,00	1 538 000,00	-	-

Ce programme vise à favoriser la détection d'une élite régionale susceptible d'intégrer les structures nationales de haut niveau. À travers ce dispositif, la Région souhaite également réduire les inégalités d'accès au sport de haut niveau.

Ainsi, la Région continuera à aider, en fonction toutefois du niveau de ressources de leurs familles, les jeunes sportifs à fort potentiel ou déjà sélectionnés en collectifs nationaux. Elle pourra également, à l'occasion des Jeux Olympiques de Londres, apporter un soutien particulier aux athlètes de haut niveau participant à cette compétition.

Les pôles espoirs continueront à être soutenus au titre du suivi médical et paramédical afin de permettre à leurs jeunes pensionnaires de poursuivre un double projet éducatif et sportif dans les meilleures conditions.

La Région intensifiera également son effort pour renforcer la filière régionale d'accès au haut niveau. Cette filière constitue un levier de structuration du mouvement sportif régional ; l'intervention régionale s'inscrit en complémentarité du dispositif des conventions d'objectifs entre la Région et les ligues et comités régionaux. Des crédits à hauteur de 535 000 € seront déployés sur ces dispositifs.

La Région poursuivra également son soutien (1 M€)aux clubs phares du territoire évoluant au meilleur niveau national de leur discipline.

Par ailleurs, une AP et des CP à hauteur de 100 000 € sont prévus pour répondre à des besoins spécifiques de sports dits « à matériel » (cyclisme, triathlon, duathlon, canoë kayak,…).

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0458	31/12/2012	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	**1 100 000,00**	660 000,00	330 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	Investissement	1 007 490,00	1 007 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 856 580,00	1 856 050,00	-	-

Manifestations fédérales et éducatives

En application du cadre d'intervention, le dispositif de soutien aux manifestations sportives vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. Il est conçu pour favoriser l'organisation d'une offre de manifestations sportives aussi exigeante, diversifiée et étendue dans l'année que possible. Ce dispositif est réservé à deux types de manifestations qui, dans tous les cas, doivent se tenir sur le territoire régional et présenter un intérêt régional avéré. Il s'agit des compétitions internationales et nationales, inscrites au calendrier fédéral international ou national de la discipline et conduisant à la délivrance d'un titre, et de certaines manifestations et/ou évènements à caractère exceptionnel ou considérés comme promotionnels pour la discipline. 1 100 000 € seront consacrés à ce dispositif.

Plan de développement des ligues

Pour l'Olympiade 2009-2012 a été votée, en 2009, une autorisation de programme quadriennale de 2 400 000 € qui a permis la contractualisation avec plus de trente structures régionales. En 2012, 606 320 € de crédits de paiement seront nécessaires pour solder les engagements pris et honorer ceux qui seront décidés avec de nouvelles ligues.

Comité Régional Olympique et Sportif

Le Comité Régional Olympique (CROS) est un partenaire légitime de la Région, mais également des services déconcentrés du ministère en charge des sports. Dans ce contexte, une convention a été signée, en 2010 et pour la durée de l'Olympiade, entre le CROS, la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et la Région Centre afin de définir les modalités de collaboration entre ces trois acteurs dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Cette convention cadre fait l'objet chaque année d'une convention financière, d'objectifs et de moyens, qui en 2012, comme les années précédentes, allouera au CROS 143 000 €.

Equipement des clubs

La Région peut soutenir les projets d'achat de matériels et de véhicules réalisées par des associations sportives agréées par le ministère chargé des Sports et affiliées à une fédération agréée ou délégataire. Ces projets doivent porter sur des équipements utiles au développement de la discipline, poursuivre un objectif conforme à l'intérêt général de l'association et présenter un intérêt sportif certain.

Afin de soutenir les associations dans l'acquisition de matériels et de véhicules, il est prévu une autorisation de programme de 1 100 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 1 007 000 €.

Programme : Financement d'installations sportives

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0459	31/12/2012	CONSTRUCTION INSTALLATIONS SPORTIVES	**1 500 000,00**	750 000,00	600 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	12 336 610,00	8 494 400,00	1 100 000,00	4 010 000,00
	Fonctionnement	10 820,00	11 350,00	-	-

Les installations sportives de notre région évoluent en fonction des pratiques sportives et doivent être régulièrement adaptées. C'est la raison pour laquelle la Région fait le choix de mener une politique d'investissement en faveur des nouvelles installations et de la réhabilitation des équipements existants.

Les décisions prises dans le cadre de cette politique tiennent notamment compte de la répartition équilibrée des installations sur l'ensemble du territoire régional et s'appuient sur les schémas directeurs des installations sportives, élaborés en partenariat avec le mouvement sportif, le CROS, et les services déconcentrés du ministère en charge des sports. Ils sont donc l'expression des besoins stratégiques du mouvement sportif.

Les constructions de nouvelles installations sportives homologables pour des compétitions d'intérêt régional, national, voire international, définies au sein des schémas directeurs des équipements sportifs, peuvent bénéficier d'un soutien de la Région. Il en va de même des réhabilitations d'équipements sportifs existants, à condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre des mises aux normes établies par les fédérations, avec comme perspective une homologation permettant l'accueil de compétitions régionales, nationales ou internationales. Pour mener à bien cette politique, une autorisation de programme à hauteur de 1 500 000 € sera nécessaire et 1 904 000 € de crédits de paiement sont proposés pour solder des dossiers antérieurs et affecter des crédits sur de nouveaux projets.
Par ailleurs, 5 M€ sont destinés à la construction d'un vélodrome à Bourges.

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES ORIENTATIONS 2012

La Région Centre, première des régions françaises pour les crédits qu'elle consacre aux politiques d'aménagement du territoire entend en 2012, comme elle le fait depuis 1998, poursuivre son effort pour un aménagement durable, solidaire et concerté du territoire.

Cette volonté régionale se traduira notamment pour l'année 2012 par :

- La prédominance des crédits consacrés au maintien et au renforcement des **services à la population** sur tout le territoire régional, aussi bien dans les secteurs ruraux qu'urbains. Plus de 30% des crédits seront ainsi consacrés aux projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, aux structures de garde d'enfants ou bien encore à la modernisation des EHPAD ;

- L'engagement de plus de 2 millions d'euros pour la poursuite de la **rénovation urbaine des quartiers d'habitat social**. 2012 verra ainsi près de 70 % des crédits que la Région Centre consacre aux opérations de rénovations urbaines (100 millions d'euros), aux côtés de l'ANRU, engagés.

- La poursuite de notre soutien au **développement économique** des territoires. Plus de 10 % des crédits y sera ainsi consacré à travers les contrats territoriaux, les conventions Région / Départements, le CPER et le fonds Sud.

- Un engagement financier réaffirmé pour les projets de modernisation (notamment thermique et énergétique) des **équipements socioculturels et sportifs** des collectivités infrarégionales.

- La mise en place d'une politique régionale volontariste de réponse aux attentes de la population en termes de qualité de **logements**. A travers cette nouvelle politique, la Région Centre entend plus particulièrement agir afin d'aider à la baisse de la facture énergétique des locataires, plus particulièrement dans le parc locatif social.

- Enfin, le dispositif ID en Campagne, dont l'ambition est de détecter, susciter, expérimenter et accompagner des **initiatives de développement rural** permettant la mise en réseau d'acteurs, l'innovation, l'adéquation avec les enjeux du territoire, fort du succès qu'il a rencontré auprès des acteurs locaux dès son lancement en 2011, nécessitera, pour l'année à venir la programmation de près de 800 milles euros de crédits de paiement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	82 304 000	10 610 000
Autorisations d'engagement	4 100 000	6 500 000

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	Investissement	74 168 400,00	67 803 300,00	-	-
	Fonctionnement	5 574 700,00	5 474 700,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1705	31/12/2017	CR AGGLO CHARTRES 3G	**16 100 000,00**	-	1 105 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	20 272 000,00	22 022 400,00	-	-
	Fonctionnement	260 000,00	352 500,00	-	-

Les 2ème et 3ème générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en juillet 2004 et décembre 2007, ont permis à la Région de mieux faire valoir ses priorités, par exemple en introduisant :

- en 2ème génération : la définition d'une stratégie foncière, un volet logement adapté aux enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH), un volet transport en lien avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU), ou encore la possibilité de financer un plan vert.
- en 3ème génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, habitat, rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau).

Ainsi, de 2004 à 2007, 8 Contrats de **2ème génération** ont été signés, pour un montant de **153,7 M€**, dont 2 (Châteauroux et Blois) dans le cadre d'un Contrat mixte « Agglo-Pays ».

Fin 2011, tous les bilans à mi-parcours ont été validés par la Région, et les crédits engagés à hauteur de plus de **135 M€** produisent pleinement leur effets en termes de crédits de paiement, estimés en 2012 à 12,057 M€.

Les crédits engagés ont été consacrés majoritairement aux aménagements urbains (25%), à l'habitat-urbanisme (20%) – en partie sous l'effet du PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine), aux équipements sportifs (16%), et puis à l'économie (9%).

Concernant la **3ème génération**, fin 2011, 2 Contrats ont été signés (agglomérations de Tours et Orléans), pour un montant de plus de **80 M€.** En moyenne, au titre des 2 premiers contrats signés, **66% des crédits sont fléchés vers le 1er bloc de priorités**.

Les crédits engagés sur Tours et Orléans représentent un peu plus de **30 M€** et génèrent un besoin en crédits de paiement en 2012 estimé à 9,96 M€ en investissement et 0,35 M€ en fonctionnement.

Programme : Contrats ville moyenne

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1943	31/12/2016	CONTRAT VILLE MOYENNE AMBOISE 2G	**793 000,00**	-	198 250,00
AP	2012	1944	31/12/2016	CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAU-RENAULT 2G	**349 000,00**	-	87 250,00
AP	2012	1946	31/12/2016	CONTRAT VILLE MOYENNE BUZENCAIS 2G	**275 000,00**	-	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	1 232 916,00	1 458 429,00	-	-

Le territoire régional présente la particularité d'être bien maillé en villes petites et moyennes qui constituent des pôles d'emploi et de services pour la population d'un territoire élargi.
Elles supportent ainsi des charges de centralité relatives à ces fonctions urbaines, notamment en termes d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Elles doivent également conduire une politique active en matière d'habitat pour assurer la vitalité de leur centre urbain, le constat effectué lors des derniers recensements de population étant celui d'une décroissance démographique, couplée à des pertes d'emplois et à un recul de certains services publics.

Depuis 2001, 24 villes ont proposé à la Région un projet de développement urbain, puis un programme d'actions ayant donné lieu à contractualisation pour un montant total de 13,8 M€.

En juin 2006, la Région a validé la possibilité pour les villes dont le contrat est achevé de proposer un 2ème Contrat. Fin 2011, 4 villes (Issoudun, Argenton-sur-Creuse, Montlouis-sur-Loire et Romorantin) ont activé cette possibilité.

Pour 2012, il est proposé de créer les AP correspondant aux 2èmes Contrats d'Amboise, Château-Renault et Buzançais.

Pour honorer une partie des mandatements des engagements relatifs à ces contrats, 1,45 M€ de crédits de paiement sont sollicités pour 2012.

Programme : Contrats régionaux de pays

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1866	31/12/2017	CRP VALLEE DU CHER 3G	**9 050 000,00**	176 000,00	484 000,00
AP	2012	1867	31/12/2017	CRP LOIRE NATURE 3G	**4 470 000,00**	87 200,00	239 800,00
AP	2012	1870	31/12/2017	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	**4 060 000,00**	79 200,00	217 800,00
AP	2012	1871	31/12/2017	CRP GIENNOIS 3G	**5 737 000,00**	112 000,00	307 000,00
AP	2012	1874	31/12/2017	CRP FORET D'ORLEANS 3G	**5 260 000,00**	102 400,00	281 600,00
AP	2012	1875	31/12/2017	CRP LOIRE BEAUCE 3G	**5 610 000,00**	109 600,00	300 400,00
AP	2012	1877	31/12/2017	CRP LOIRE TOURAINE 3G	**12 160 000,00**	236 800,00	650 200,00
AE	2009	1840		CONTRAT REGIONAL DE PAYS 3G	**4 000 000,00**	-	400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	20 790 480,00	18 064 800,00	-	-
	Fonctionnement	2 064 700,00	2 124 700,00	-	-

Les 2ème et 3ème générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en décembre 2001 et décembre 2007, ont permis à la Région de mieux faire valoir ses priorités, par exemple en introduisant :

- en 2ème génération : la production obligatoire d'audits énergétiques, la réalisation d'une étude services à la population, la démarche qualité environnementale des zones d'activités économiques, une bonification pour les constructions HQE ou présentant une part bois significative, l'habitat pour les populations spécifiques.

- en 3ème génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, services, habitat/rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau). En moyenne, au titre des 11 premiers contrats signés, 58% des crédits sont fléchés vers le 1er bloc de priorités.

Ainsi, de 2004 à 2007, 26 Contrats de **2ème génération** ont été signés, pour un montant de 162,5 M€, en direction de 26 des 32 pays organisés sur le territoire régional, 2 autres bénéficiant d'un Contrat territorial mixte « Agglo-Pays », et les 4 derniers (Chartrain, Beauce, Gâtinais, Drouais) n'ayant pu faire aboutir leur démarche avant décembre 2007, ont directement intégré un Contrat de 3ème génération.

Fin 2011, tous les bilans à mi-parcours ont été validés par la Région et les crédits engagés à hauteur de plus de **139 M€**, produisent pleinement leur effets en termes de crédits de paiement, sur la période 2007 à 2012 (12,6 M€ de besoins estimés pour 2012).

Les crédits engagés ont été consacrés majoritairement aux équipements sportifs (19%), aux infrastructures économiques (18%), aux services à la population et à la qualité de vie (espaces publics et salles d'animation : 16% chacun), puis au tourisme (10%).

Concernant la **3ème génération**, fin 2011, 11 Contrats ont été validés, pour un montant de plus de 63 M€ (Issoudun, Beauce, Chartrain, Gâtinais, Brenne, Sancerre-Sologne, Pithiverais, Drouais, Vendômois, Sologne Val Sud et Val de Creuse Val d'Anglin), tandis que les programmes d'actions des Pays Dunois, Valençay et Loire Val d'Aubois sont en phase de négociation.

Le dépôt prévisible de 7 programmes d'actions en 2012 nécessitent, la création des AP correspondantes et l'abondement de l'AE mobilisée pour la part de fonctionnement du Contrat.

Les crédits engagés (**plus de 12 M€** fin 2011) génèrent un besoin en crédits de paiement de 5,46 M€ en investissement pour 2012.
A noter que sur ces crédits engagés, **56% concernent le 1er bloc de priorités**. Arrive en tête le module « services à la population » (27%), suivi de la culture (16%), le sport (12%) et l'économie (10%).

En fonctionnement, environ 2,12 M€ sont nécessaires, d'une part pour l'animation des Pays (financement des agents de développement et des assistants, mise en réseau) et d'autres part, pour les opérations engagées au titre des programmes d'action des contrats.

Programme : Politiques Territoires ruraux

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1610	31/12/2017	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2EME GROUPE	**400 000,00**	50 000,00	50 000,00
AE	2012	1710	31/12/2017	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2EME GROUPE (FONCT)	**4 100 000,00**	250 000,00	512 500,00
AE	2011	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1ER GROUPE (FONCT)	**2 500 000,00**	-	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX	Investissement	1 000 000,00	150 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 000 000,00	587 500,00	-	-

Les territoires possèdent tous des potentialités de développement qui leur sont propres, appuyées sur leurs atouts géographiques, économiques, patrimoniaux, ou liés à des équipements, concourant à leur attractivité. Ils sont également riches de leurs **habitants et forces vives** (élus locaux, entreprises, associations, établissements publics …) qui par leurs initiatives, sont capables de **faire émerger des projets porteurs d'emploi et/ou de lien social, dans le respect de l'environnement.**

La Région souhaite pouvoir les favoriser d'une façon plus adaptée que dans le cadre des programmes d'actions des Contrats territoriaux, majoritairement tournés vers des programmes d'investissement portés par des collectivités.
C'est pourquoi, suite à la décision de l'Assemblée plénière de décembre 2010, la Région organise des appels à initiatives (AAI) afin de **détecter, susciter, expérimenter et accompagner des initiatives de développement rural** s'inscrivant résolument dans une démarche de développement durable **et ne pouvant pas être accompagnées par la Région au titre de ses politiques sectorielles ou contractuelles.**

Ces initiatives locales relèvent de **l'ingénierie** (études, démarches d'animation et de sensibilisation,…) et répondront aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité
- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles
- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire
- le maintien du lien social.

Ces micro-projets de développement local, présentés par **plusieurs partenaires**, principalement privés et associatifs, s'inscrivent dans au moins une des thématiques suivantes :

- Démarches économiques innovantes
- Services de proximité
- Environnement naturel et culturel

Les AAI sont lancés par groupes de territoires, selon l'avancement des travaux de préparation des Contrats de Pays de 3ème génération.

Le 1er AAI du 1er groupe de territoires (Perche, Dunois, Sologne Val Sud, Berry-Saint-Amandois, Loire-Val d'Aubois, Valençay, Val de Creuse Val d'Anglin, La Châtre) s'est déroulé en 2011 et a permis de sélectionner 21 initiatives sur 59 reçues pour un montant total de 0,634 M€. Les engagements relatifs aux projets découlant de ces initiatives commenceront dès 2012. Il est proposé d'abonder l'AE de 2,5 M€ en prévision des prochaines vagues.

La sélection relative à l'AAI pour le 2ème groupe de territoires (Loire Touraine, Loire Nature, Vallée du Cher, Loire Beauce), lancé le 14 octobre 2011, s'effectuera courant 2012. Il vous est donc proposé de créer une AP et une AE pour un total de 4,5 M€.

0,737 M€ de crédits de paiement sont nécessaires en 2012 pour honorer une partie des

mandatements relatifs à ces opérations, ainsi que pour les actions d'information et de diffusion des retours d'expériences.

Programme : Cœurs de village

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0154	31/12/2012	COEURS DE VILLAGE	**15 000 000,00**	3 500 000,00	5 450 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CŒURS DE VILLAGE	Investissement	10 750 000,00	8 733 100,00	-	-

La politique des Cœurs de Village s'inscrit dans une logique d'aménagement durable du territoire, en privilégiant dans les communes de moins de 7 000 habitants la **mixité sociale** (soutien au locatif social), la revitalisation des **centres bourgs** limitant l'étalement urbain, la préservation et la mise en valeur du **patrimoine** (réhabilitation de bâti traditionnel, opérations façades) et le **lien social** par le financement d'espaces publics de centralité (places centrales, environnement des commerces et écoles, espaces de rencontre …).

Depuis 1998, **1051 communes** ont ainsi bénéficié de subventions au titre des Cœurs de Village. Durant cette même période, la Région a permis la réhabilitation ou la construction de **4 349 logements locatifs sociaux** (financements d'acquisitions foncières ou immobilières, réhabilitation de bâtiments anciens ou viabilisation de terrains préalable à la construction de logements par des bailleurs sociaux, afin de diminuer la charge foncière des opérations).

A titre de comparaison entre les 2 derniers appels à projets, la prise en compte par les maîtres d'ouvrage des priorités régionales se traduit par une augmentation de 42% de projets relatifs au logement des plus démunis et de 44% d'opérations intégrant une plus-value environnementale.

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 8,733 M€ permettront d'honorer des engagements antérieurs à l'année 2012 à hauteur de 5,233 M€, et seront consacrés à 60% à des opérations liées au logement et 40% à des opérations d'espaces publics et d'opérations « Façades », dont 2/3 destinés à des communes de moins de 2 000 habitants. Il est prévu de consacrer 3,5 M€ aux demandes d'acompte pour les opérations issues de l'appel à projets 2011, qui seront sélectionnées par la Commission permanente de janvier 2012.

Programme : Logements et services à la population

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	45011	31/12/2013	CG 45 - SERVICES AUX PERS EN DIFFICULTE : LOCAUX SECOURS POP	**40 000,00**	-	40 000,00
AP	2008	18004		CG 18 - LOGEMENT	**990 000,00**	-	200 000,00
AP	2008	28005		CG 28 - RESIDENCES ADAPTEES DES PERSONNES AGEES	**150 000,00**	-	-
AP	2008	36004		CG36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	**5 973 000,00**	666 750,00	897 750,00
AP	2008	37004		CG 37 - LOGEMENT	**500 000,00**	-	140 000,00
AP	2008	45003		CG45 - LOGEMENT	**1 000 000,00**	250 000,00	250 000,00
AP	2008	45004		CG45 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	**826 000,00**	183 000,00	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	Investissement	11 247 851,00	10 667 461,00	-	-
	Fonctionnement	100 000,00	160 000,00	-	-

Ce programme comporte 6 volets principaux.

➢ LE VOLET LOGEMENT SOCIAL DES CONVENTIONS REGION-DEPARTEMENTS

La Région a défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région/Départements 2007-2013. Ainsi, le montant cumulé de l'engagement régional s'élève à **9,18 M€.**

Les priorités et les volumes sont toutefois très variables d'un département à l'autre. Chaque convention accorde une attention particulier aux aspects environnementaux (certification pour les constructions ou réhabilitations, démarche d'urbanisme durable pour les extensions urbaines).

Deux départements ont mis l'accent sur l'hébergement des personnes âgées : le Loir-et-Cher (créations de logements sociaux publics adaptés : 47 logements soutenus) **et l'Indre** (PIG (Programme d'intérêt général) « logements adaptés » dans le parc privé : 367 propriétaires aidés). Les crédits correspondant représentent 92 500 € pour le Loir-et-Cher et 130 000 € dont 30 000 € en fonctionnement pour l'Indre.

Dans le Cher et l'Indre-et-Loire, la Région co-finance à la fois des opérations de constitution d'offre nouvelle et de réhabilitation thermique du parc social.
S'y ajoute pour le Cher, le financement de démolitions d'un parc social en milieu rural devenu obsolète voire insalubre, et généralement énergivore, ainsi qu'un fonds de garantie pour le logement des jeunes (accès au 1er logement). Les besoins en crédits de paiement en investissement sont estimés à 180 000 € en Indre-et-Loire, et 300 000 € dans le Cher, auxquels s'ajoutent 30 000 € en fonctionnement pour le logement des jeunes dans le Cher.

En Eure-et-Loir, les crédits sont fléchés vers des opérations d'acquisition - viabilisation préalables à la construction de logements sociaux (sous réserve d'une démarche AEU :Approche Environnementale de l'Urbanisme) et quelques démolitions de logements dans une logique de renouvellement urbain. Les besoins en crédits de paiement sont estimés, au regard des opérations déjà engagées, à 437 500 €.

Dans le Loiret, les efforts portent sur la création d'une offre nouvelle, notamment dans les secteurs les plus tendus à proximité de la région parisienne, avec des opérations de construction (224 logements financés) ou des opérations d'acquisitions-réhabilitations (4 logements soutenus). Le nombre de projets financés justifie le montant significatif de crédits de paiement prévus en 2012 (500 000 €).

- **LE VOLET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES**

Le volet territorial du **CPER** prévoit le financement par la Région de la restructuration de **604 lits** du Sud régional pour un montant de 10 718 000 €, ainsi que de **2 284 lits** au titre des **conventions** Région/Départements pour un montant de plus de **40 M€,** soit un engagement régional de plus de 50 M€ pour la période 2007-2013.

Depuis 2007, la Région a contribué à la restructuration de 1 226 lits pour personnes âgées, et 113 lits pour personnes handicapées, pour un montant total engagé de plus de **18 M€**. Ces investissements ont permis la création de plus de 100 emplois ETP (Equivalent Temps Plein).
Les crédits de paiement 2012 cumulés (CPER, conventions, auxquels s'ajoutent les restes à mandater au titre de la période 2000-2006) prévus pour le financement d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) s'élèvent ainsi à 5 243 311 €.

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, sont également prévus le financement de l'installation d'ascenseurs au titre du CPER (133 750 € de crédits de paiement en 2012) et la création de résidences séniors au titre de la convention avec l'Eure-et-Loir (75 000 € en 2012).

- **LE VOLET LOGEMENT DES JEUNES**

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du logement des jeunes (FJT, résidences sociales) à hauteur de 2 M€ entre 2007 et 2013, l'Etat intervenant au titre de ses crédits de droit commun.

A ce titre, les besoins 2012 en crédits de paiement sont estimés à 456 100 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement afin de soutenir la constitution d'un parc meublé en sous-location à destination des jeunes porté par les associations.

A ce jour, le dispositif d'intermédiation locative permet de soutenir 27 logements situés à Tours, Joué-les-Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Montlouis-sur-Loire et Sainte-Maure-de-Touraine, Chartres et Nogent-le-Rotrou pour un montant global de 90 000 €.

- **LE VOLET FONCIER**

Le volet territorial du CPER prévoit d'intervenir pour favoriser la constitution de réserves foncières en vue de permettre la création de logements sociaux dans les secteurs les plus tendus, en intervenant en faveur :

- de la création d'Etablissements Publics Fonciers (EPF)
- de la diminution des frais de portage du foncier

L'EPF du Loiret a, à ce jour, bénéficié d'un financement dans ce cadre, et fin 2011 6 opérations ont été engagées, exclusivement en Indre-et-Loire, pour un montant total de 1,256 M€. Ces engagements génèrent un besoin de CP de 400 000 € sur 2012.

➢ LE VOLET RENOVATION URBAINE

Le Programme national de Rénovation Urbaine (PNRU) porte en région Centre sur 30 zones urbaines sensibles qui comptent plus de 130 000 habitants pour un investissement total de 1,4 milliard d'euros.

La contribution de la Région a été fixée à près de 99 M€, et s'exerce principalement dans le cadre des Contrats territoriaux (Agglomérations, Villes moyennes, Pays).

Néanmoins, dans le cas où la participation régionale conventionnée avec l'Etat et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) excède 2 x 40% du montant du Contrat d'Agglomération, 2 x 80% du Contrat Ville Moyenne concerné, et/ou 2 x 12,5% du Contrat de Pays concerné, il a été décidé d'activer une enveloppe de solidarité « Rénovation urbaine ».

Celle-ci concerne les PRU (Plan de rénovation urbaine) de Chartres, Blois et Chateaudun qui ont tous fait l'objet d'engagements financiers de la Région à fin 2011.

Compte-tenu des montants déjà engagés (2,699 M€ engagés en 2010 et 3,222 en 2011), il est nécessaire d'inscrire 2 M€ de CP pour honorer une partie des mandatements de ces opérations.

➢ LE VOLET SERVICES A LA POPULATION DU CPER

Au titre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région interviennent conjointement en faveur du soutien aux services de proximité, prioritairement en milieu rural (services à l'enfance essentiellement), et de la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).

Sur cette dernière thématique, la région Centre, où la question de la démographie médicale est criante (92 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants), est la seule à avoir fléché des crédits CPER (2,6 M€ Etat et 2,6 M€ Région).

Les crédits de paiement 2012 (950 000 €) permettront de mandater les opérations déjà engagées dont 400 000 € au titre des opérations en faveur des services de proximité (9 opérations pour 1,38 M€) et 550 000 € pour les MSP (9 projets financés pour 2,122 M€).

Enfin, concernant les AP liées au programme « logement et services à la population », l'ensemble des abondements demandés sont la conséquence des avenants passés aux conventions Région/Départements 2007-2013.

Programme : Aménagement du territoire

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0702	31/12/2012	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD	**2 000 000,00**	-	300 000,00
AP	2012	1773	31/12/2012	FONDS SUD : AEROPORT DE CHATEAUROUX	**1 000 000,00**	500 000,00	500 000,00
AP	2008	28009		CG 28 - FONDS ZA	**1 171 000,00**	-	234 200,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	7 993 886,00	6 707 110,00	-	-
	Fonctionnement	2 150 000,00	2 250 000,00	-	-

Ce programme est composé de 4 volets principaux :

➢ **LES PROJETS STRUCTURANTS (au titre du CPER, du Fonds Sud, des conventions Région / Départements)**

A ce titre, les crédits de paiement prévus (plus de 4,517 M€) permettront de mandater tout ou partie des subventions relatives à :

- des projets économiques : zones d'activités économiques (ZA ARBORIA plateforme du Breuil, ZAC de Mer « les Portes de Chambord »…)
- des projets de développement touristique ou culturels : création d'une voie verte entre Argenton-sur-Creuse et le Pont-Chrétien-Chabenet, salle de restauration du village vacances de Bellebouche, pôle de l'âne et du cheval dans le Cher, scénographie de château de Blois …
- des projets structurants de développement urbain : technopole Lahitolle à Bourges, « Internet et téléphonie IP pour tous » dans le Cher …

L'abondement de l'AP relative au Fonds ZA dans l'Eure-et-Loir résulte de l'avenant à la convention 2007-2013.

➢ **LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES AGGLOMERATIONS ET DES VILLES MOYENNES**

A ce titre, l'Etat et la Région souhaitent privilégier dans le cadre du CPER la requalification de friches urbaines et les opérations de reconquête des centres villes, comme par exemple : la friche MATRA, le quartier gare du Blanc, la reconversion de l'ancien hôpital psychiatrique et le projet d'aménagement Laplace à Blois, l'éco-quartier Balsan à Châteauroux… Pour honorer tout ou partie des mandatements de ces opérations, le besoin en CP 2012 s'élève à 1,089 M€.

➢ **L'INGÉNIÉRIE ET LE CONSEIL**

- Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région soutiennent, au titre du FRAC Territoires, la réalisation d'études stratégiques, ou des

actions d'animation et de mise en réseau (comme Villes au Carré ou les programmes d'animation dans le cadre du Réseau Rural), soit un besoin estimé de 400 000 € pour 2012, répartis entre investissement et fonctionnement.

- Afin de faciliter la mise en place du Plan isolation financé dans le cadre des Contrats territoriaux de 3ème génération, la Région a pris la maitrise d'ouvrage d'un marché à bon de commande qui permet de réaliser pour le compte des collectivités de moins de 1 000 habitants des Pré-diagnostics conseil (PCI) préalables aux travaux d'isolation (outil d'aide à la décision quant au choix des travaux et des progressions d'étiquettes énergétiques). Ce programme est un véritable succès, avec plus de 50 PCI sur les 9 premiers mois, et se poursuivra en 2012 : les besoins en crédits de paiement sont estimés à 50 000 €.

➢ LES AÉROPORTS D'INTERET RÉGIONAL DE CHÂTEAUROUX ET DE TOURS

Pour l'aéroport de Châteauroux, la subvention de fonctionnement nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public et pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est de 1 100 000 €.

Le programme de rénovation et de développement de l'aéroport se poursuivra en 2012 avec notamment des travaux de réhabilitation du bâtiment 769, sur les aires de trafic et de manœuvre, de voirie et de réseaux, et de modernisation de la station kérosène…
L'ensemble des réalisations, qui contribuent à la valorisation du patrimoine aéroportuaire, sera pris en charge par la Région et nécessite la création d'une AP d'1 M€ dans le cadre du « Fonds Sud – aéroport » et un besoin de CP investissement de 0,951 M€.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1er juillet 2010.
A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2012 est estimée à 900 000 €.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES ORIENTATIONS 2012

La volonté du Conseil Régional est de s'inscrire dans un partenariat durable avec les collectivités territoriales et l'Etat afin de permettre un véritable aménagement numérique du territoire cohérent et efficace.

2012 sera marquée par l'accélération du déploiement de la **fibre optique** sur les territoires. Troisième critère pour l'implantation des entreprises, cette technologie permet de répondre aux enjeux des nouveaux usages du numérique. La région, en partenariat avec l'Etat, a identifié dans la SCORAN des cibles prioritaires qui seront accompagnées plus fortement pour un raccordement rapide. (ZAE, Hôpitaux, sites d'enseignements et de recherches …)

Le déploiement de la fibre optique ne peut se faire sur tous les territoires en même temps. Afin de répondre à l'attente des habitants, la Région accompagnera les solutions de montée en débit ainsi que les solutions alternatives (satellitaires, hertzien…)

Pour accompagner cette ambition régionale, un dispositif d'**information géographique** permettra de suivre les déploiements en lien étroit avec les opérateurs privés. Cet observatoire numérique (ORANTE) permettra notamment de mutualiser les efforts financiers avec une véritable connaissance du réseau.

Pour amorcer cette démarche, le Conseil Régional a pris ses responsabilités en accélérant le **raccordement des établissements** dont il a la charge. Dès le début de l'année 2012, ce sont près de 85 lycées qui verront une qualité de service améliorée afin d'accéder à Internet. Les lycées expérimentant les manuels numériques ont été identifiés dans cette première vague de raccordement. Cette accélération impacte le budget du Réseau Régional. (RRHD 3)

Parallèlement, après une phase d'expérimentation des **Environnements Numériques de Travail** dans certains établissements, 2012 sera marquée par la fin de la généralisation de cet outil pédagogique innovant.

Pour accompagner les usages, la région avec l'aide du GIP RECIA, continuera son implication dans le dispositif **WeboCentre** qui permet de soutenir la création d'espaces publics numériques par les collectivités.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES	
TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION		**BP 2011**	**BP 2012**
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	Investissement	1 285 000,00	1 291 500,00
	Fonctionnement	3 652 000,00	3 944 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : TIC Equipements et services

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	**BP 2012**
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	1 125 000,00	1 141 500,00
	Fonctionnement	3 078 000,00	3 420 000,00

La démarche régionale vise à favoriser le déploiement d'infrastructures numériques sur le territoire. Elle permet notamment d'accompagner les projets de fibre optique ou encore les démarches de montée en débit des territoires pour faciliter l'accès des habitants aux nouveaux usages du numérique.

A travers le GIP RECIA, la Région mutualise des usages pour ses propres services télécom ainsi que ceux des lycées, en particulier à travers la télémaintenance. Elle met en place des Environnements Numériques de Travail pour les communautés apprenantes.

Programme : TIC Développement des usages

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	**BP 2012**
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	160 000,00	150 000,00
	Fonctionnement	574 000,00	524 000,00

La plateforme GéoCentre est au cœur du dispositif permettant d'améliorer la connaissance des territoires et notamment des infrastructures numériques. Cette plateforme de mutualisation de l'information géographique, en lien avec la préfecture de la région Centre, permet notamment d'assurer une cohérence et une efficacité des politiques publiques. Ce portail permet également de fédérer les acteurs de la géomatique en région.

Concernant le dispositif WeboCentre, une phase d'accompagnement des créations d'espaces publics numériques a été lancée fin 2011. L'impact budgétaire se fera sur l'exercice 2012.

ENVIRONNEMENT

LES ORIENTATIONS 2012

2011 aura été l'année de l'adoption de la Stratégie Régionale Biodiversité et du Plan Energie Climat régional. Le budget 2012 est en cohérence avec ces deux textes majeurs. Il intensifie les actions de la région en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'action de notre collectivité : la protection de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la reconquête de la qualité de l'eau et de l'air.

En matière de **protection de la biodiversité**, la Région ambitionne de devenir une région à biodiversité positive. Pour cela nous allons en 2012 amplifier nos efforts pour développer les actions innovantes en faveur de la biodiversité régionale et de l'éducation à l'environnement. Nous continuerons à soutenir l'action des Parcs Naturels Régionaux et du Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre et à créer de nouvelles Réserves Naturelles Régionales.

Le **Plan Energie-Climat** aura été adopté comme partie intégrante du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire. Il recherche un modèle de développement de notre territoire plus économe en énergie et moins producteur de gaz à effet de serre. Nous avons fixé l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire régional à 40% à l'horizon 2020 (sur la base 1990).

Cela suppose d'intégrer cette préoccupation dans toutes les politiques de la région, et aussi de dégager des moyens supplémentaires, dans un premier temps pour mettre en place **Energétis** et consolider le service public d'information aux particuliers donné par les Espaces Info Energie.

Enfin, la Région intensifiera ses efforts, en partenariat avec les Agences de Bassin pour reconquérir **la qualité de l'eau** et des écosystèmes aquatiques. 13 contrats de bassin sont actuellement signés à ce jour et continueront à être financés. De nouveaux contrats seront préparés dans l'objectif de couverture de tout le territoire régional.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 967 320	480 000
Autorisations d'engagement	180 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL ENVIRONNEMENT		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
ENVIRONNEMENT	Investissement	6 930 000,00	6 955 200,00	-	-
	Fonctionnement	8 292 800,00	8 292 800,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1952	31/12/2012	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	**600 000,00**	250 000,00	200 000,00
AP	2012	7300	31/12/2012	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES (HORS ADEME)	**900 000,00**	-	500 000,00
AP	2012	7301	31/12/2012	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	**1 000 000,00**	200 000,00	550 000,00
AP	2012	7302	31/12/2012	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	**350 000,00**	175 000,00	175 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Investissement	3 057 909,00	3 083 100,00	-	-
	Fonctionnement	2 035 600,00	1 835 600,00	-	-

Investissement

3 AP relèvent de la convention Etat-ADEME-Région 2007-2013 :

- AP « Emergence de la demande » essentiellement consacrée aux audits thermiques des bâtiments des collectivités, bailleurs sociaux et co-propriétés
- AP « Bâtiments Durables » pour le financement de l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments » (PREBAT) et le concours destiné aux particuliers « Ma Maison Eco »

- AP « Energies renouvelables » pour le financement des investissements en solaire thermique, géothermie et bois-énergie et méthanisation.

3 AP « hors convention Etat-ADEME » :

- AP « convention CG 36 » pour le financement des études thermiques et investissements liés à l'isolation des bâtiments prévus dans la convention Région/Département ;
- AP « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » : AP destinées à financer les investissements dans 2 principaux domaines :

- des plateaux techniques pour développer la formation des professionnels du bâtiment et des étudiants dans les filières bâtiment et énergies renouvelables ;
- les projets liés à la structuration des filières bâtiment, éco-construction et énergies renouvelables.

Fonctionnement

3 lignes budgétaires relèvent de la convention Etat-ADEME-Région, pour les mêmes programmes que pour l'investissement.

- le volet « émergence de la demande » permet d'accompagner les activités de l'observatoire régional des énergies et de soutenir des actions de communication/ sensibilisation dans les domaines « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ».
- sur le thème « bâtiments durables », des projets d'instrumentation, études et plus globalement d'accompagnement autour de l'appel à projet « bâtiments durables » pourront être soutenus, de même que le programme d'actions du centre de ressources « Qualité Environnemental du Cadre Bâti » (Envirobat Centre) ; le dispositif de prêt à taux 0% pour les particuliers, Isolaris Centre, volet Isolation, est également positionné sur cette ligne budgétaire ;
- sur le thème « Energies renouvelables », plusieurs actions sont prévues :
  - le dispositif de prêt Isolaris Centre, volet solaire thermique et géothermie ;
  - l'accompagnement des filières « énergies renouvelables ».

En complément, le thème 4 de la convention Etat-ADEME-Région volet territorial, concerne « l'information, le conseil dans le domaine de l'énergie » à savoir, le soutien aux Espaces Info Energie, Agences locales de l'énergie et autres structures d'animation territoriale, comme Alterenergies.

Une ligne budgétaire « hors convention Etat-ADEME » concerne le soutien à la structuration des filières : étude et animation pour des actions collectives au bénéfice des professionnels des filières « Bâtiment », « éco-construction » et « Energies renouvelables », action collective de formation de formateurs autour des projets de plateaux-techniques de formation.

Egalement hors convention Etat-ADEME-Région, le nouveau dispositif Energétis (destiné aux particuliers) se traduira par un diagnostic thermique pour les particuliers, étape préliminaire à des travaux de rénovation énergétique, travaux pouvant être accompagnés par le prêt Isolaris Centre. Pour cette année de lancement, une enveloppe de 300 000 € est consacrée à Energétis.

Programme : Gestion de l'Eau

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2008	7310		VT - CONTRAT EAU CENTRE	**480 000,00**	-	240 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
GESTION DE L'EAU	Investissement	739 597,00	643 295,00	-	-
	Fonctionnement	1 070 600,00	1 014 873,00	-	-

Dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007/2013, la Région s'est engagée en faveur d'une politique de gestion de l'eau ambitieuse, mobilisant à cet effet près de 12,9 M€ sur cette période.

Les crédits de paiement inscrits au BP 2012 permettent l'engagement et le mandatement d'actions inscrites dans les 13 contrats de bassin signés à ce jour, et dans les 10 contrats de bassin envisagés pour approbation en 2012.

1,015 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés principalement à l'engagement et au paiement des postes d'ingénieurs et de techniciens qui animent les contrats de bassin et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

0,65 M€ de crédits d'investissement permettent le paiement des opérations de travaux engagés ces dernières années, ainsi que le mandatement des opérations lauréates des appels à projets annuels « Eco l'Eau ». Pour les contrats de bassin, l'AP initiale est abondée de 480 000 € afin de permettre à l'engagement de nouvelles opérations.

Programme : Préservation de l'Environnement

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	7305	31/12/2012	VT - ADEME LIG'AIR	**90 000,00**	45 000,00	45 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	157 027,00	127 547,00	-	-
	Fonctionnement	1 690 833,00	1 788 861,00	-	-

Les crédits de paiement inscrits au BP 2012 (0,13 M€ en investissement et 0,34 M€ en fonctionnement) sont destinés à l'engagement et au mandatement des actions inscrites dans la Convention Région/ADEME, thèmes 5 à 7 du volet territorial : soutien aux démarches de management environnemental, aux plans de déplacement d'entreprises, d'administrations et d'établissements scolaires (lycées), aux actions de connaissance et de préservation de la qualité de l'air. Pour cette dernière thématique, une AP annuelle de 0,09 M€ est destinée au programme d'investissement 2012 de Lig'Air.

Au sein de ce programme budgétaire, 0,94 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés au dispositif de soutien aux associations pour leurs projets d'éducation à l'environnement, dans le cadre du règlement « conventions vertes ». De même, 0,178 M€ sont destinés au fonctionnement de l'établissement public Ecopôle, ainsi qu'au soutien aux actions qui en découlent.

0,180 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont réservés pour le soutien aux collectivités désirant s'engager dans l'élaboration d'un agenda 21, ainsi que pour poursuivre la mission de sensibilisation préalable des collectivités.

Enfin, 0,150 M€ de crédits de paiement sont destinés au soutien à des manifestations autour du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Programme : Patrimoine naturel

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AE	2012	1107	31/12/2017	RNR BOIS DES ROCHES 36 FONCTIONNEMENT	**60 000,00**	5 000,00	10 000,00
AE	2012	1108	31/12/2015	RNR FOUR A CHAUX 41 FONCTIONNEMENT	**60 000,00**	5 000,00	10 000,00
AE	2012	1115	31/12/2017	RNR VALLE DES CAILLES 28 FONCTIONNEMENT	**60 000,00**	5 000,00	10 000,00
AP	2012	1330	31/12/2013	AAP BIODIVERSITE 2012-2013	**500 000,00**	250 000,00	250 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PATRIMOINE NATUREL	Investissement	703 121,00	717 255,00	-	-
	Fonctionnement	1 829 767,00	1 976 997,00	-	-

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité a été adoptée à la session d'octobre 2011. 0,500 M€ de crédits de paiement (0,25 M€ en investissement et 0,25 M€ en fonctionnement) sont destinés au financement d'actions innovantes inscrites au sein de ce document stratégique.

1,656 M€ de crédits de paiement (0,195 M€ en investissement et 1,46 M€ en fonctionnement) sont consacrés au soutien apporté aux 3 Parcs Naturels Régionaux et aux projets qu'ils développent.

0,415 M€ de crédits de paiement (0,271 M€ en investissement et 0,144 M€ en fonctionnement) sont destinés aux actions en faveur des habitats remarquables : soutien à des projets de Réserves Naturelles Régionales, soutien aux actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre.

Enfin, 0,122 M€ sont réservés en fonctionnement à l'engagement de diverses actions : programme d'actions pédagogique de l'arboretum des Barres, festival chapitre nature…

Programme : Plan Loire Grandeur Nature

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	7900	31/12/2012	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2012	**2 527 320,00**	52 732,00	631 830,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	2 272 346,00	2 384 003,00	-	-
	Fonctionnement	1 666 000,00	1 676 469,00	-	-

Ce programme budgétaire correspond à la mise en œuvre des principales plateformes du Plan Loire Grandeur Nature 2007/2013 pour lequel la Région a prévu de s'engager à hauteur de 39 M€.

0,582 M€ de crédits de paiement (0,230 M€ en investissement et 0,352 M€ en fonctionnement) sont dédiés à la mise en œuvre d'actions de prévention du risque inondation, portées par les collectivités locales ou à destination des entreprises situées en zone inondable.

1,572 M€ de crédits de paiement d'investissement sont destinés, au sein de la plate-forme « ouvrages domaniaux », au financement des travaux de confortement des levées de la Loire, et aux actions d'entretien du lit du fleuve, sur la base d'un calendrier d'opérations défini conjointement entre l'Etat, la Région et les Départements.

0,265 M€ de crédits de paiement (0,190 M€ en investissement et 0,075 M€ en fonctionnement) sont mobilisés pour la plate-forme « Eau, Espace, Espèces » en faveur de l'action du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, pour la mise en œuvre de plans de gestion sur les vallées alluviales et la lutte contre les espèces végétales envahissantes.

0,657 M€ de crédits de paiement (0,390 M€ en investissement et 0,266 M€ en fonctionnement) sont consacrés à des actions d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine ligérien : programmes d'actions des cinq maisons de Loire et de leur fédération, soutien à la réhabilitation de bateaux traditionnels et réhabilitation des ports de Loire en Indre-et-Loire…

Enfin, la Région versera comme chaque année une participation statutaire à 2 établissements publics, l'EP Loire (0,360 M€) et la Mission Loire (0,623 M€).

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES ORIENTATIONS 2012

Le budget 2012 traduit les engagements concrets de la Région, malgré le désengagement de l'Etat, de répondre aux besoins de déplacements de nos concitoyens en leur facilitant l'accès aux transports collectifs.

L'amélioration de la qualité du service sur la desserte TER Nogent-Chartres-Paris
Pour répondre au besoin croissant de fréquentation sur cet axe, la Région investit 2M€ pour renforcer de 16% la capacité des trains sur cette desserte.

L'aide à la mobilité pour les déplacements domicile-travail
Avec Mobilicco Centre, à compter du premier janvier 2012, les habitants de la Région Centre qui ont un abonnement domicile-travail verront le coût de leurs déplacements réduit à 75 € par mois. Cette mesure s'appliquera à tous les abonnés quel que soit le train emprunté sur la base d'un abonnement TER en deuxième classe.

Le plan vélo Région Centre 2010 - 2015
Le succès en 2011, en partenariat avec la région Pays de la Loire, de l'expérimentation pendant l'été de fourgons dédiés sur la desserte Interloire sera reconduite et améliorée en 2012.

Le développement des mobilités douces dans les lycées
La Région accompagnera à titre expérimental, certains établissements volontaires dans l'élaboration de Plans de Déplacement d'Etablissements Scolaires.

Aménagement des gares TER Centre
Cet aménagement se poursuit pour renforcer la qualité du service public régional. En 2012 seront notamment achevés le pôle d'échange d'Epernon ainsi que la mise en accessibilité des quais et du souterrain de la gare.

Le renforcement de l'intermodalité
Dans le cadre des conventions Région/départements, la Région financera des actions dans le Cher, l'Eure et Loir, l'Indre et l'Indre et Loire.

Le développement du périurbain sur les étoiles ferroviaires d'Orléans et Tours
L'étude prospective sur l'étoile de Tours entre dans sa seconde phase, celle sur l'étoile d'Orléans débutera en 2O12.

La réouverture au service « voyageurs » de Chartres – Voves - Tours
Les travaux nécessaires pour la remise en circulation de trains de voyageurs entre Chartres et Voves vont débuter. D'un montant total de 75 M€, ces travaux sont financés à hauteur de 70 M€ par la Région.

La modernisation de l'axe Paris – Orléans – Limoges - Toulouse (POLT)
La convention de financement des travaux pour la suppression des passages à niveau sera proposée en 2012.

La modernisation de la ligne du Blanc - Argent
La Région apportera 9 M€ pour la remise en état de la ligne sur les 14 M€ nécessaires pour pérenniser cette desserte ferroviaire au cœur de la Sologne très empruntée par les scolaires, considérant que cette infrastructure est un élément majeur d'aménagement de notre territoire.

Pérennisation et modernisation de la ligne Paris – Châteaudun – Vendôme - Tours
Les travaux de modernisation et de régénération de la ligne Paris – Châteaudun – Vendôme - Tours seront poursuivis 2012 entre Châteaudun et Vendôme.

Avec 24% de son budget consacré aux transports et déplacements, la Région confirme son ambition de développer le TER, de moderniser les infrastructures, de développer les circulations douces et l'intermodalité, afin de soutenir l'activité économique et l'emploi, de favoriser le droit aux transports pour tous, d'aménager le territoire et de préserver l'environnement.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 026 000	658 000
Autorisations d'engagement	410 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	Investissement	49 412 500,00	49 037 700,00	1 273 000,00	1 273 000,00
	Fonctionnement	134 192 600,00	144 350 400,00	155 000,00	577 000,00

DETAIL ET PAR PROGRAMME

Programme : Routes

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
ROUTES	Investissement	10 138 394,00	4 724 000,00	1 273 000,00	1 273 000,00

En 2012, la Région achèvera sa participation financière avec le Département du Loiret, au titre de la convention Région/Département du Loiret 2000–2006 pour la réalisation d'études et d'opérations d'aménagements routiers.

Par ailleurs, les engagements de la Région avec les Départements du Cher et du Loir-et-Cher au titre des conventions financières Région/Départements relative à l'achèvement des volets routiers du Contrat de Plan Etat/Région 2000–2006 se poursuivent en 2012. Ils ne se traduiront pas par le versement de crédits de paiement, conformément aux échéanciers prévus dans ces conventions.

Programme : Transport routier de voyageurs

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	10 000,00	100 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 351 000,00	1 376 000,00	-	50 000,00

En 2012, la Région poursuit son partenariat avec les Départements en faveur du développement d'un transport collectif coordonné de proximité pour permettre une desserte fine du territoire régional.

A ce titre, les volets transports des conventions Région/Départements 2007–2013, avec le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et l'Indre-et-Loire prévoient les actions suivantes :

Pour le Cher, la poursuite des actions en faveur de :
- La mise en place d'un service de transport à la demande de rabattement vers les gares de La-Guerche/l'Aubois, Nérondes, Saint-Amand-Montrond, Châteauneuf/Cher et Lury/Arnon ;
- Le renforcement du cadencement de la ligne régulière départementale Argent/Sauldre – Aubigny/Nère – Bourges ;
- L'étude de restructuration de la gare routière de Bourges ;
- La coordination des réseaux Lignes 18 et TER, opération inscrite à la Convention à l'occasion de son bilan à mi-parcours ;

Pour l'Eure-et-Loir, la mise en œuvre :
- D'un programme de rabattement des services départementaux vers les gares et haltes TER Centre, inscrit à la Convention à l'occasion de son bilan à mi-parcours ;

Pour l'Indre, la poursuite du développement du transport à la demande ;

Pour l'Indre-et-Loire, la mise en œuvre d'un programme de renforcement des dessertes Fil Vert sur les gares TER.

Par ailleurs, le marché relatif à l'exploitation et au suivi de la ligne routière d'intérêt régional Romorantin–Vierzon conclu pour une durée de cinq ans, du 12/07/2010 au 11/07/2015, est poursuivi.

Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	Fonctionnement	1 900 000,00	5 700 000,00	-	-

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, la Région Centre développe depuis près de 15 ans une politique d'incitation à l'utilisation des transports en commun, en particulier ferroviaires, afin d'offrir une alternative à l'automobile.

Dans un contexte économique et social difficile, le coût du transport grève le pouvoir d'achat des personnes qui utilisent quotidiennement le train pour se rendre sur leur lieu de travail. Aussi, la Région a décidé de mettre en place le 1er janvier 2012 une mesure d'aide complémentaire à la mobilité professionnelle. Elle permettra de ramener, pour les habitants de la Région Centre effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail, le coût de l'abonnement SNCF à 75 € par mois après prise en charge de sa part par l'employeur.

Par ailleurs, les tarifications spécifiques mises en place par la Région pour faciliter l'accès aux transports collectifs seront reconduites :

- pour les étudiants et apprentis : « TER BAC+ » et « TER Apprenti »,
- pour les salariés : les abonnements de travail à plus de 75 km, y compris vers les régions limitrophes, et les abonnements multimodaux STARTER,
- pour les demandeurs d'emploi : le Chéquier pour l'emploi,
- pour les différentes manifestations pédagogiques, artistiques et culturelles (Journées du Patrimoine, Vitiloire, Portes ouvertes de l'Université de Tours, Printemps de Bourges…)

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2006	0698		Acquisition de trois ZGC	**650 000,00**	650 000,00	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	-	2 450 000,00	-	-
	Fonctionnement	2 915 000,00	3 800 000,00	-	427 000,00

En 2005, la Région a décidé d'acquérir 6 automotrices ZGC quadricaisses de 220 places et 5 TER2Nng, rames à deux niveaux de 450 places, pour les besoins du TER Centre :

- les 5 rames TER2Nng ont été livrées en 2007 et circulent sur l'axe Paris - Chartres - Nogent - Le Mans, répondant ainsi au fort besoin de capacité.

- les 6 rames ZGC, livrées en 2008 à l'occasion de l'électrification de l'axe Tours-Vierzon, assurent des liaisons interurbaines et périurbaines.
Les crédits de paiement inscrits pour ces opérations correspondent aux loyers prévus pour les crédits-baux relatifs à ces acquisitions.

2012 soldera le financement de la modernisation des voitures InterCités de l'axe Paris Bercy – Montargis - Nevers. Cet investissement a permis de pérenniser la desserte et d'augmenter le confort des voyageurs.

2012 sera l'année du solde des versements du financement direct consacré à 3 rames ZGC. Cette acquisition a permis de renforcer le parc afin de valoriser l'électrification de la section Bourges-Saincaize, inaugurée en décembre 2011. De fait, les trains circulant sur Orléans – Nevers et Tours – Nevers seront intégralement en traction électrique.

Programme : Infrastructures ferroviaires

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	36020	31/12/2013	CG 36 - PONT RAIL DE BITRAY	**726 000,00**	-	526 000,00
AP	2009	7407		GP - AUTOROUTES FERROVIAIRES - ETUDES ET TRAVAUX	**8 000,00**	-	

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	30 441 375,00	31 429 414,00	-	-
	Fonctionnement	1 536 000,00	1 572 989,00	-	-

L'engagement de la Région en faveur du développement des infrastructures régionales reste soutenu en 2012, avec la poursuite des projets inscrits au CPER 2007/2013 et des projets hors CPER. On peut notamment citer:

- **l'électrification de la ligne Bourges-Saincaize** : la mise en service s'opérant en décembre 2011, les crédits de paiement inscrits en 2012 sont en forte baisse
- la **réouverture au trafic voyageurs de Chartres-Voves** : la signature de la convention de financement le 17 octobre 2011 à Voves a lancé la phase de réalisation des travaux qui permettront la réouverture de la ligne au service voyageur. L'année 2012 sera une période de préparation aux travaux (études de réalisation, marchés) qui commenceront effectivement début 2013
- la **modernisation de la ligne POLT** (Paris Orléans Limoges Toulouse): après l'accord de principe du Conseil Général de l'Indre d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, la convention de travaux pour la suppression des passages à niveau sera proposée en 2012
- la **pérennisation de la ligne du Blanc–Argent** : les travaux de voies qui se dérouleront au premier semestre permettront un retour de la circulation des trains à vitesse normale pour la rentrée scolaire 2012 et assureront la pérennité de la ligne
- les **travaux de la LGV SEA (Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique):** 2012 est la première année de pleine contribution de la Région Centre au financement de la Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux

- la **modernisation de l'axe Dourdan – La Membrolle** : elle se poursuit avec deux phases de travaux ; sur les sections Château Renault – La Membrolle (fin 2011-début 2012) et Château Renault – Vendôme (Automne 2012)
- les **études péri-urbaines** : les études d'avant projet pour la réouverture de la ligne Orléans – Châteauneuf sur Loire sont en cours pour une durée de 24 mois
- le **fret ferroviaire de proximité** : après la fin des études projet fin 2011, 2012 sera l'année des premières conventions travaux
- les **études prospectives des étoiles ferroviaires de Tours et Orléans** : ces études, menées en partenariat avec la SNCF et RFF, ont pour objectif de disposer d'une vision claire des potentiels de déplacement en TER et de l'impact de différents scénarios de desserte à l'horizon 2030, en termes de fréquentation, de coût et de contraintes ferroviaires. L'étude pour Tours, débutée en 2010, sera terminée en 2012. L'étude pour Orléans a démarré fin 2011 et s'achèvera mi 2013.

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1180	31/12/2015	PLAN VELO 2EME TRANCHE	**300 000,00**	132 000,00	84 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	1 496 856,00	1 559 286,00	-	-
	Fonctionnement	-	198 000,00	-	-

La Région poursuit son action en faveur de l'aménagement des gares régionales et de leur accessibilité pour un meilleur service aux usagers en prévoyant notamment :

- l'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Epernon qui sera achevé en 2012 ainsi que la mise en accessibilité des quais et du souterrain,
- l'aménagement de gares régionales,
- l'achèvement de l'implantation d'afficheurs dynamiques dans 77 gares.

Suite à l'adoption du Plan Vélo en décembre 2009, des crédits de paiement sont réservés pour :

- l'implantation d'abris sécurisés dans certaines gares,
- la mise en service pour la période estivale 2012, de 2 voitures supplémentaires aménagées pour les vélos sur la desserte Interloire (action initiée en 2011 avec la Région Pays de Loire).

Programme : Services TER

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
SERVICES TER ET AQUALYS	Fonctionnement	126 080 600,00	131 389 411,00	-	-

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2012 est estimé à 130 817 347 €.
L'évolution du montant de la contribution régionale entre les BP 2011 et 2012 s'explique principalement par :

- le principe de la convention TER, reposant sur un équilibre financier non année par année mais sur l'ensemble de sa durée (2007-2013). Il prévoit, pour ce faire, une augmentation progressive, chaque année, de la contribution régionale.
- la mise en place du cadencement et l'augmentation de capacité du matériel sur l'axe de Paris – Chartres – Nogent. Ceci se traduit notamment par un accroissement de l'utilisation des TER2NNG sur la partie Paris <> Chartres, l'introduction de voitures VO2N en provenance de Picardie, et le recours plus marqué, sur les segments Chartres <> Nogent <> Le Mans, à des matériels de type Z2 loués aux régions voisines.

Par ailleurs, les crédits Aqualys sont supprimés, la convention étant devenue caduque suite à la mise en place des trains d'équilibre du territoire et à la refonte de la desserte Tours-Orléans-Paris dans le cadre du cadencement.

Enfin, la convention TER Centre s'achève le 31 décembre 2013. Il est prévu, dans la perspective de la négociation de la future convention, de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage en fin d'année 2012 et pendant l'année 2013.

FICHES HORAIRES ET GUIDE

L'information est un des éléments essentiels de la qualité du service TER Centre et une attente particulièrement forte des voyageurs. Les fiches horaires et le guide du voyageur TER Centre sont des éléments à part entière de cette information.

Programme : Intermodalité,TCSP et circulations douces

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AE	2012	1332	31/12/2013	AMO CENTRALE DE MOBILITE	**110 000,00**	35 000,00	75 000,00
AE	2012	1697	31/12/2013	AMO NOUVELLE CONVENTION TER	**300 000,00**	100 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
INTERMODALITE ET TCSP	Investissement	7 325 875,00	8 775 000,00	-	-
	Fonctionnement	410 000,00	314 000,00	155 000,00	100 000,00

TCSP

Les crédits prévus en investissement correspondent aux montants prévus, pour 2012, dans le cadre des conventions de financement des lignes de tramway de Tours et d'Orléans en cours de réalisation, au titre du Contrat de Projets Etat-Région.

Billettique

Investissement

La convention d'investissement entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liés aux évolutions fonctionnelles du système billettique et le renouvellement usuel des outils billettique existants.

Assistance à Maîtrise d'ouvrage billettique

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région pour mener à bien les évolutions de la billettique avec l'ensemble des Autorités organisatrices des Transports de la Région Centre.

Centrale de mobilité

Mise en place et exploitation

La Région assure le portage financier de la centrale d'information multimodale jv-malin. Cette centrale, également accessible sur téléphone mobile, permet aux utilisateurs de disposer sur un seul site de l'ensemble des données relatives à 17 réseaux de transport de la région.

AMO centrale de mobilité

Le prestataire actuel de la centrale de mobilité verra son contrat se terminer courant 2013. Afin de définir l'avenir et les futures évolutions de ce système d'information, il est nécessaire de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage en fin d'année 2012 et pendant l'année 2013.

Convention Région / Département du Cher

Centrale de réservation

Dans le cadre de la convention Région/Département du Cher, le Département a mis en place une centrale de réservation dont le coût de fonctionnement annuel est financé à 50 % par la Région. Cette centrale permet la réservation et le déclenchement des circulations effectuées à la demande dans le département.

Développement des mobilités douces dans les lycées

Assistance méthodologique à l'élaboration d'un plan de déplacement d'établissement scolaire

Afin de favoriser le développement des circulations douces et des modes collectifs auprès des lycéens, des équipes éducatives, pédagogiques et techniques, la Région accompagnera à titre expérimental certains établissements volontaires dans l'élaboration de Plans de Déplacement d'Etablissements Scolaires (PDES), qui se traduira par un appui méthodologique dispensé auprès de l'ensemble de la communauté éducative par un prestataire.

TOURISME

LES ORIENTATIONS 2012

La nouvelle Stratégie Régionale de Tourisme Durable a été adoptée en octobre 2011 et s'est donnée comme ambitions de :

- faire de la région Centre une destination de tourisme durable ;
- affirmer le positionnement « nature et culture » ;
- viser l'excellence pour le Val de Loire (vitrine internationale et locomotive du tourisme régional) et l'affirmer comme une destination française majeure ;
- soutenir la montée en qualité des autres destinations touristiques régionales et des quatre filières prioritaires : patrimoine culturel ; tourisme de nature ; itinérances douces ; art de vivre ;
- devenir la 1ère région française de tourisme à vélo ;
- accroître les retombées économiques du tourisme sur le territoire régional.

Ces ambitions sont déclinées au travers de **quatre axes stratégiques** :

- ⇨ soutenir une destination visible à l'international : le Val de Loire, et structurer le territoire en s'appuyant sur des destinations touristiques pertinentes ;
- ⇨ développer et structurer une offre stratégique et compétitive pour les 4 filières prioritaires (patrimoine culturel ; tourisme de nature ; itinérances douces ; art de vivre) et améliorer la qualité de l'offre d'hébergements marchands ;
- ⇨ soutenir l'innovation et la formation pour renforcer la professionnalisation et améliorer la compétitivité des acteurs publics et privés du tourisme ;
- ⇨ développer une nouvelle stratégie marketing en lien avec les filières et les marques prioritaires.

Ces quatre axes sont eux-mêmes traduits en 45 actions relevant des différentes politiques régionales et dont la mise en œuvre sera planifiée sur la période 2012-2015.

Le budget 2012 intègre la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie et notamment le lancement d'actions nouvelles ou structurantes, comme la création d'un fonds d'aide à l'innovation touristique et le projet VéloCentre, qui vise à développer un réseau cyclable à vocation touristique de plus de 3 000 km en 10 ans.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	11 210 000	
Autorisations d'engagement	140 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES	
TOTAL TOURISME		**BP 2011**	**BP 2012**
TOURISME	Investissement	6 295 100,00	6 042 000,00
	Fonctionnement	4 133 000,00	4 098 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Vélocentre

La région finance les études et les travaux d'aménagement de l'infrastructure cyclable à 80% dans le cher et 60% dans les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

Ce programme d'aménagement touristique régional ambitieux arrive à son terme. La majeure partie des aménagements programmés en 2011 est en cours de finalisation. Ils connaîtront leur terme effectif durant le 1er semestre 2012, pour être opérationnels et ouvert au public pour la prochaine saison touristique. Il restera à régler le solde de ces dernières tranches de travaux.

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AE	2012	1205	31/12/2012	MIRCE 3	**140 000,00**	50 000,00	50 000,00
AP	2012	1227	31/12/2012	VELOCENTRE	**9 000 000,00**	1 800 000,00	2 100 000,00
AP	2012	1229	31/12/2012	FONDS D'AIDE A L'INNOVATION TOURISTIQUE	**300 000,00**	150 000,00	150 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	**BP 2012**
LOIRE A VELO	Investissement	3 251 783,00	2 649 725,00
	Fonctionnement	50 000,00	70 000,00

Une nouvelle Autorisation de Programme « VélOCentre » est ouverte en 2012 pour accompagner l'étude et l'aménagement de 6 nouvelles véloroutes identifiées dans le cadre du SRADDT et de la nouvelle stratégie de Tourisme Durable. L'ambition régionale est de devenir d'ici 10 ans la première région de tourisme à vélo française par la qualité d'aménagement des itinéraires et leur développement touristique.

Programme : Promotion et animation touristique

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0078	31/12/2012	ITINERAIRE DE RANDONNEES	**10 000,00**	5 000,00	5 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	BP 2012
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	747 893,00	4 028 000,00
	Fonctionnement	4 083 000,00	1 108 150,00

La nouvelle stratégie de Tourisme Durable prévoit **la création d'un Fonds d'aide à l'innovation touristique** afin de soutenir les entreprises et services touristiques dans des projets en lien avec l'usage des TIC (médiation, interprétation du patrimoine), ou des initiatives innovantes en matière d'écotourisme ou de démarches collectives.

La Région confie au **Comité Régional du Tourisme** qui la mise en œuvre de la nouvelle stratégie marketing validée dans le cadre de la Stratégie Régionale de Tourisme Durable 2011-2015.

La Région conventionnera avec l'**Union Nationale des Associations de Tourisme** (UNAT Centre) pour le soutien à son programme d'activités annuel et fixera, par convention pluriannuelle, le cadre du partenariat pour les trois prochaines années et les objectifs à atteindre.

La Région soutiendra le développement de la randonnée pédestre, par convention avec le **Comité Régional de Randonnée Pédestre** (CRRP), pour des actions d'équipement, d'aménagement des itinéraires, de formation et de communication,...

La Région soutiendra également l'Association Régionale du Fleurissement (ARF) pour la mise en œuvre du Concours régional des villes et villages fleuris, ainsi que pour l'organisation des « Assises Régionales du Fleurissement ».

En application des conventions 2007-2013 avec les Départements, la Région poursuivra plusieurs programmes structurants :
- aménagement d'une **aire naturelle de baignade à l'étang de Goule** (Bessais-le-Fromental), site géré par le Département du Cher ;

- **qualité**, **accessibilité** (des sites), accompagnement du projet de **« Jardins et Cuisines Gourmandes » au château de Candé** (Monts), propriété du Conseil général, et **promotion de la marque « Touraine »**, pour l'Indre-et-Loire.

Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0068	31/12/2012	CAP HEBERGEMENT TOURISTIQUE	**1 400 000,00**	600 000,00	630 000,00
AP	2012	0984	31/12/2012	CAP HEBERGEMENT STRUCTURANTS	**500 000,00**	150 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP 2011	BP 2012
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	2 217 924,00	2 284 125,00

Le dispositif **Cap'Hébergements touristiques** permet à la Région de participer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre touristique, par une intervention sur les projets de création, d'extension et/ou de modernisation d'hébergements touristiques classés ou labellisés. Le cadre d'intervention a fait l'objet en 2011 d'une refonte, afin d'être cohérent avec les priorités affichées dans la nouvelle Stratégie Régionale de Tourisme Durable, notamment en terme de qualité environnementale des projets et de cohérence avec les filières régionales touristiques.

Une autorisation de programme est ouverte au titre du Contrat d'Appui au Projet **CAP'Hébergements Touristiques Structurants** pour accompagner les projets de rénovation de Villages-Vacances ou d'autres établissements relevant du tourisme associatif et à vocation sociale, sous maîtrise d'ouvrage privée.

Les crédits de paiement inscrits serviront à verser un premier acompte pour les nouveaux projets et un second acompte pour un projet engagé en 2009 et dont la réalisation a été retardée (Résidence de Tourisme de Chinon, en Indre-et-Loire).

ECONOMIE INNOVATION

LES ORIENTATIONS 2012

Les actions menées par la Région lors des exercices précédents ont tout lieu d'être poursuivies en 2012.

Dans son **engagement en faveur de l'emploi**, la Région intensifiera sa mobilisation au travers de mesures emblématiques, telles que « 10000 emplois non délocalisables », vouée à soutenir les créations d'emplois durables, particulièrement dans les petites entreprises et au sein du secteur associatif, ou encore « 10000 parrains vers l'emploi », qui consiste en un accompagnement personnalisé destiné aux jeunes diplômés. Plus généralement, c'est en confirmant son soutien aux acteurs économiques et en les accompagnant dans leur croissance, que la Région entend garantir son propre dynamisme.

Il s'agit donc, au travers des **contrats d'appui aux projets**, de reconduire le soutien à la création, à la reprise, mais aussi au développement des entreprises (formation, recherche, innovation, export), tout en appelant celles-ci à accomplir des progrès sociaux et à intégrer la préoccupation environnementale dans leur activité.

En matière d'**innovation**, l'engagement de la Région se traduit par la mise en œuvre de moyens financiers importants et croissants. La part consacrée à la recherche dans le budget régional continuera sa progression et nous poursuivrons notre effort dans ce domaine malgré une situation budgétaire tendue.

Le « **Diagnostic Innovation Croissance** », introduit en 2011 afin de détecter les nouveaux projets d'innovation et d'apporter aux entreprises un accompagnement qui leur est adapté, est un réel succès. Poursuivi en 2012, sa diffusion départementale repose sur l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologies (ARITT), ainsi que Trempolinno, Sensinno, Berrinnov, InnovTouraine et InnovAction. De même, sont maintenus les dispositifs de détection et d'accompagnement des projets, et de lancement des activités économiques par le fonds d'amorçage qui verra le jour en 2012.

Le **fonds d'investissement pour l'économie verte** a connu ses premiers engagements en 2011, notamment avec la création d'une Société d'Economie Mixte immobilière en Indre-et-Loire. L'année à venir devrait voir l'aboutissement du partenariat entre la Banque Européenne d'Investissement, les banques régionales et la Région, qui permettra d'injecter plusieurs centaines de millions d'euros dans le développement de l'économie verte.

Parallèlement, la Région continuera en 2012 à favoriser la structuration des filières, sous forme d'actions collectives, de clusters ou de pôles de compétitivité.

En matière d'**artisanat**, alors que les aides CREATEM et FREMA ont produit des effets très positifs, c'est désormais au travers de contrats d'appui aux projets « Cap'artisanat création » et « Cap'artisanat développement » que le soutien de la Région se manifestera. Ces dispositifs répondront mieux à la variété des besoins des petites entreprises pour leur développement et à une nécessité de simplification.

S'agissant du secteur de l'économie sociale et solidaire, les **Cap'asso** continueront à apporter le soutien financier nécessaire à des projets associatifs vecteurs d'emplois et apportant un bénéfice pour la qualité de vie des habitants de la Région. Le soutien à l'URSCOP sera poursuivi.

Enfin, l'**agriculture** verra elle aussi le maintien des Cap'filières et la mise en œuvre d'un Cap grandes cultures. De plus, le programme « Manger sain, manger proche » se développera en 2012, avec le recrutement d'un animateur dédié recruté par Centréco, afin de favoriser la consommation des produits locaux dans la restauration, notamment scolaire, tout en favorisant l'information du grand public.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	20 970 000	1 000 000
Autorisations d'engagement	12 257 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL ECONOMIE INNOVATION		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
ECONOMIE INNOVATION	Investissement	23 895 200,00	22 839 000,00	7 344 300,00	8 073 700,00
	Fonctionnement	20 704 000,00	20 703 700,00	16 600,00	8 400,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0791	31/12/2012	PFIL	**800 000,00**	400 000,00	400 000,00
AP	2012	0830	31/12/2012	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	**550 000,00**	550 000,00	-
AP	2012	1769	31/12/2012	CAP ARTISANAT CREATION	**3 700 000,00**	2 400 000,00	1 300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	5 491 500,00	4 630 000,00	3 148 085,00	3 559 279,00
	Fonctionnement	315 000,00	315 000,00	-	-

La politique régionale en faveur de l'artisanat que mène la Région doit permettre aux créateurs et repreneurs d'entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement.

Pour ce faire, en 2012, en sus de son outil propre qu'est le CAP ARTISANAT CREATION (outil qui prend la suite de l'ancien CREATEM), la Région poursuit son soutien au financement des 8 Plate-formes d'Initiatives Locales actives en région, des différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1759	31/12/2012	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	**3 450 000,00**	1 530 000,00	1 790 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	2 648 700,00	1 960 000,00	828 366,00	808 270,00
	Fonctionnement	592 000,00	719 000,00	-	-

La Région souhaite mettre l'accent sur l'aide au développement des entreprises artisanales. La mise en place du dispositif CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT, en mai 2011, permet aujourd'hui de mener une politique régionale affirmée de soutien au développement des entreprises, notamment en offrant à l'entreprise artisanale la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale des projets de l'entreprise (le soutien aux projets d'investissement, le recours aux conseils spécialisés, le développement commercial) en cohérence avec les enjeux identifiés au sein de chaque filière.

Les crédits ont été ajustés aux besoins de ce nouvel outil qui montera progressivement en puissance au cours de l'année 2012.

Le Contrat d'Accompagnement au Développement aura pour vocation, en préalable du CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT, à épauler et orienter le chef d'entreprise dans le diagnostic des potentialités de développement de son entreprise et dans la définition de son projet de développement.

Programme : Promotion de l'artisanat

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	440 000,00	235 000,00	-	-

Les entreprises artisanales souffrent encore souvent d'une méconnaissance de leur savoir faire par le grand public et de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches collectives de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

Programme : Démarche filière

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEMARCHE FILIERE	Fonctionnement	440 000,00	518 000,00	-	-

La Région poursuivra son appui à la structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux répondant aux besoins des filières (alimentaire, métiers d'art, production) ou thématiques (environnement développement durable, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), mis en œuvre par les chambres consulaires.

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre de partenariats inter entreprises dans le cadre de branches, ou inter professionnels autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation et adaptées aux enjeux de chaque filière.

Programme : Economie sociale et solidaire

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0929	31/12/2012	CAP SOLIDAIRE	**150 000,00**	150 000,00	-
AE	2012	1258	31/12/2012	APPEL A PROJETS INNOVATION SOCIALE	**1 000 000,00**	340 000,00	330 000,00
AP	2012	1260	31/12/2012	SCOP	**300 000,00**	150 000,00	150 000,00
AE	2012	3706	31/12/2012	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	**257 000,00**	163 000,00	58 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	200 000,00	400 000,00	17 800,00	20 800,00
	Fonctionnement	1 203 000,00	1 673 000,00	-	-

Afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme véritable acteur économique, la Région poursuit son action de soutien aux principales têtes de réseau de l'Economie Sociale et Solidaire :
- la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives), coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs,
- la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional,
-l'association CRE-SOL (Centre Réseau solidaire), représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional
- l'association Centr'Actif, créée fin 2003 à l'initiative de la Région, en partenariat avec France Active,

- l'UREI (Union Régional des Entreprises d'Insertion), qui assure l'accompagnement, le soutien et le suivi des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement.
- l'URSCOP (Union Régionale des Entreprises Coopératives), dont la Région a favorisé en 2009, l'ouverture d'une antenne sur son territoire afin de promouvoir la culture coopérative et de favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives.
- l'ADIE Centre (Association pour le Droit à l'Initiative), dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit

Elle poursuivra également en complément de l'aide au fonctionnement de l'association Centr'Actif, autant que de besoin, la dotation de ses deux outils financiers de soutien aux besoins de quasi fonds propres des associations : le Contrat d'Apport Associatif (CAA) et le Fonds d'Amorçage Associatif (FAA).

En 2012, la Région renouvellera son appel à projets Innovation Sociale à destination des structures de l'ESS, et pour la 3ème édition, ses Assises régionales de l'Economie Sociale et Solidaire.

Enfin, en complémentarité, la Région accompagne des créateurs d'entreprise ayant de faibles ressources financières, par la mobilisation de son dispositif financier « CAP Solidaire». Celui–ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1000 € par projet de création d'entreprise.

Programme : CAP ASSO

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AE	2012	0584	31/12/2012	CAP ASSO	**10 000 000,00**	2 500 000,00	2 515 944,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CAP'ASSO	Fonctionnement	10 000 000,00	9 530 000,00	-	-

Avec la poursuite de la mesure CAP'Asso Centre (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en région Centre), la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux différents et nombreux besoins du monde associatif.

CAP'Asso Centre vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et / ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0704	31/12/2012	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	**1 000 000,00**	500 000,00	500 000,00
AP	2012	4000	31/12/2012	CAP CREATION CENTRE	**950 000,00**	700 000,00	250 000,00
AP	2012	1789	31/12/2012	AIDE A LA CREATION	**50 000,00**	50 000,00	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	1 500 000,00	900 000,00	305 773,00	359 548,00
	Fonctionnement	150 000,00	105 000,00	-	-

Le dispositif CAP CREATION permet d'accompagner les projets de création d'entreprises industrielles et de services à l'entreprise en renforçant leur structure financière.

Une nouvelle ligne « aide à la création » en investissement est créée pour prendre en compte les prix du concours « Graine de Boîte », constitués essentiellement d'ordinateurs et d'imprimantes pour les jeunes lauréats ainsi que les prêts d'honneur de l'association Val de Loire Entreprendre.

Dans le cadre de la mise en place du fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte, la Région poursuivra son action au sein des outils où elle a pris une participation (Fonds commun de placement, sociétés d'économie mixte, fonds de garantie).

Les aides en fonctionnement concernent des opérations soutenant les différentes structures d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise ainsi que les initiatives assurant la promotion de la création d'entreprises et plus largement l'esprit d'entreprendre comme les concours « Graine de Boîte », le salon des jeunes inventeurs et « CREA CAMPUS ». L'extension à l'ensemble du territoire régional de cette mesure d'avenir sera poursuivie et permettra de sensibiliser 3000 étudiants.

Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	0719	31/12/2012	CENTRECO	**20 000,00**	20 000,00	-
AP	2012	4001	31/12/2012	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	**7 000 000,00**	2 800 000,00	1 750 000,00
AP	2012	4002	31/12/2012	CAP EMPLOI CENTRE	**3 000 000,00**	700 000,00	800 000,00
AE	2012	4003	31/12/2012	CAP FORMATION CENTRE	**1 000 000,00**	200 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISESINDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	9 955 000,00	10 574 000,00	2 994 819,00	3 287 006,00
	Fonctionnement	4 699 000,00	4 743 700,00	16 600,00	8 400,00

La Région soutient les projets des entreprises souhaitant innover ou exporter, en phase de développement ou de transmission.

Une attention particulière sera portée aux entreprises qui souhaitent innover à travers la mise en place des Diagnostics innovation croissance. L'objectif 2011 est maintenu en 2012 : 1500 Diagnostics seront proposés aux PME afin de les aider à mieux positionner et à accélérer leur projet d'innovation.

CAP EMPLOI CENTRE permet d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois. Une attention particulière est portée aux projets concernant des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

La Région, grâce à CAP'FORMATION CENTRE, accompagne les entreprises qui réalisent un effort d'investissement dans la formation de leurs salariés, notamment en cas de mutations technologiques et économiques. Les synergies avec les organismes paritaires collecteurs agréés et les grappes d'entreprises seront renforcées afin d'optimiser la diffusion du dispositif dans le tissu économique régional.

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. En 2012, l'ARACT Centre consacrera ses actions à des approches sectorielles (agro-alimentaire et automobile) de la prévention globale des risques, à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales, à la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises à l'amélioration des conditions de travail, à la santé au travail, à l'organisation et aux innovations technologiques.

La Région soutiendra tout particulièrement les projets portés par les grappes et clusters autour des secteurs considérés comme prioritaires tels que la sous-traitance, l'automobile, la pharmacie, l'aéronautique, l'agencement de magasins, les risques industriels et plus largement autour de la thématique « Innovation ».

La mesure d'avenir « réseau de l'économie créative » sera consolidée. L'objectif visé est de structurer et développer le secteur des industries créatives qui est considéré aujourd'hui comme un des moteurs de création de richesse et d'emplois.

Programme : Organisation et développement des filières agricoles

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES	Investissement	200 000,00	250 000,00	-	-

Il s'agit en 2011 de verser des aides à l'achat d'équipement issues des anciens dispositifs de la Région (Contrat Local d'Objectif). Les difficultés d'investissement de certains éleveurs ont entraîné des retards dans les travaux et, par conséquent, dans la mise en œuvre des derniers paiements.

Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE	Fonctionnement	900 000,00	900 000,00	-	-

L'objectif de ce programme est de faire connaître et consommer des produits de la Région en axant la stratégie autour de trois orientations : la restauration collective, la restauration de terroir et la sensibilisation du grand public.

Un certain nombre d'outils existent déjà ; il conviendra à travers une stratégie partenariale tant en interne à la collectivité qu'en externe, de partager des valeurs communes d'une part et d'autre part de donner plus de cohérence à l'ensemble des actions menées sur le territoire.

Le budget permettra la mise en place d'actions au sein des filières et dans le cadre des salons grand public (salon de l'agriculture, salons de la gastronomie et Ferm'expo Tours) pour atteindre les objectifs précisés ci-dessus ; il sera également l'occasion de valoriser les travaux de l'inventaire du patrimoine alimentaire qui se sont achevés en 2011. Ces actions se feront également en lien avec la stratégie de développement touristique et de développement de la biodiversité, avec un soutien au pôle régional de promotion et de valorisation de la biodiversité domestique.

Programme : Installation

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
INSTALLATION (CPER 2007-2013)	Investissement	300 000,00	525 000,00	-	-
	Fonctionnement	545 000,00	550 000,00	-	-

Le programme relatif à l'installation et à l'emploi dans le domaine agricole vise à faciliter la transmission des exploitations, à accompagner les projets des nouveaux installés, à proposer de nouveaux modes d'installation en tenant compte de la multifonctionnalité de l'agriculture et, enfin, d'accompagner des démarches autour de la gestion de l'emploi et des compétences dans les exploitations agricoles.

En 2012, la Région va concentrer ses financements sur les installations hors cadre familial, en considérant notamment l'importance de soutenir les nouveaux arrivants dans le milieu agricole. Elle le fera à travers la mobilisation des outils classiques du passeport à l'installation, de Nina +, mais également en étant vigilante à la notion de parcours et à la complémentarité des expériences facilitant la prise en main d'une exploitation.

Programme : Développement de l'agriculture biologique

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	800 000,00	800 000,00	-	-

Le programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'exploitations mais aussi les surfaces de production. Afin de le promouvoir et de faciliter son développement, certains leviers ont été identifiés comme : l'appui à l'organisation de circuits longs, le repérage des débouchés potentiels, la rationalisation des coûts de conseil et d'animation, la prise en charge d'une partie des coûts de certification.

L'année 2012 sera l'occasion de poursuivre le soutien à la conversion à l'agriculture biologique, à la structuration des filières avec un accent particulier vers la filière céréalière et la boulangerie bio, mais également sur la facilitation de l'accès au foncier.

Pour mémoire, il est rappelé qu'une partie significative des actions en faveur de l'Agriculture Biologique passe directement par le programme CAP Filière et ne figure donc pas dans les moyens mis en œuvre sur cette ligne (il s'agit notamment de l'appui aux structures d'expérimentation, du poste créé dans le domaine des cultures légumières, des aides à l'investissement).

Programme : CAP FILIERES

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2007	7702		GP - CAP FILIERES FORESTIER	**1 000 000,00**	-	-

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
CAP FILIERES	Investissement	3 250 000,00	3 400 000,00	49 457,00	38 797,00
	Fonctionnement	570 000,00	535 000,00	-	-

Ce dispositif permet de faire émerger de vraies dynamiques de filières dans la région. L'ambition, au-delà d'un soutien aux investissements et à l'appui technique, est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière pour développer l'innovation et partager le gain de valeur ajoutée.

C'est pourquoi, un contrat d'appui est signé avec le porteur de projet représentant la filière. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental et permet de répondre aux enjeux identifiés. Des actions d'expérimentation, de promotion, d'aide en faveur de la transformation seront identifiées donnant une visibilité aux moyens mis en œuvre.

L'année 2012 verra la mise en place opérationnelle du CAP grandes cultures, mais aussi la mise en place de CAP de deuxième génération : viandes blanches, caprins, ovins, horticulture, cultures légumières…
Ce sera également l'occasion de soutenir une nouvelle stratégie dans la filière forêt bois axée sur l'émergence de la demande en bois locaux et une évolution dans le domaine du bois énergie.

Programme : PEE – Valorisation de la biomasse agricole et forestière

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ETFORESTIERE	Investissement	350 000,00	200 000,00	-	-
	Fonctionnement	50 000,00	80 000,00	-	-

Pour une grande partie, ce programme est la déclinaison dans le domaine agricole de la politique de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.
Les objectifs sont :

- fédérer et animer les initiatives régionales en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse dans les exploitations agricoles,
- soutenir les actions visant à maîtriser les consommations énergétiques et les intrants.

L'année 2012 sera marquée par la poursuite de la démarche Planète avec un renforcement de la sensibilisation, la poursuite des actions de structuration de la filière agromatériaux et l'accompagnement d'initiatives autour de la récolte et du conditionnement de la biomasse.

EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

LES ORIENTATIONS 2012

Depuis que la loi offre la possibilité aux régions françaises de s'inscrire dans les partenariats internationaux, la Région Centre a mené une politique volontariste en faveur de la construction européenne.

Son histoire, sa position géographique, ses spécificités naturelles (la présence de la Loire notamment, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au titre des paysages culturels) l'invitent à penser ses actions en termes interrégionaux, européens et internationaux.

L'Europe et l'action européenne

L'année 2012 est marquée par une intensification des actions de la Région Centre destinées à rapprocher l'Europe de ses citoyens. Au-delà des outils traditionnels de la collectivité (poursuite des Matins de l'Europe et animation du réseau Europe o Centre par exemple) ou des projets ponctuels (*Agriculteur, graine d'avenir* notamment), l'accent sera mis sur la mobilité européenne des jeunes à travers la mise en place du « Parcours d'Europe ».

Il s'agira de rendre accessibles au plus grand nombre les ressources développées par les porteurs de projet de mobilité ; de mieux communiquer sur les dispositifs existants (soutien aux jumelages, Trans EuropeCentre, Mobicentre, Euro Métiers Centre, Leonardo…) ; de valoriser l'expérience acquise par les jeunes à l'occasion de leur déplacement. La Région Centre considère, en effet, que la prise de conscience d'une véritable citoyenneté européenne passe par la découverte de l'autre : c'est par la connaissance, le dialogue, l'échange qu'on fera des Européens (avant même de poursuivre l'effort pour faire l'Europe).

Par ailleurs, la Région Centre participera aux débats sur l'avenir de la construction européenne, en répondant aux consultations proposées par l'Union ou à travers sa présence à Bruxelles ou au sein des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe : Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ; section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) qui regroupe près de 100.000 collectivités dans 29 pays européens ; Assemblée des Régions d'Europe (ARE), qui regroupe 300 Régions (182 de l'Union européenne et 108 d'autres pays européens.

Coopération Internationale

S'ouvrir au monde, créer et animer des partenariats durables, favoriser le développement de la citoyenneté européenne et des valeurs de solidarité internationale sont autant d'occasions pour que la Région Centre investisse la scène internationale.

En Afrique, en Asie et en Europe, la Région Centre intervient en direction de zones prioritaires de coopération décentralisée. Elle s'appuie sur ses compétences (culture, patrimoine, lycées, enseignement supérieur, recherche, développement économique, environnement, tourisme, etc.) pour partager son expérience avec ses régions partenaires, en synergie avec les acteurs locaux. Aussi par delà les nombreuses actions menées sur le terrain, notamment en matière de développement local au sud, des coopérations de cette nature permettent de tisser des relations fortes, de s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions voisines, de favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne. Nos actions de coopérations continueront, en 2012, d'être évaluées pour chacune de nos zones partenaires et bénéficieront d'un travail rétrospectif et prospectif.

D'autre part dans l'objectif de fédérer et d'accompagner les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale la Région Centre apporte son soutien aux acteurs de son territoire (collectivités, établissements publics, associations, lycées…) qui développent des actions de coopération internationale, y compris en dehors de ses « zones prioritaires ». Qui plus est, elle soutient activement la structuration de ces acteurs par un appui renouvelé à l'association Centraider. Enfin, ayant à cœur de participer à la sensibilisation aux valeurs de la solidarité internationale, la Région Centre continuera d'organiser en 2012 des manifestations d'envergure abordant cette problématique.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement – dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	19 057 000,00	16 857 000,00	18 800 000,00	16 600 000,00
	Fonctionnement	11 184 000,00	10 339 000,00	13 960 000,00	13 006 500,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programmes communautaires européens

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	Investissement	18 800 000,00	16 600 000,00	18 800 000,00	16 600 000,00
	Fonctionnement	9 400 000,00	8 490 000,00	13 900 000,00	12 890 000,00

Ce volet du budget permettra la mise en œuvre de :

- ✓ la structuration d'un réseau régional des acteurs européens présents en Région Centre,
- ✓ la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en direction de publics cibles, au titre desquels on retrouvera les Matins de l'Europe,
- ✓ la participation active aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe,
- ✓ la défense des intérêts du territoire régional auprès des institutions de l'Union européenne, en s'appuyant entre autres outils sur l'Antenne interrégionale à Bruxelles,
- ✓ la mobilisation des ressources communautaires, permettant le développement de projet d'intérêt au regard de la stratégie régionale,
- ✓ le financement, à titre expérimental, du recours aux services d'un Volontaire International en Entreprise (VIE).

Pour aller au-delà des actions initiées les années passées en faveur de la structuration en réseau régional d'information et de documentation sur l'Europe (Relais Europe Direct), l'effort sera poursuivi sur la mobilisation, au travers du réseau Europe O Centre, d'autres partenaires régionaux désireux d'entrer dans une dynamique européenne, l'objectif étant de mieux asseoir la position de la Région Centre et ses partenaires en Europe. La poursuite d'initiatives telle que les Matins de l'Europe est également prévue.

C'est aussi dans cette perspective que la Région renouvellera son adhésion aux principaux organismes de coopération institutionnelle, tels que l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), l'ARE (Assemblée des Régions d'Europe).

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux actions visant au renforcement de la sensibilisation à la citoyenneté européenne. La Région poursuivra son soutien aux activités d'associations, et autres acteurs régionaux à vocation européenne, dont les activités ont pour objet de sensibiliser le public à la construction et à la citoyenneté européennes.

Programme : Intégration de la dimension européenne

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	Fonctionnement	350 000,00	415 000,00	-	116 500,00

S'agissant des crédits européens gérés par la Région au titre de la période 2007/2013, l'année 2012 sera l'occasion de poursuivre les efforts engagés en termes d'optimisation de la mobilisation et de la gestion de ces fonds. L'exercice de révision à mi-parcours des programmes, effectué en 2010 et 2011, a permis de reventiler les crédits entre les mesures du PO FEDER qui fonctionnaient difficilement au profit de celles qui étaient en tension.
Forte de ces réaménagements, il s'agit désormais pour la Région de démontrer que ces crédits sont primordiaux pour le développement du territoire régional, qu'elle sait les mettre en œuvre de façon efficiente et efficace, et qu'il est important que la politique de cohésion concerne encore un territoire tel que celui de la Région Centre après 2013.

S'agissant des autres crédits, ils permettront le financement :
- des missions d'évaluation, de vérification et de contrôle obligatoire dans le cadre de la gestion de crédits européens,
- des mesures de formation, de publicité et de communication afférentes,
- d'opérations ouvrant la voie à de nouveaux soutiens financiers de l'Union européenne.

Programme : Développer la coopération décentralisée

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	257 000,00	257 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 434 000,00	1 434 000,00	60 000,00	-

Depuis 1998, la Région Centre a initié ou favorisé de nombreuses actions de coopération internationale en Europe et dans le reste du monde. Cette manifestation de l'action extérieure de la collectivité regroupe au moins trois grandes lignes directrices : le soutien à des projets structurants de coopération décentralisée conduits en direction de ses

régions partenaires, la mise en place de dispositifs propres à créer sur le territoire régional un environnement favorable à la coopération et à la solidarité internationale et, parallèlement, la possibilité d'intervenir dans le registre de l'aide humanitaire d'urgence et de post urgence.

En 2012, la Région poursuivra les engagements pris auprès de ses partenaires extérieurs, à savoir : la Région de Mopti au Mali, celle du Gorgol en Mauritanie, de Luang Prabang au Laos, celle de Meknès Taffilalet au Maroc, les régions européennes de Saxe Anhalt en Allemagne, de Cracovie en Pologne et de Pardubice en République tchèque et enfin la Province du Hunan en Chine et l'Etat du Tamil Nadu en Inde.
S'agissant du Mali, de la Mauritanie et du Laos dans le prolongement des évaluations réalisées en 2011, les cadres d'intervention seront reconfigurés selon trois orientations : l'accès aux services de base (l'eau, l'énergie), le développement économique ainsi que la protection et la valorisation du patrimoine naturel.
Pour ce qui concerne les Régions européennes partenaires, les principales interventions seront liées aux actions de coopération interuniversitaire en Pologne et au programme d'échange sur le thème de la biomasse avec l'Allemagne. Les partenariats éducatifs et culturels s'appliquant à ces trois zones seront également poursuivis.
Les actions culturelles, éducatives ainsi que celles mobilisant l'enseignement supérieur et la recherche seront reconduites en Chine et en Inde. Pour ce qui concerne le Tamil-Nadu, une démarche concertée avec deux Régions voisines (Pays de Loire et Poitou-Charentes) est en cours d'étude. Il s'agira en l'occurrence d'adopter une approche commune de promotion de nos entreprises dans cette région indienne.
Enfin, compte tenu de la situation d'insécurité prévalant en Afrique subsaharienne, la Région a assuré, en 2011, le retrait des Volontaires de Solidarité Internationale (VSI) en poste au Mali et en Mauritanie. Elle prévoit pour 2012 le redéploiement de missions de volontariat au Maroc afin notamment d'assurer le suivi des nouveaux projets de coopération conduits dans la région de Meknès Taffilalet.

La Région Centre reconduira son appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux. Elle poursuivra également son soutien à la structuration de ces acteurs par un appui renouvelé à l'association Centraider, par sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche en faveur de l'éducation au développement.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement – dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

B - MOYENS GENERAUX

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
MOYENS GENERAUX

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 750 000	
Autorisations d'engagement	1 000 000	

CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
TOTAL MOYENS GENERAUX		**BP 2011**	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
MOYENS GENERAUX	Investissement	246 601 200,00	246 581 600,00	324 785 700,00	311 679 100,00
	Fonctionnement	156 104 300,00	158 275 500,00	820 224 400,00	835 003 700,00

DETAIL PAR PROGRAMME

DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

Programme : Bâtiments

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	**BP 2012**	**BP 2011**	**BP 2012**
BATIMENTS	Investissement	618 000,00	435 000,00	-	-
	Fonctionnement	3 056 000,00	2 960 500,00	60 000,00	-

Au titre des travaux, 0,435 M€ permettront de réaliser notamment les opérations suivantes :
- travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs du Conseil régional : changement d'ouvrants (fenêtres, blocs portes), installation de dispositifs de gestion automatique de l'éclairage dans le bâtiment Dolet, réfection de la toiture béton du bâtiment Lentin ;
- prestations concernant l'accessibilité des bâtiments : changement et adaptation de la porte d'accès principale au bâtiment Lentin et mise en accessibilité de l'accueil du Conseil régional ;
- travaux liés à l'hygiène et à la sécurité : installation de crochets de sécurité sur les toitures des bâtiments Lentin, Parisie et Dolet.

Au titre de l'entretien des bâtiments, 0,170 M€ sont prévus pour assurer plus particulièrement la mise en œuvre des prestations ci-après :
- mesures concernant l'efficacité énergétique : réfection et renforcement de l'isolation des bâtiments ;
- aménagements liés à l'accessibilité : travaux d'amélioration de l'accessibilité des sanitaires ;

- travaux relatifs à l'hygiène et la sécurité : mise en sécurité des distributions électriques dans les bureaux, travaux de mises aux normes suite aux vérifications périodiques obligatoires ;
- rénovation intérieure des locaux : reprise de revêtements muraux suite aux travaux d'isolation, rénovation de locaux, réalisation de petits travaux et achat des matériaux correspondants.

Au titre des charges de fonctionnement, 2,79 M€ permettront de prendre en charge les dépenses liées aux loyers, aux frais d'électricité, d'eau et de gaz, au nettoyage des locaux, aux frais de gardiennage, aux assurances et aux frais divers destinés notamment à la signalétique, à l'achat de produits d'entretien, à l'entretien des terrains, aux redevances d'occupation d'espace public, aux vérifications annuelles obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité et à la subvention liée à la convention de transfert Etat - Région concernant le fonctionnement des locaux de la Direction de l'Inventaire et du Patrimoine.

Enfin, une recette de 0,076 M€ est inscrite pour le remboursement des frais liés à l'antenne de Bruxelles par les Régions Limousin et Auvergne correspondant aux loyers et charges de fonctionnement des locaux.

Programme : Matériel, mobilier

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
MATERIEL, MOBILIER	Investissement	485 000,00	573 500,00	-	-
	Fonctionnement	461 100,00	384 100,00	-	-

Un montant de crédits de 0,922 M€ est inscrit pour la prise en charge des dépenses concernant :
- l'acquisition et installation d'équipements et matériels liés :
  - à l'efficacité énergétique : installation d'une pompe à chaleur réversible à Parisie, acquisition de stores ;
  - à l'accessibilité : acquisition et pose d'équipements spécifiques
  - à l'hygiène et à la sécurité : extension du dispositif d'alarme volumétrique, mise aux normes et actualisation d'équipements de sécurité, installation de bornes d'accès aux locaux techniques ;
  - aux conditions de travail : acquisition et aménagement de mobilier.
- la location de matériel : machines à affranchir, fontaines à eau…
- l'entretien et la réparation du mobilier et du matériel : réparation suite aux vérifications règlementaires du matériel, nettoyage et désinfection de gaines de ventilation ;
- la maintenance du matériel de chauffage, de climatisation, des ascenseurs…

Par ailleurs, 1 600 € sont prévus pour les dépenses du CESER.

Enfin, le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 34 000 €.

Programme : Systèmes d'Information

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1900	31/12/2014	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	**750 000,00**	100 000,00	350 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	1 602 200,00	1 416 100,00	-	-
	Fonctionnement	2 052 000,00	2 133 700,00	-	-

Au titre des projets « Systèmes d'Information »

90 000 € sont prévus pour permettre le paiement des derniers engagements de 2011 sur les projets du Plan Directeur des Systèmes d'Information :

- CartoCentre : achèvement paramétrage ouverture Internet + paramétrages métiers (Sradt, Environnement)
- Cyclades : suite des développements relatifs à l'archivage automatique
- Magellan : extension du périmètre des données (INSEE)

0,430 M€ sont prévus pour financer de nouveaux projets ou de nouvelles phases de projets incluses dans le nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Informations 2012-2014:

- Progos : travaux de mise à niveau (perspective passage à Windows 7)
- Phoenix : travaux préliminaires passage à la version web de Civitas + extension de périmètre fonctionnel
- Infrastructures : sécurisation desserte Internet Conseil Régional
- Méthodes/Prosper : paramétrage refonte système de helpdesk DSI (hotline téléphonique)
- Cyclades : paramétrage workflows
- Magellan : extension du périmètre de données métiers

Au titre de l'infrastructure informatique et réseau : 0,284 M€ permettront de faire évoluer le parc de postes de travail par 1/5 et, de consolider et de sécuriser l'infrastructure de sauvegardes sur deux salles informatiques.

En matière de logiciels : 1,247 M€ seront consacrés aux acquisitions transversales, prestations de paramétrage initial, développements ou acquisitions de logiciels à destination des métiers, et à la maintenance de l'ensemble du patrimoine applicatif.

Au titre des prestations de service : 0,798 M€

Ces crédits permettent de prendre en charge les dépenses relatives à l'externalisation (hébergement de serveurs, prestation de support téléphonique, prestations de chefs de projets), les audits (sécurité) et les expertises techniques.

Au titre des fournitures informatiques : 0,045 M€

Au titre de la reprographie : 0,316 M€ sont inscrits au titre de la location et du fonctionnement du dispositif de reprographie.

Au titre des frais de télécommunication : 0,313 M€ sont inscrits au titre des acquisitions de matériel de téléphonie, de maintenance de l'infrastructure, de souscriptions d'abonnements et des consommations.

Par ailleurs, 0,025 M€ sont prévus pour les dépenses du CESER.

Programme : Véhicules

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
VEHICULES	Investissement	300 000,00	321 000,00	-	-
	Fonctionnement	711 400,00	728 850,00	-	-

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées aux acquisitions à hauteur de 0,306 M€ qui correspondent au renouvellement de 15 véhicules, véhicule du CESER compris. Le marché d'acquisition des véhicules intègrera les normes environnementales européennes.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparation, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Par ailleurs, 0,025 M€ sont prévus pour les dépenses du CESER.

Programme : Frais d'assemblée

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 341 000,00	5 225 550,00	-	-

Pour l'ensemble des conseillers, des crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées à leurs indemnités, leurs formations, aux frais de leurs déplacements, aux frais de représentation de l'Assemblée, aux frais d'assurance et aux frais de sténographie.
Un crédit de 1,359 M€ est inscrit pour le CESER pour couvrir les dépenses de même nature.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus pour ce programme d'actions s'élèvent à 0,123 M€.

Programme : Frais d'administration

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	1 000,00	1 000,00	-	-
	Fonctionnement	2 108 700,00	2 051 400,00	-	-

Les crédits affectés concernent principalement les opérations suivantes :
- l'achat de fournitures de bureau, de papier et de petit matériel,
- la documentation, les abonnements et les achats de données numériques,
- l'imprimerie et la reprographie,
- les frais d'affranchissement,
- les adhésions des associations,
- les frais de réception,
- les frais de contentieux,
- les frais de publicité et les dépenses diverses.

Un crédit de 0,056 M€ est prévu pour le CESER au titre de ce programme d'action.

Programme : Etudes

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
ETUDES	Fonctionnement	515 000,00	300 000,00	-	-

Ce programme concerne les études réalisées par la Région ou en partenariat avec d'autres collectivités, pouvant concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité et notamment l'élaboration des schémas régionaux et les transferts de compétences.

DOMAINE : COMMUNICATION

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 800 000,00	4 800 000,00	-	-

L'exercice 2011 reconduit, comme en 2009 et 2010, un budget de communication inchangé en volume, malgré les évolutions majeures opérées les dernières années, telle

que la diffusion du journal O'Centre adressé désormais à 1.200.000 exemplaires, la mise en place d'une nouvelle charte graphique, l'accent porté aux travaux de refonte du site internet régional qui verra le jour en avril prochain, ou encore le renforcement de la communication vidéo sur les plateformes de diffusion web.
Depuis les dernières années, la direction de la communication s'est attachée à rendre plus lisibles les politiques régionales et à accroître la pédagogie sur les compétences régionales auprès des habitants de notre région.

Pour l'exercice 2012, la stratégie régionale de communication permettra d'étoffer plus encore la visibilité des actions régionales et contribuera à développer la notoriété de la Région Centre, tant auprès de ses habitants qu'au plan national ou international.

Parmi les évènements marquants qui seront traités par la communication régionale, nous pouvons notamment citer :

- Au titre des politiques touristiques, l'inauguration officielle de l'intégralité de l'itinéraire Loire à Vélo en partenariat avec la Région Pays de la Loire, ou encore la 2ème édition de la manifestation « Loire à vélo en fête ».
- Au titre de la valorisation des politiques économiques : le salon régional des métiers d'art, la participation aux artisanales de Chartres, la présence de la Région au salon international de l'Agriculture ou encore les rendez-vous de l'innovation.
- Les manifestations culturelles telles que le Printemps de Bourges, le festival de Saint Chartier, le festival Excentrique ou encore le Festival du film de Vendôme.
- La valorisation des filières universitaires régionales par le biais d'une campagne de communication régionale et nationale.
- La campagne annuelle de valorisation des politiques éducatives à destination des lycéens, apprentis et étudiants par l'édition du Guide Jeune.
- La valorisation des politiques d'information et d'orientation par la poursuite des forums sur l'ensemble du territoire régional,
- La réalisation du Guide Nature ou la valorisation du Mois des Parc, en lien avec les PNR de la Région Centre,
- Le soutien aux grands clubs sportifs régionaux par le biais de partenariats annuels comprenant des matchs parrainés et des actions de visibilité régionale.
-

Plus largement, l'ensemble de ces manifestations et des politiques régionales feront l'objet, en 2012 comme les années précédentes, d'une politique de communication dans l'ensemble de la Presse Quotidienne Régionale, des télévisions locales ou du réseau national, des antennes radiophoniques de la Région Centre et des supports d'informations numériques.

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

Programme : Fiscalité directe

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	-	-	165 289 641,00	160 197 278,00

A partir de 2011, la fiscalité directe de la Région est composée exclusivement de la

cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Selon les notifications de ressources nouvelles transmises par Bercy fin Octobre, la CVAE et les IFER ne couvriront pas les recettes perçues avant la réforme. Aussi la Région Centre se verrait octroyer une dotation de compensation de la réforme (DCRTP) et serait bénéficiaire du fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux dotations forment la Dotation Globale de Neutralisation (DGN).

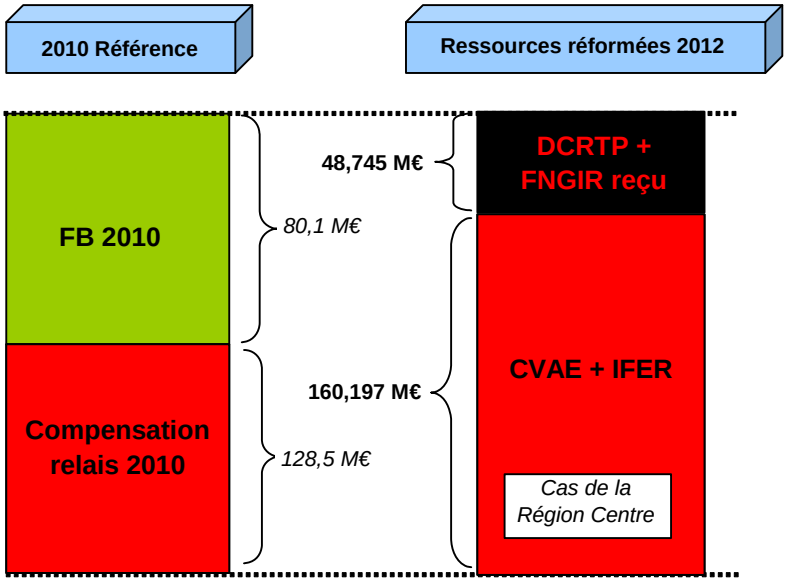

Les recettes nouvelles couvriraient ce montant à hauteur de :

- 129,016 M€ pour la CVAE, correction faite du fonds de péréquation sur stock ;
- 31,181 M€ pour les IFER ferroviaire et répartiteurs téléphoniques ;
- 48,745 M€ pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le montant des recettes 2010 à couvrir s'élevait à 208,6 M€ (recette garantie)

Seuls la CVAE et les IFER sont considérés comme de la fiscalité directe, bien que la Région n'ait aucun pouvoir de taux, ceux-ci étant fixés au niveau national.
La DCRTP et le FNGIR seront donc traités dans la partie relative aux dotations.

- Le produit attendu s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	BP 2011	Proposition pour 2012
CVAE	940-7311	133 213 473	129 016 168
IFER	940-7311	32 076 168	31 181 110
TOTAL		165 289 641	160 197 278

Compte tenu des modalités de mises en œuvre présentées en loi de finances, le produit de la CVAE ne devrait pas évoluer d'ici l'année 2013. A partir de 2013, il évoluera en fonction du dynamisme de l'activité sur le territoire régional constaté l'année N-2. Il y aura donc un décalage entre le dynamisme du produit et le dynamisme de l'activité l'année de perception.

Programme : Fiscalité indirecte

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	-	-	150 993 809,00	166 952 154,00

La fiscalité indirecte se compose de la taxe sur les cartes grises, de la taxe sur les permis de conduire, d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ainsi que de la taxe additionnelle de l'apprentissage.

Au titre de la taxe sur les cartes grises :

Il vous est proposé de reconduire pour la **onzième année consécutive**, la décision prise concernant les cartes grises, **exonérant totalement les véhicules qui fonctionnent, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié.**

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer le tarif de la taxe sur les cartes grises à 41 €. Cette augmentation correspond à un ajustement à la moyenne des régions de 2011, ceci afin de maintenir des dépenses d'investissement à près de 300 M€ en 2012 tout en réduisant le recours à l'emprunt.

Le produit de la carte grise s'élèverait à 82,418 M€ en 2012 (contre 65,116 M€ au BP 2011).
Le marché du neuf, malgré le maintien de dispositifs mis en place par les constructeurs pour soutenir le marché après la fin de la prime à la casse, devrait ralentir compte tenu du contexte économique encore difficile et d'un possible retour en récession de l'économie française.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2011	Proposition pour 2012
Cartes grises	33,09 €	41 €

Au titre de la taxe sur les permis de conduire :
Il vous est proposé de reconduire, pour la douzième année consécutive, la décision fixant à 0 € le montant de la taxe sur les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2011	Proposition pour 2012
Permis de conduire	0 €	0 €

Au titre de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage :
La Région perçoit 0,18 % de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, qui, après 4 années de mise en œuvre progressive, se substitue intégralement à la dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle.

La Région n'a aucune marge sur la fixation du tarif de l'assiette.

Pour 2012, cette taxe devrait représenter 26,534 M€.

Au titre de la TIPP :

Afin de compenser une partie du surcoût net de la décentralisation, la Région Centre, comme la majorité des autres régions, utilise la capacité de modulation du tarif de la TIPP (estimation Grenelle 2012 à 28 M€). Par ailleurs, comme en 2011, la Région affectera la nouvelle majoration de TIPP exclusivement à des dépenses d'infrastructures ferroviaires **mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009**, conformément à l'article 265 A bis du code des douanes. Le produit attendu est estimé à environ 30 M€.

Pour 2012, la TIPP sur laquelle la Région possède un pouvoir de fixation d'une fraction de tarif devrait représenter 58 M€.

Programme : Participations, dotations Etat

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	-	-	40 785 700,00	36 679 100,00
	Fonctionnement	-	-	500 348 950,00	504 354 210,00

Dans le cadre du plan de rigueur, le gouvernement a adopté des amendements visant à supprimer 200M€ sur les crédits aux collectivités locales, se traduisant, pour les Conseils Régionaux, par une suppression des 13 M€ d'augmentation DGF initialement inscrits dans l'article 6 du Projet de Loi de Finances. Cette évolution devait servir à la péréquation régionale.
Pour la Région Centre, l'ensemble des recettes issues de l'enveloppe normée (dotations FPCA « Formations Professionnelles Continue Apprentissage », DGF forfaitaire « Dotation globale de fonctionnement », DGD résiduelle « Dotation globale de Décentralisation résiduelle », DRES « Dotation Régionale d'Equipement Scolaire », dotations de compensation des exonérations fiscales) auraient diminuer (1,16%), soit une évolution plus inférieur à l'inflation prévue (+1,7%).

	Notifié et perçu 2011	BP 2012	Evolution
Compensations fiscales	9 875 005	9 183 755	-7%
DGF régionale	243 087 123	240 656 310	-1%
DGD Résiduelle	18 875 166	18 686 414	-1%
Dotations de décentralisation : FPCA	33 409 030	33 074 940	-1%
Dotation prime apprenti (ICF)	39 401 666	39 007 649	-1%
DRES	22 785 700	22 557 900	-1%
Sous total « ex enveloppe normée »	**367 433 690**	**363 166 968**	**-1,16%**
Compensations TP (FNGIR DRCTP)	48 745 200	48 745 200	0%
Part TIPP compensation	113 350 000	115 000 000	1,46%
FCTVA	14 928 197	14 121 200	-5,41%
TOTAL GENERAL	**544 457 087**	**541 033 368**	**-0,63%**

Les dotations aux collectivités territoriales seront au mieux stabilisés en valeur. Ce gel était déjà prévu pour toute la période 2011-2013. Mais la récente dégradation de la situation économique et la possible remise en question de la notation triple A française pourrait remettre en question ce gel et imposer une baisse des dotations.

Modalités d'évolution des dotations de l'Etat depuis 2004

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat de Croissance et de Solidarité				Contrat de stabilité	Plus de contrat				
Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation et 33% de la croissance de la richesse nationale				Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac)	Enveloppe Normée (évolution moyenne égale à l'inflation)	Gel des dotations, sauf DGF qui progresse de la moitié de l'inflation prév.	GEL DES DOTATIONS (Et possible baisse en 2012 et 2013)		

1- La Dotation Globale de Neutralisation

Le montant de cette Dotation Globale de Neutralisation s'élèverait à 48,745 M€.
Cette Dotation est composé de la DCRTP et du FNGIR, qui viendront compenser l'insuffisance des recettes de CVAE et d'IFER par rapport aux anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxes foncières).

Un principe de compensation des pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place : le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité et une compensation intégrale pour chaque collectivité. Ce plancher correspond aux recettes effectivement perçues en 2010.

- La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) est versée depuis 2011 : son montant sera **figé** en fonction des ressources 2010. Il est estimé à environ 24,531 M€ selon la notification prévisionnelle de fin octobre 2011.

- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

La Région Centre sera bénéficiaire de ce fonds national de garantie individuelle des ressources, autofinancé par les prélèvements opérés sur les collectivités gagnantes avec la suppression de la taxe professionnelle.

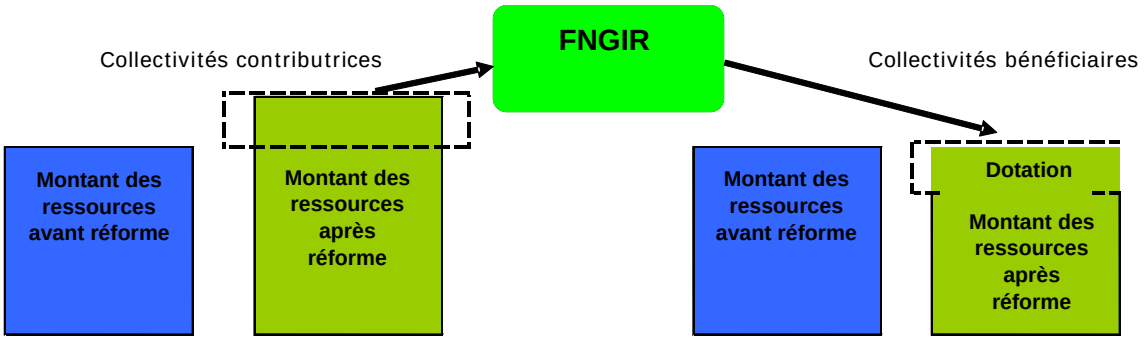

A partir de 2012, le montant du FNGIR sera également **figé** en fonction des valeurs 2010. Il est estimé à environ 24,214 M€ selon la notification prévisionnelle de fin Octobre 2011.

2- Les dotations de compensation fiscales

Le montant des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de la fiscalité directe a été estimé de la manière suivante:

Compensations des exonérations de fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant perçus 2011	Proposition pour 2012
Taxe d'habitation	940-74835	4 099 704	3 812 725
Taxe sur le foncier bâti	940-74834	901 113	838 035
Taxe sur le foncier non bâti	940-74834	3 449 813	3 208 326
Taxe professionnelle	940-74833	681 488	633 785
Taxe professionnelle- part recettes	940-74833	742 887	690 885
TOTAL		9 875 005	9 183 755

Comme années précédentes, trois dotations de compensation sont intégrées à l'enveloppe normée pour servir de variable d'ajustement, outre la DCTP utilisée traditionnellement comme variable:

- la dotation de compensation pour réduction pour création d'entreprises (RCE),
- la dotation de compensation relative aux exonérations de Taxe professionnelle pour réduction de la part recettes (qui était jusqu'en 2007 indexée sur le taux de croissance de la DGF),
- la compensation afférente aux exonérations de Foncier Non Bâti des terrains agricoles.

La poursuite de la réforme des dotations de l'Etat se traduit pour la Région par une perte de plus de 0,7 M€ entre 2011 et 2012 (après une perte de plus de 1,25 M€ entre 2010 et 2011, une perte de 0,68 M€ entre 2009 et 2010, et de 1,2 M€ entre 2008 et 2009) sur les seules dotations de compensation.

3-Les dotations de l'Etat en fonctionnement

- la DGF

La principale dotation est constituée de la DGF des Régions qui intègre, depuis 2004, la compensation de la part salaires de Taxe Professionnelle, la dotation pour suppression de la Taxe d'Habitation, la dotation pour suppression des Droits de Mutation, et 95 % de l'ancienne DGD.

Les règles relatives à la péréquation n'ayant toujours pas été révisées, la Région Centre continuera en 2012 à être une région contributrice à la part péréquation. Compte tenu du gel voire de la baisse de l'indexation finale de la DGF des régions, il vous est proposé de porter la DGF de 243,028 M€ (BP 2011) à 240,656 M€ avec une part péréquation fixée à 82 %. La DGF forfaitaire de la Région baisserait ainsi de 1 % (- 2,372 M€ par rapport à la DGF 2011).

- la DGD résiduelle

La DGD résiduelle, comme la DGF, est attendue en baisse de 1% en 2011 et représentera 18,686 M€ (contre 18,875 M€ perçu en 2011).

- les Dotations Formation Professionnelle et Apprentissage

La Région percevra également des dotations liées à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage (Dotation pour la formation professionnelle des jeunes, Dotation pour les actions préparatoires, Dotation de revalorisation de la rémunération des stagiaires, indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis).

En 2012, les dotations satellites de la DGF sont elles aussi attendues en baisse de 1%, ce qui représenteraient 72,082 M€ (contre 72,810 M€ perçu en 2011).

- la TIPP « compensation »

La TIPP « compensation » constitue la ressource accordée aux régions pour financer les compétences transférées par l'acte II de la décentralisation. Il s'agit d'une ressource sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de fixation de l'assiette du tarif.

Chaque année, la loi de finances fixe un tarif appliqué à une assiette. Cette fraction est censée compenser les charges transférées. Force est de constater que les écarts demeurent importants.

Pour 2012, les premières estimations (PLF 2012) de fractions de tarifs attribuées à la Région Centre sont les suivantes :

⇒ 0,0605 € / litre pour le supercarburant sans plomb
⇒ 0,0427 € / litre pour le gazole.

La consommation a continué de chuter en 2011 (-2,9% pour le super, -0,3% sur le gazole de janvier à fin septembre). En prenant en compte cet élément, et en supposant que la consommation se maintienne en 2012 malgré la hausse des prix des carburants, le produit s'élèverait à 115 M€ environ en 2012.

4 – <u>Les dotations de l'Etat en investissement</u>

- La Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)

Dans le cadre de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses de l'Etat, les LFI 2010 et 2011 ont reconduit un montant égal à celui de 2008 pour la dotation régionale d'équipement scolaire. A titre prudentiel, il a été décidé de la faire baisser de 1% en 2012.

La Dotation Régionale d'Equipement Scolaire serait donc en baisse par rapport à la dotation 2011, soit 22,558 M€ (contre 22,786 en 2011).

- Le FCTVA

Le produit du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, calculé sur les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la Région au cours de l'année 2011, devrait atteindre de 14 M€.

Il est basé sur les dépenses d'investissement directes éligibles réalisées en 2011 compte tenu du dispositif de versement anticipé.

Programme : Dette

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 74 M€,
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 23,8 %.

Charge de la dette

- Au 1er janvier 2012, hors emprunts de fin d'année 2011, l'encours prévisionnel de la dette sera de 509,4 M€. En incluant un emprunt prévisionnel de 67,5 M€, celui-ci devrait se porter à 576,9 M€.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2012 pour l'annuité de la dette est fixé à 64,6 M€ (43,8 M€ pour le remboursement en capital et 20,8 M€ pour les intérêts)
- L'annuité totale de la dette représentera 6,2 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 2,0 % au titre des seuls intérêts.
- Au 3 novembre 2011, le taux moyen de la dette de la Région s'élève à 2,78 %, la Région ayant sécurisé certaines de ses lignes d'emprunt vers des modules taux fixe toujours très attractifs.
- L'encours de dette de la Région Centre, à cette même date, est composé, selon la classification « Gissler », pour 98,3 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 1,7 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Charte de Bonne Conduite « Gissler »: classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Gestion active de la dette

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc quasiment tous les jours, et de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Pour faire face à ces pics et creux de trésorerie importants, la Région dispose d'outils auxquels elle a recours depuis plusieurs années.

Les excédents de trésorerie peuvent être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent aujourd'hui les conventions financières signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

Les opérations de gestion de la dette menée en 2011 ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2012 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 200 M€.

Dans cette optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux. (Autorisé par l'article 8 de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

  Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette :**

  Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt :**

  Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

  Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

  C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

  Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

- ***Tableaux budgétaires***

  - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
DETTE	Investissement	243 300 000,00	243 805 000,00	283 000 000,00	274 000 000,00
	Fonctionnement	19 900 000,00	20 828 000,00	-	-

Programme : Autres mouvements budgétaires

LES MOUVEMENTS REELS

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2012	CP 2012	CP 2013
AP	2012	1001	31/12/2012	DEPENSES IMPREVUES	**1 000 000,00**	-	-
AE	2012	1002	31/12/2012	DEPENSES IMPREVUES	**1 000 000,00**	-	-

Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	295 000,00	30 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Fonctionnement	3 695 700,00	3 700 000,00	-	-

LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Crédits de paiement dépenses		
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	62 000 000	
Chapitre 926: Transferts entre sections	137 005 000	
Chapitre 946 : Opér. Transferts entre sections		152 000 000
Chapitre 953 : Virement section investissement		
Crédits de paiement recettes		
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	62 000 000	
Chapitre 926: Transferts entre sections	152 000 000	
Chapitre 946 : Opér. Transferts entre sections		137 005 000
Chapitre 953 : Virement section fonctionnement		

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguées, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement …

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers imposée par la M71 permet de constater la dépréciation de leur valeur liée à l'usure du temps en comptabilisant une dépense sur la section de fonctionnement (chapitre 946) et une recette de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2012, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2011 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est donc proposé d'inscrire 152 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour constater ces amortissements.

La M71 prévoit la neutralisation des amortissements. Ce dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une recette d'investissement au chapitre 926 et d'une dépense de fonctionnement au chapitre 946 et ce, à hauteur du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics et aux subventions d'investissement versées. Pour l'année 2012, la neutralisation des amortissements s'élève à 120.4 M€.

Quant à l'amortissement de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), l'enveloppe budgétaire s'élève à 16,3 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques et celle de la DRES s'élèvent à 136.7 M€.

Les maîtrises d'ouvrage déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépense et en recettes 60 M€ pour les opérations des Lycées, de la Culture et des Sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 2 M€ en dépense et en recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre, correspondant au montant des ordinateurs qui seront cédés aux étudiants au cours de l'année 2012 compte tenu du marché signé en 2011.

Les travaux en régie

Les EMOP (Equipes mobiles d'Ouvriers Professionnels) réalisent des travaux de réhabilitation et de réfection des lycées. Or, ces travaux constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 300 000 € en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année auxquels ils sont dûs, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

La méthode comptable utilisée en M71 a été modifiée en 2008. Depuis cette date, la réforme comptable a simplifié et harmonisé budgétairement la procédure de rattachement des charges d'intérêts d'emprunt avec celle des autres charges.

Ainsi, les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2012, l'opération consiste à annuler le mandat de 2 793 415,37 € passé en 2011 au titre des ICNE de l'année 2010 et à passer les ICNE 2011 d'un montant prévisionnel, au 8 novembre 2011, de 2 819 558,83 €.

DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En janvier 2011, a été annoncée l'ouverture de nouvelles discussions sur le régime indemnitaire pour la période 2012-2014.

Le gel du point d'indice depuis le 1er juillet 2010 porte atteinte au pouvoir d'achat des agents de la collectivité et notamment aux personnels ayant les rémunérations les plus faibles. Par ailleurs, certains cadres d'emplois (une partie de la catégorie A) n'ont bénéficié d'aucune revalorisation de leur régime indemnitaire depuis 2003.

La revalorisation du régime indemnitaire pour tous les agents de la Région permet de compenser en partie cette perte de pouvoir d'achat. Les travaux relatifs à cette revalorisation ont été guidés par les trois principes suivants :

1) Tenir compte des fonctions exercées en s'appuyant sur la cartographie des métiers pour valoriser l'encadrement et la prise de responsabilités, quelle que soit la catégorie de l'agent encadrant.

2) S'inscrire dans le plan d'actions de la Région en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en améliorant davantage le régime indemnitaire de la filière administrative.

3) Maintenir l'attractivité de notre collectivité, notamment pour les encadrants, en se rapprochant de la moyenne des Régions françaises.

Les six séances de discussion qui se sont tenues entre les représentants de la Région et les organisations syndicales ont permis d'aboutir à un protocole d'accord qui a été signé le 20 octobre dernier et qui répond aux objectifs affichés.

L'amélioration des conditions de rémunération prendra effet dès le 1er mars 2012 et s'échelonnera sur trois ans. Elle s'inscrit dans l'objectif d'une progression de la masse salariale limitée à +1,5% par an.

Au-delà des conditions de rémunération, l'année 2011 a également été marquée par la volonté de la Région d'améliorer les conditions de santé et de travail de ses agents et notamment de ceux qui présentent des difficultés liées à un handicap.

En effet, la Région a signé début 2011, avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), une Convention en faveur de l'insertion

et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap 2010-2013. Aux termes de cette convention, la Région s'est engagée sur un plan d'actions, pour lesquelles elle bénéficie d'une subvention du FIPHFP, de près de 700 000 €.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre depuis quelques mois, ont porté sur le recrutement de travailleurs handicapés, sur des aménagements de poste et sur une compagne de communication auprès des agents en situation de handicap. Le résultat de ces actions a abouti à porter le taux d'emploi de travailleurs handicapés à près de 5,8%. L'objectif de 6% devrait être atteint voire dépassé avant la fin de la convention.

Cette politique sera poursuivie et amplifiée en 2012 avec le déploiement des opérations suivantes :

- le recrutement d'un(e) apprenti(e) supplémentaire reconnu travailleur handicapé dans un lycée,
- la mise en place d'ateliers de sensibilisation au handicap proposés aux agents du siège ; une réflexion sera engagée pour permettre aux agents des lycées de bénéficier de ces ateliers,
- l'aménagement d'un véhicule de service,
- l'acquisition d'un système de visiophone pour un agent déficient auditif.

Le taux de réalisation du budget prévisionnel de la convention devrait atteindre 70% avant fin 2012.

Programme : Masse salariale

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	107 309 500,00	109 009 500,00	2 393 000,00	1 562 000,00

La masse salariale se compose des rémunérations et des charges afférentes de l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut.

L'année 2012 verra la mise en œuvre, à compter du 1er mars, du nouveau régime indemnitaire revalorisé. Cette mise en œuvre s'échelonnera sur 3 ans, pour un coût total de 2,5 M€.
Pour 2012, la revalorisation du régime indemnitaire pèsera pour 1,281 M€.

Le montant total des crédits dévolus aux dépenses de personnel en 2012 s'élève à un peu plus de 109 M€, en augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2011 (soit +1,5%).

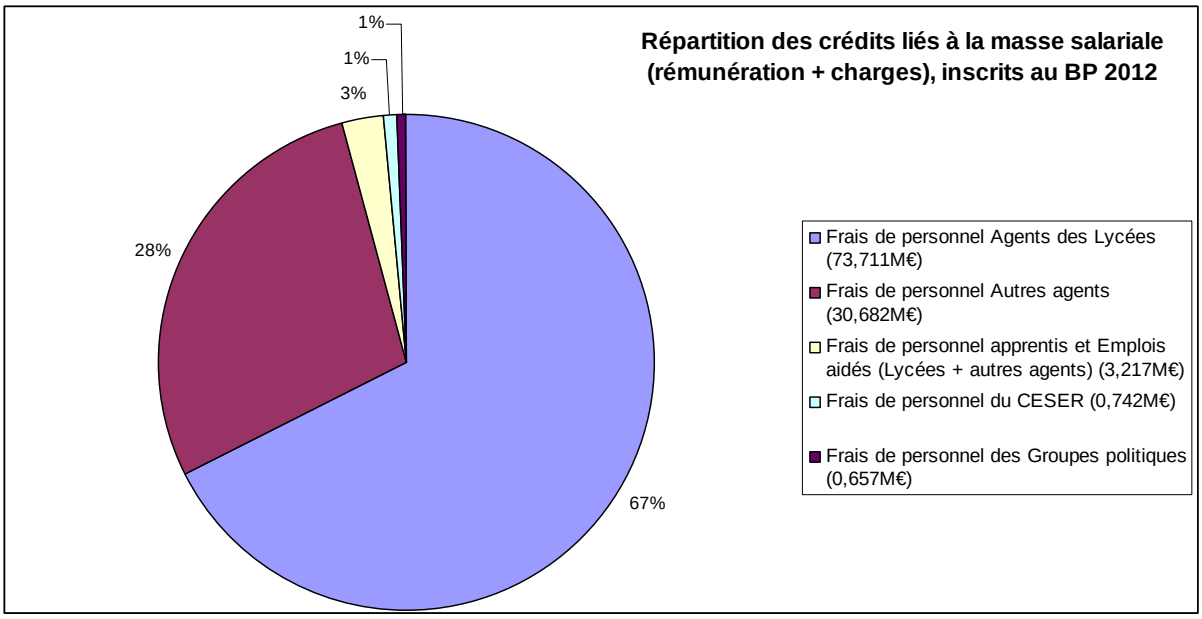

La masse salariale génère également des recettes, qui ont été ajustées à 1,562 M€ pour 2012 afin de tenir compte de la baisse constatée – depuis 2011 – des aides de l'Etat sur les contrats aidés.

Programme : Autres dépenses de personnel

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 153 900,00	6 153 900,00	1 139 000,00	1 862 000,00

Ce programme s'articule essentiellement autour des axes suivants :

- l'accompagnement médico social des agents de la collectivité, par :
  - le renforcement de la médecine préventive, avec le recrutement d'un second médecin du travail fin 2011,
  - l'attention portée aux conditions de travail,
  - une meilleure prise en compte du handicap, avec un accompagnement des Travailleurs Handicapés,
  - et la poursuite des dispositifs d'action sociale : lancement d'une nouvelle consultation pour les assistantes sociales, poursuite du renforcement des prestations FNASS,

  Les crédits correspondants s'élèvent à plus de 2,9 M€ et représentent 47,3 % des autres dépenses de personnel.

- le développement des compétences : maintien d'un effort sur la formation avec un budget équivalent à celui de 2011, soit 750 000 €. A cette somme s'ajoute la contribution versée au CNFPT, prévue en 2012 pour un montant de 586 300 €.

Ainsi, le budget consacré à la formation représente 1 336 300 €, soit 1,2% de la masse salariale.

D'autres frais s'ajoutent à ces deux axes. Il s'agit essentiellement des frais d'assurance relatifs aux contrats Responsabilité civile de la collectivité du fait de ses agents, et Risques statutaires (maladies longues, accidents du travail…). Les cotisations pour ces contrats sont assises sur la masse salariale et s'élèvent à environ 1,947 M€ pour 2012.

Enfin, ce programme regroupe également les frais de déplacement des agents (professionnels et domicile/travail), la participation de la Région à la fourniture des titres de service prépayés, les achats de vêtements de représentation, de travail et d'équipements de protection, ainsi que la communication interne.

Au global, les crédits dévolus à ce programme s'établissent à près de 6,154 M€ et restent stables par rapport à 2011.

Des recettes sont également inscrites sur ce programme, pour un montant total de 1,862 M€. Elles s'appliquent essentiellement aux remboursements de l'assurance sur les Risques statutaires, pour un montant estimé en 2012 à 1,2 M€. Le paiement des titres prépayés achetés par les agents figure également en recette sur ce programme, pour un montant estimé à 0,420 M€.

DECISIONS BUDGETAIRES

2012

A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2012 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

1) L'approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP / AE :

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2012

			CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE
	Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
		SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles			***557 362 200***	***345 909 600***	***248 073 820***
	90	***Opérations ventilées***	***313 557 200***	***56 788 400***	***248 073 820***
	900	Services généraux	19 633 600	16 600 000	750 000
	901	Formation professionnelle/apprentissage	12 104 500	0	6 700 000
	902	Enseignement	87 176 000	23 057 900	82 450 000
	903	Culture, sports et Loisirs	22 169 300	7 743 800	8 423 500
	904	Santé et action sociale	-	-	-
	905	Aménagement des territoires	69 094 800	-	92 914 000
	907	Environnement	6 955 200	-	6 447 320
	908	Transports	49 037 700	1 273 000	1 684 000
	909	Action économique	47 386 100	8 113 700	48 705 000
	92	***Opérations non ventilées***	***243 805 000***	***288 121 200***	-
	921	Taxes non affectées	-	-	-
	922	Dotations et participations non affectées	-	14 121 200	-
	923	Dettes et autres opérations financières	243 805 000	274 000 000	-
	954	Produit des cessions d'immobilisations	-	1 000 000	-
Opérations d'ordre			***199 005 000***	***410 457 600***	***1 000 000***
	925	Opérations patrimoniales	62 000 000	62 000 000	-
	926	Transferts entre sections	137 005 000	152 000 000	-
	95	***Chapitre de prévision sans réalisation***	-	***196 457 600***	-
	951	Virement de la section fonctionnement	-	196 457 600	-
	950	Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**756 367 200**	**756 367 200**	**249 073 820**
		SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles			***670 483 700***	***881 936 300***	***39 072 000***
	93	***Opérations ventilées***	***645 171 700***	***81 440 249***	***39 072 000***
	930	Services généraux	66 762 100	15 294 500	-
	931	Formation professionnelle/apprentissage	218 478 100	63 782 649	9 450 000
	932	Enseignement	136 728 400	1 759 500	300 000
	933	Culture, sports et Loisirs	27 679 000	18 200	-
	934	Santé et action sociale	-	-	-
	935	Aménagement des territoires	9 418 700	-	10 600 000
	937	Environnement	8 292 800	-	180 000
	938	Transports	144 350 400	577 000	410 000
	939	Action économique	33 462 200	8 400	18 132 000
	94	***Opérations non ventilées***	***25 312 000***	***800 496 051***	-
	940	Impositions directes	-	160 197 278	-
	941	Autres impôts et taxes	-	281 952 154	-
	942	Dotations et participations non affectées	-	358 346 619	-
	943	Opérations financières	24 528 000	-	-
	944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	784 000	-	-
	945	Dotations aux provisions	-	-	-
Opérations d'ordre			***348 457 600***	***137 005 000***	***1 000 000***
	946	Opér. d'ordre de transferts entre section	152 000 000	137 005 000	-
	95	***Chapitre de prévision sans réalisation***	***196 457 600***	-	
	953	Virement à la section d'investissement	196 457 600	-	-
	952	Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**1 018 941 300**	**1 018 941 300**	**40 072 000**

Au titre des crédits de paiement (CP)

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 224 671 900 € :
dont dépenses : 557 362 200 € en investissement et 670 483 700 € en fonctionnement.
dont recettes : 345 909 600 € en investissement et 881 936 300 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 523 055 000 € :
dont dépenses : 199 005 000 € en investissement et 348 457 600 € en fonctionnement.
dont recettes : 410 457 600 € en investissement et 137 005 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 196 457 600 €.

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Le total des ouvertures ou modifications des AP-AE s'élève à 289 145 820 €, dont 249 073 820 € au titre des AP et 40 072 000 € au titre des AE.

2) Les AP et AE par fonction et par politique régionale :

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Moyens Généraux :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1001	31/12/2012	DEPENSES IMPREVUES	-	**1 000 000,00**
AP	2012	1900	31/12/2014	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	-	**750 000,00**
AE	2012	1002	31/12/2012	DEPENSES IMPREVUES	-	**1 000 000,00**

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "Formations professionnelles", "Apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Formations professionnelles :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	0179	31/12/2012	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	**80 000,00**

Au titre de l'Apprentissage :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1559	31/12/2012	CMCI 18 - RENOVATION CUISINES PEDAGOGIQUES	-	**550 000,00**
AP	2012	1560	31/12/2012	BATIR CENTRE (AFOR 45) - RESIDENCE DES METIERS	-	**720 000,00**
AP	2012	1561	31/12/2012	CMA 41 - GROS ENTRETIEN CFA	-	**1 300 000,00**
AP	2012	0180	31/12/2012	PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	-	**2 000 000,00**

Au titre des Formations sanitaires et sociales:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1313	31/12/2012	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2012	-	**300 000,00**
AP	2012	1314	31/12/2017	PPI ENTRETIEN SANITAIRE ET SOCIAL	-	**1 750 000,00**
AE	2012	3008	31/12/2013	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2012-2013	-	**6 700 000,00**
AE	2012	3009	31/12/2013	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2012-2013	-	**2 750 000,00**

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement -Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Enseignement - Lycées :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	0007	31/12/2012	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATIONS DE BIENS	-	**13 385 000,00**
AP	2012	0012	31/12/2012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	-	**5 000 000,00**
AP	2012	0013	31/12/2012	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	-	**4 500 000,00**
AP	2012	0014	31/12/2012	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	-	**23 810 000,00**
AP	2012	0933	31/12/2012	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	-	**1 000 000,00**
AP	2012	1214	31/12/2012	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	-	**10 355 000,00**
AP	2012	1955	31/12/2012	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	-	**15 000 000,00**
AP	2012	1216	31/12/2012	ACCESSIBILITE	-	**5 250 000,00**
AP	2011	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	3 260 000,00	**1 200 000,00**
AP	2008	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	56 670 000,00	**500 000,00**

Au titre de l'Enseignement supérieur :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	0460	31/12/2012	UNIVERSITE NUMERIQUE	-	**250 000,00**
AP	2012	1475	31/12/2012	FOURNITURES D'ORDINATEURS PORTABLES	-	**2 200 000,00**
AE	2012	0475	31/12/2012	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	-	**300 000,00**

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "Culture" et "Sports" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de la Culture :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	0386	31/12/2012	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	-	**116 000,00**
AP	2012	1123	31/12/2014	FRECC (FONDS REG ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE CHAUMONT)	-	**108 560,00**
AP	2012	3108	31/12/2012	CHAUMONT INVESTISSEMENT	-	**50 000,00**
AP	2012	3111	31/12/2016	CHAUMONT MAINTENANCE ENTRETIEN	-	**600 000,00**
AP	2008	1123		FRECC (FONDS REG ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE CHAUMONT)	90 000,00	**-18 560,00**
AP	2012	0006	31/12/2012	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	-	**90 000,00**
AP	2012	0315	31/12/2012	ITINERANCE REGIONALE	-	**60 000,00**
AP	2012	1306	31/12/2013	FONDS REGIONAL DE SOUTIEN A LA NUMERISATION DES SALLES	-	**150 000,00**
AP	2012	0717	31/12/2012	FRAC ACQUISITION D'OEUVRES	-	**140 000,00**
AP	2012	0293	31/12/2012	FRRAB	-	**20 000,00**
AP	2012	0793	31/12/2014	FONDATION DU PATRIMOINE	-	**120 000,00**
AP	2012	0880	31/12/2012	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	-	**80 000,00**
AP	2012	1305	31/12/2012	FRAM et FRAR	-	**130 000,00**
AP	2012	1888	31/12/2014	FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	-	**997 500,00**
AP	2012	2899	31/12/2012	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	-	**200 000,00**
AP	2012	2900	31/12/2012	CINEMOBILE : ACQUISITION	-	**960 000,00**
AP	2012	3004	31/12/2012	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	-	**10 000,00**
AP	2012	1446	31/12/2012	CENTRE IMAGE	-	**60 000,00**
AP	2012	1447	31/12/2012	CULTURE O CENTRE	-	**150 000,00**
AP	2012	1448	31/12/2012	LIVRE AU CENTRE	-	**30 000,00**
AP	2012	1899	31/12/2012	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	-	**1 620 000,00**
AP	2012	1124	31/12/2012	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	-	**50 000,00**

Au titre des Sports :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	0459	31/12/2012	CONSTRUCTION INSTALLATIONS SPORTIVES	-	**1 500 000,00**
AP	2012	0458	31/12/2012	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	-	**1 100 000,00**
AP	2012	0487	31/12/2012	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	-	**100 000,00**

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "Territoires solidaires" et "Technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Territoires solidaires :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	0702	31/12/2012	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD	-	**2 000 000,00**
AP	2012	1773	31/12/2012	FONDS SUD : AEROPORT DE CHATEAUROUX	-	**1 000 000,00**
AP	2008	28009		CG 28 - FONDS ZA	1 000 000,00	**1 171 000,00**
AP	2012	0154	31/12/2012	COEURS DE VILLAGE	-	**15 000 000,00**
AP	2012	1705	31/12/2017	CR AGGLO CHARTRES 3G	-	**16 100 000,00**
AP	2012	1866	31/12/2017	CRP VALLEE DU CHER 3G	-	**9 050 000,00**
AP	2012	1867	31/12/2017	CRP LOIRE NATURE 3G	-	**4 470 000,00**
AP	2012	1870	31/12/2017	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	-	**4 060 000,00**
AP	2012	1871	31/12/2017	CRP GIENNOIS 3G	-	**5 737 000,00**
AP	2012	1874	31/12/2017	CRP FORET D'ORLEANS 3G	-	**5 260 000,00**
AP	2012	1875	31/12/2017	CRP LOIRE BEAUCE 3G	-	**5 610 000,00**
AP	2012	1877	31/12/2017	CRP LOIRE TOURAINE 3G	-	**12 160 000,00**
AP	2012	1943	31/12/2016	CONTRAT VILLE MOYENNE AMBOISE 2G	-	**793 000,00**
AP	2012	1944	31/12/2016	CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAU-RENAULT 2G	-	**349 000,00**
AP	2012	1946	31/12/2016	CONTRAT VILLE MOYENNE BUZENCAIS 2G	-	**275 000,00**
AP	2012	45011	31/12/2013	CG 45 - SERVICES AUX PERS EN DIFFICULTE : LOCAUX SECOURS POP	-	**40 000,00**
AP	2008	18004		CG 18 - LOGEMENT	990 000,00	**990 000,00**
AP	2008	28005		CG 28 - RESIDENCES ADAPTEES DES PERSONNES AGEES	150 000,00	**150 000,00**
AP	2008	36004		CG36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	5 650 000,00	**5 973 000,00**
AP	2008	37004		CG 37 - LOGEMENT	500 000,00	**500 000,00**
AP	2008	45003		CG45 - LOGEMENT	100 000,00	**1 000 000,00**
AP	2008	45004		CG45 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	1 715 000,00	**826 000,00**
AP	2012	1610	31/12/2017	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2EME GROUPE	-	**400 000,00**
AE	2012	1710	31/12/2017	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2EME GROUPE (FONCT)	-	**4 100 000,00**
AE	2011	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1ER GROUPE (FONCT)	1 000 000,00	**2 500 000,00**
AE	2009	1840		CONTRAT REGIONAL DE PAYS 3G	6 365 000,00	**4 000 000,00**

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "Environnement" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1330	31/12/2013	AAP BIODIVERSITE 2012-2013	-	**500 000,00**
AP	2012	1952	31/12/2012	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	**600 000,00**
AP	2012	7300	31/12/2012	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES (HORS ADEME)	-	**900 000,00**
AP	2012	7301	31/12/2012	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	-	**1 000 000,00**
AP	2012	7302	31/12/2012	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	-	**350 000,00**
AP	2012	7900	31/12/2012	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2012	-	**2 527 320,00**
AP	2012	7305	31/12/2012	VT - ADEME LIG'AIR	-	**90 000,00**
AP	2008	7310		VT - CONTRAT EAU CENTRE	3 520 000,00	**480 000,00**
AE	2012	1107	31/12/2017	RNR BOIS DES ROCHES 36 FONCTIONNEMENT	-	**60 000,00**
AE	2012	1108	31/12/2015	RNR FOUR A CHAUX 41 FONCTIONNEMENT	-	**60 000,00**
AE	2012	1115	31/12/2017	RNR VALLE DES CAILLES 28 FONCTIONNEMENT	-	**60 000,00**

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "Transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1180	31/12/2015	PLAN VELO 2EME TRANCHE	-	**300 000,00**
AP	2012	36020	31/12/2013	CG 36 - PONT RAIL DE BITRAY	-	**726 000,00**
AP	2009	7407		GP - AUTOROUTES FERROVIAIRES - ETUDES ET TRAVAUX	992 000,00	**8 000,00**
AP	2006	0698		ACQUISITION DE TROIS ZGC	14 155 000,00	**650 000,00**
AE	2012	1332	31/12/2013	AMO CENTRALE DE MOBILITE	-	**110 000,00**
AE	2012	1697	31/12/2013	AMO NOUVELLE CONVENTION TER	-	**300 000,00**

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction comprend les politiques "Economie - Innovation", "Recherche, Technologie et Innovation" et "Tourisme" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Economie - Innovation:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	0791	31/12/2012	PFIL	-	**800 000,00**
AP	2012	0830	31/12/2012	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	-	**550 000,00**
AP	2012	1769	31/12/2012	CAP ARTISANAT CREATION	-	**3 700 000,00**
AP	2012	0704	31/12/2012	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	-	**1 000 000,00**
AP	2012	4000	31/12/2012	CAP CREATION CENTRE	-	**950 000,00**
AP	2012	1789	31/12/2012	AIDE A LA CREATION	-	**50 000,00**
AP	2012	0719	31/12/2012	CENTRECO	-	**20 000,00**
AP	2012	4001	31/12/2012	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	-	**7 000 000,00**
AP	2012	4002	31/12/2012	CAP EMPLOI CENTRE	-	**3 000 000,00**
AP	2012	1759	31/12/2012	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	-	**3 450 000,00**
AP	2012	0929	31/12/2012	CAP SOLIDAIRE	-	**150 000,00**
AP	2012	1260	31/12/2012	SCOP	-	**300 000,00**
AP	2007	7702		GP - CAP FILIERES FORESTIER	2 000 000,00	**1 000 000,00**
AE	2012	0584	31/12/2012	CAP ASSO	-	**10 000 000,00**
AE	2012	4003	31/12/2012	CAP FORMATION CENTRE	-	**1 000 000,00**
AE	2012	1258	31/12/2012	APPEL A PROJETS INNOVATION SOCIALE	-	**1 000 000,00**
AE	2012	3706	31/12/2012	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	-	**257 000,00**

Au titre de la Recherche, Technologie et Innovation:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1422	31/12/2012	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	-	**800 000,00**
AP	2012	0422	31/12/2012	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETITIVITE	-	**750 000,00**
AP	2012	0850	31/12/2012	APPELS A PROJETS 2012	-	**12 100 000,00**
AP	2012	0897	31/12/2012	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	-	**1 875 000,00**
AE	2012	0472	31/12/2012	BOURSES DOCTORALES	-	**4 335 000,00**
AE	2012	1850	31/12/2012	APPELS A PROJETS 2012	-	**1 400 000,00**

Au titre du Tourisme :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1227	31/12/2012	VELOCENTRE	-	**9 000 000,00**
AP	2012	0078	31/12/2012	ITINERAIRE DE RANDONNEES	-	**10 000,00**
AP	2012	1229	31/12/2012	FONDS D'AIDE E L'INNOVATION TOURISTIQUE	-	**300 000,00**
AP	2012	0068	31/12/2012	CAP HEBERGEMENT TOURISTIQUE	-	**1 400 000,00**
AP	2012	0984	31/12/2012	CAP HEBERGEMENTS STRUCTURANTS	-	**500 000,00**
AE	2012	1205	31/12/2012	MIRCE 3	-	**140 000,00**

B – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Le budget primitif est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04).

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiement et AP-AE) est présenté et voté selon l'architecture par politique régionale.

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2011 DEPENSES	BP 2012 DEPENSES	BP 2011 RECETTES	BP 2012 RECETTES	BP 2012 AP et AE
	821 966 400	**822 988 800**	**79 661 800**	**81 163 100**	**286 395 820**
Total Investissement	322 635 700	310 780 600	32 616 200	34 230 500	247 323 820
Total Fonctionnement	499 330 700	512 208 200	47 045 600	46 932 600	39 072 000
FORMATION PROFESSIONNELLE	**78 731 000**	**78 729 000**	**1 090 000**	**1 000 000**	**80 000**
Investissement	100 000	90 000	0	0	80 000
Fonctionnement	78 631 000	78 639 000	1 090 000	1 000 000	0
APPRENTISSAGE	**107 841 000**	**108 563 500**	**23 546 000**	**23 275 000**	**4 570 000**
Investissement	10 000 000	9 653 500	0	0	4 570 000
Fonctionnement	97 841 000	98 910 000	23 546 000	23 275 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	**137 033 900**	**137 228 000**	**8 278 000**	**9 047 500**	**80 000 000**
Investissement	80 000 000	80 000 000	0	500 000	80 000 000
Fonctionnement	57 033 900	57 228 000	8 278 000	8 547 500	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	**40 866 000**	**43 290 100**	**0**	**0**	**11 500 000**
Investissement	1 834 000	2 361 000	0	0	2 050 000
Fonctionnement	39 032 000	40 929 100	0	500 000	9 450 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	**10 756 500**	**10 136 000**	**0**	**0**	**2 750 000**
Investissement	7 790 000	7 176 000	0	0	2 450 000
Fonctionnement	2 966 500	2 960 000	0	0	300 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	**27 133 200**	**27 165 600**	**0**	**40 000**	**21 260 000**
Investissement	18 473 000	18 505 100	0	40 000	15 525 000
Fonctionnement	8 660 200	8 660 500	0	0	5 735 000
CULTURE	**34 079 000**	**36 841 500**	**4 098 900**	**3 752 000**	**5 723 500**
Investissement	10 051 400	12 567 900	4 098 900	3 733 800	5 723 500
Fonctionnement	24 027 600	24 273 600	0	18 200	0
SPORTS	**16 749 500**	**13 006 800**	**1 100 000**	**4 010 000**	**2 700 000**
Investissement	13 344 100	9 601 400	1 100 000	4 010 000	2 700 000
Fonctionnement	3 405 400	3 405 400	0	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	**79 743 100**	**73 278 000**	**0**	**0**	**103 514 000**
Investissement	74 168 400	67 803 300	0	0	92 914 000
Fonctionnement	5 574 700	5 474 700	0	0	10 600 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	**4 937 000**	**5 235 500**	**0**	**0**	**0**
Investissement	1 285 000	1 291 500	0	0	0
Fonctionnement	3 652 000	3 944 000	0	0	0
ENVIRONNEMENT	**15 222 800**	**15 248 000**	**0**	**0**	**6 627 320**
Investissement	6 930 000	6 955 200	0	0	6 447 320
Fonctionnement	8 292 800	8 292 800	0	0	180 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	**183 605 100**	**193 388 100**	**1 428 000**	**1 850 000**	**2 094 000**
Investissement	49 412 500	49 037 700	1 273 000	1 273 000	1 684 000
Fonctionnement	134 192 600	144 350 400	155 000	577 000	410 000
TOURISME	**10 428 100**	**10 140 000**	**0**	**0**	**11 350 000**
Investissement	6 295 100	6 042 000	0	0	11 210 000
Fonctionnement	4 133 000	4 098 000	0	0	140 000
ECONOMIE INNOVATION	**44 599 200**	**43 542 700**	**7 360 900**	**8 082 100**	**34 227 000**
Investissement	23 895 200	22 839 000	7 344 300	8 073 700	21 970 000
Fonctionnement	20 704 000	20 703 700	16 600	8 400	12 257 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	**30 241 000**	**27 196 000**	**32 760 000**	**29 606 500**	**0**
Investissement	19 057 000	16 857 000	18 800 000	16 600 000	0
Investissement hors gestion déléguée des fonds européens	*257 000*	*257 000*	*0*	*0*	
Fonctionnement	11 184 000	10 339 000	13 960 000	13 006 500	0
Fonctionnement hors gestion déléguée des fonds européens	*1 784 000*	*1 849 000*	*4 560 000*	*4 516 500*	

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2011 DEPENSES	BP 2012 DEPENSES	BP 2011 RECETTES	BP 2012 RECETTES	BP 2012 AP et AE
	402 705 500	**404 857 100**	**1 145 010 100**	**1 146 682 800**	**2 750 000**
Total Investissement	246 601 200	246 581 600	324 785 700	311 679 100	1 750 000
Total Fonctionnement	156 104 300	158 275 500	820 224 400	835 003 700	1 000 000
COMMUNICATION	**4 800 000**	**4 800 000**	**0**	**0**	**0**
Investissement	0		0	0	0
Fonctionnement	4 800 000	4 800 000	0	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	**17 251 400**	**16 530 700**	**60 000**	**76 000**	**750 000**
Investissement	3 006 200	2 746 600	0	0	750 000
Fonctionnement	14 245 200	13 784 100	60 000	76 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	**267 190 700**	**268 363 000**	**1 141 418 100**	**1 143 182 800**	**2 000 000**
Investissement	243 595 000	243 835 000	324 785 700	311 679 100	1 000 000
Fonctionnement	23 595 700	24 528 000	816 632 400	831 503 700	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	**113 463 400**	**115 163 400**	**3 532 000**	**3 424 000**	**0**
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	113 463 400	115 163 400	3 532 000	3 424 000	0

TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS	1 224 671 900	1 227 845 900	1 224 671 900	1 227 845 900	289 145 820
Investissement	**569 236 900**	**557 362 200**	**357 401 900**	**345 909 600**	**249 073 820**
Fonctionnement	**655 435 000**	**670 483 700**	**867 270 000**	**881 936 300**	**40 072 000**

TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE	996 471 900	1 002 755 900	996 471 900	1 002 755 900
Investissement	**350 436 900**	**340 762 200**	**138 601 900**	**129 309 600**
Fonctionnement	**646 035 000**	**661 993 700**	**857 870 000**	**873 446 300**

C – Les dispositions fiscales

FISCALITE DIRECTE

Les taux de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) sont fixés au niveau national. La Région n'a donc aucun pouvoir de taux sur ces nouvelles impositions.

Le produit fiscal issu de la CVAE et des IFER attendu en 2012 s'établit à 160 197 278 €.

RAPPEL DES EXONERATIONS FISCALES EN VIGUEUR

Pour rappel, le maintien de l'ensemble des dispositifs d'exonération de taxe professionnelle antérieurs à la réforme a été voté en DM2 2011, afin qu'ils soient également applicables pour la CVAE et la CFE : à savoir l'exonération totale de la taxe professionnelle des **entreprises de spectacles** (article 1464A, alinéa 1 du Code général des impôts), l'exonération des **entreprises nouvelles** et des reprises d'établissements en difficulté au titre des deux années suivant leur création (article1464 B alinéa 2 du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **en faveur de l'aménagement du territoire** (article 1465 du Code Général des Impôts).

A compter de 2012, entrent en vigueur l'exonération **de CVAE en faveur des établissements de spectacles cinématographiques classés « art et essai »** (articles 1464 A et 1586 nonies du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **de CVAE pour les librairies indépendantes** (Article 70 de la LFR 2007 et article 1464 I du Code Général des Impôts).

FISCALITE INDIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 41 €/CV.

L'exonération totale de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

D – La gestion de la dette et de la trésorerie

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2012 : 576,9 M€.

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2012, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€.

F – Les dispositions diverses

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2012

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I ..... 8 107 €
- ✓ formations de niveau III ..... 5 965 €
- ✓ formations de niveau IV ..... 4 503 €
- ✓ formations de niveau V ..... 3 265 €

B - Forfait logement (par nuitée) ..... 4,00 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aides forfaitaires régionales par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	203 €
	De 26 à 50 kms	263 €
	De 51 à 75 kms	294 €
	Au-delà de 75 kms	324 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	101 €
	De 51 à 75 kms	131 €
	De 76 à 100 kms	167 €
	+ de 100 kms	294 €

D - Forfait par repas ..... 1,13 €

II – DIMA (Dispositif d'Initiative aux Métiers par l'Alternance) : anciennement CPA

- forfait standard élève ..... 4 279 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

COUTS STANDARDS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2012

Nouvelle méthodologie de calcul de la subvention de fonctionnement des Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales

COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SANITAIRES

Formations	Coût standard régional (en euros par apprenants)
Aide-soignant(e)	4 101 €
Auxiliaire de puériculture	6 347 €
Ambulancier	1 482 €
Infirmier(e)	6 384 €
Puéricultrice	5 751 €
Infirmier(e) anesthésiste	5 085 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	4 109 €
Cadre de santé	8 958 €
Masseur Kinésithérapeute	4 816 €
Technicien en laboratoire médical	5 992 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	6 524 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	4 859 €
Sage-femme	6 802 €

COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût standard régional (en euros par apprenants)
Aide médico-psychologique	3 942 €
Educateur de jeunes enfants	6 491 €
Educateur spécialisé	5 067 €
Moniteur-Educateur	4 617 €
Assistant(e) de service social	7 032 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5 686 €
Educateur technique spécialisé	4 150 €

PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- de conserver le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas et assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

AUTORISATIONS

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2012 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

REMISES GRACIEUSES

La remise gracieuse est accordée pour Mademoiselle CHILLOU Isabelle (par l'intermédiaire de l'ASP) pour un montant total de 446,47 € :

MODIFICATION DES DATES LIMITES D'AFFECTATION POUR LES AP ET AE :

	TERRITOIRES SOLIDAIRES				
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905-53	2011	1610	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1ER GROUPE	31/12/211	31/12/2016
935-53	2011	1710	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1ER GROUPE (FONCT)	31/12/2011	31/12/2016